Documents de travail en économie des filières
N° 11

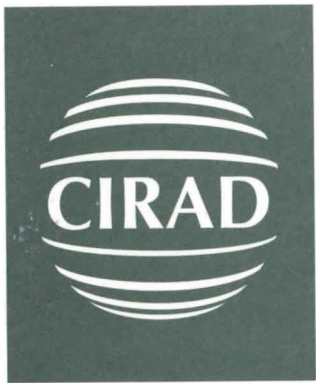

Enquête manioc/Pool-Congo

Formes de production et modes de mise en marché des « produits manioc » dans le pays rural de Mindouli

D. Naire

Centre de coopération internationale
en recherche agronomique pour le développement

Unité de recherche économie des filières
Documents de travail en économie des filières
N° 11-94 - Février 1994

Enquête manioc/Pool-Congo

Formes de production et modes de mise en marché des « produits manioc » dans le pays rural de Mindouli

D. Naire
Sociologue
DGRST (Direction générale de la Recherche scientifique et technique), BP 2499, Brazzaville, Congo.

Centre de coopération internationale
en recherche agronomique pour le développement

RÉSUMÉ

Pour comprendre l'enjeu que représente la production du manioc dans l'économie congolaise, une enquête a été réalisée auprès de 2 800 producteurs dans la région de Pool.

Ce travail montre que le manioc est la plante pivot du système de production des paysans. La croissance rapide des grandes villes congolaises a également accru la demande marchande sur ce produit. C'est actuellement, avec le maraîchage, une des deux principales sources d'argent pour les producteurs.

Dans le souci d'amener les acteurs du développement et de la recherche d'innovation vers ce secteur longtemps délaissé, l'auteur décrit les pratiques paysannes pour le choix de l'emplacement des champs, pour cultiver le manioc et pour le vendre.

Mots clés : AFRIQUE - CONGO - MANIOC - ÉCONOMIE - PRODUCTION - COMMERCE

Origine de cette recherche et ses principaux apports

par A. LEPLAIDEUR
et J.-M. YUNG
(CIRAD)

Les archéologues situent le berceau originel du manioc dans la zone péruvio-mexicaine actuelle. Sa domestication, attestée par des fouilles, aurait eu lieu entre le XVe et le VIIe siècles avant Jésus-Christ. Jusqu'au XVe siècle après Jésus-Christ, il aurait été diffusé dans l'ensemble de l'Amérique latine.

Christophe Colomb témoigna de son usage alimentaire sous forme de "crêpes alimentaires".

La diffusion mondiale du manioc se fit ensuite par l'intermédiaire des navigateurs et soldats portugais, grands disséminateurs intercontinentaux des plantes.

En Afrique, il arriva au XVIe siècle en trois endroits de la côte. Le premier, avant 1650, se situa aux alentours de l'embouchure du fleuve Congo actuel. Le deuxième et le troisième furent un peu plus tardifs (après 1650) et s'implantèrent d'une part autour de Douala-Lagos actuels, et d'autre part sur les côtes du Sénégal et des deux Guinées (Bissau et Conakry).

C'est le foyer initial du Congo qui dissémina le plus rapidement cette plante à travers l'Afrique Centrale. Peut-être que les relations privilégiées du Portugal avec le royaume Congo, de large étendue et assez centralisé, furent-elles parmi les raisons du succès de cette plante. Les premiers contacts s'établirent en 1482 ; le roi du Congo se convertit au christianisme sous le nom d'Afonso Ier vers 1520 ; artisans et prêtres portugais ouvrirent des écoles à travers le pays.

Au XVIIIe siècle le manioc a déjà traversé toute l'Afrique Centrale d'ouest en est, en élargissant également son étendue dans les directions nord-est et sud-est de son point initial congolais. Les deux autres foyers se sont étendus de manière plus modeste le long des côtes. A la fin du XVIIIe siècle, 150 ans après sa première arrivée, on estime sa présence sur environ le quart de l'Afrique. Au XIXe siècle, il est présent sur plus du tiers de l'Afrique. Sa plasticité agronomique par rapport au climat, sa présence comme tubercule de secours, dans les moments de soudure alimentaires sans céréales semblent faire encore remonter son front actuellement vers le Sahel.

Pourtant il semble, aujourd'hui, que la connaissance sur la diversité des pratiques agricoles, des formes de la transformation et de la consommation qu'en font les paysans, ne soient pas à la hauteur de ce qu'on peut nommer un "succès de diffusion spontané". Cette méconnaissance à la conséquence d'orienter parfois la recherche agronomique vers des propositions d'innovations pour le manioc mal adaptées aux usages techniques, économiques et sociaux en place.

Dès l'origine, le travail de D. NAIRE s'est inscrit dans une logique de recherche qui cherchait à rapprocher ces "deux mondes" : un milieu paysan avec ses pratiques de production et de transformation et une recherche agronomique travaillant sur l'amélioration variétale...

pour une production de manioc usinée de manière moderne. La recherche agronomique (J. MABANZA, J. ARRIVETS, C. FILLONNEAU de la DGRST-Congo, du CIRAD et de l'ORSTOM) s'interrogeait sur les questions suivantes :

Quelle place le manioc occupe-t-il dans les activités paysannes de production, d'alimentation et de vente ?

N'est-il pas utopique de chercher à introduire des innovations techniques auprès d'un paysannat par ailleurs si prompt à migrer vers les grandes villes ?

Comment les paysans perçoivent-ils le concept de fertilité de leur sol pour le choix de leurs activités manioc ?

Ces questions suscitèrent l'intérêt de nouvelles institutions : Messieurs DANTE et ALARI de l'AFVP ; Messieurs TEISSIER et PASSY de l'IDR ; Monsieur HAINNEAUX de la CORAF-manioc. Une première mission exploratoire eu lieu (octobre 1989, ARRIVETS, FILLONNEAU, LEPLAIDEUR) pour déterminer les sites d'enquêtes et affiner les premières hypothèses. Une seconde mission (janvier 1990, J.M. YUNG, D. NAIRE, A. MAPANGUI) élabora le questionnaire d'enquêtes et le protocole. Puis dans sept villages, NAIRE et son équipe visitèrent 346 "unités paysannes de production" pour enquêter plus de 2 800 personnes. Naire réalisa ensuite les traitements d'abord manuellement au Congo, puis de manière informatique à Montpellier.

A la suite des résultats obtenus, il s'avéra finalement plus logique de séparer en deux tomes les écrits finaux. Le premier traiterait des "formes de production et des modes de mise en marché du manioc, et resterait très attaché sur le questionnement initial. Le second[1], à travers l'exemple choisi des sept villages, traiterait d'un problème plus vaste que le seul produit manioc : celui de l'émigration rurale et d'une de ses conséquences qui est le renforcement des liens d'échange "ville-campagne". Ce thème pourrait intéresser d'autres types de lecteurs, moins concernés par le manioc. Un rapport à part leur serait plus accessible.

En ayant suivi l'avancée régulière des travaux de traitement de NAIRE et après la lecture de ce tome, nous pensons qu'il a eu deux soucis constants : celui de transmettre avec fidélité les données recueillies auprès des 2 880 personnes interrogées, et celui de faire se rencontrer les "savoirs des paysans" et les "savoirs des agronomes".

NAIRE apporte ici un double éclairage **technique et socio-économique** sur trois domaines de ce système de production du manioc dans la région du Pool :

– **l'accès au champ :** formes du choix technique des emplacements, règles sociales qui gèrent son accès ;

– **la conduite de la culture :** associations techniques des cultures en place ; la division sociale et sexuelle du travail ;

– **la finalité de la culture :** formes de transformation et de consommation du produit ; règles sociales et économiques de l'échange ; finalité de la production (vente-autoconsommation).

■ L'accès au champ

❑ **Le biologique :** NAIRE montre que les paysans utilisent trois types de facteurs pour caractériser leurs champs : le couvert végétal avant la culture ; le type de relief ; la qualité du sol. On note que le nom des plantes que l'on va cultiver ne constitue pas pour eux un signe opératoire pour distinguer les champs les uns des autres car le manioc y domine dans la quasi-totalité : 91 % des 1 548 champs traités. Seuls les jardins potagers, les nsaba (9 % des champs) échappent à cette caractéristique.

Quand la forêt est largement présente (deux villages sur six), c'est l'espace préféré pour installer les cultures : trois champs sur quatre sont ouverts sur une défriche forestière. Dans les autres villages, les champs de savane sont dominants (83 %). Ceci donne pour les six villages un léger avantage aux champs de savane (47 % contre 37 % de champs de forêt).

1. Contexte d'urbanisation et démographie rurale dans la région du Pool congolais : les villages centres du district de Mindouli. D.L. NAIRE (CIRAD-CA/DGRST), Montpellier, 1993.

La culture sur terrain plat domine par rapport aux champs de colline (61,3 % contre 33,2 %). Hormis le couvert végétal et le relief, la couleur et la texture du sol sont des critères essentiels du choix : préférence pour les terres noires proches du bas-fond ou les terres argileuses (81 % des champs) et méfiance pour les terres sableuses (11 %) où les stress hydriques sont plus fréquents.

NAIRE compare les résultats des temps de jachère obtenus par son enquête à ceux de G. SAUTTER (aux environs de 1955) pour conclure qu'il n'y a pas eu grand changement. Ceci semble atténuer les constats alarmistes de certains écologistes.

Ces informations réunies amènent à penser que les deux bons indicateurs à utiliser pour savoir si un village subit une forte pression foncière qui se répercute sur les systèmes de culture, sont : le temps moyen de jachère et la proportion des parcelles cultivées sur sol sableux. Si le temps de jachère est court (inférieur à 4 ans) et les cultures sur sol sableux nombreuses (supérieures à 20 %), on peut conclure que le village enquêté est en situation de "difficultés écologiques" supérieures à la moyenne de la région.

❑ Les particularités sociales

Dans le contexte matrilinéaire et virilocal du Pool, NAIRE distingue trois "paramètres" pour identifier si les règles initiales sont appliquées avec rigueur ou si elles souffrent de nombreuses exceptions : qui attribue la terre dans le lignage ? Qui en est le bénéficiaire (membre du lignage ou hors lignage) ? Quel est son mode d'obtention (gratuit ou location car aucune vente n'a été notée) ?

Pour l'attribution, les règles sociales en vigueur sont respectées sur 85 % des champs inventoriés ; le pourcentage des bénéficiaires hors parenté ne dépasse pas 23 % des champs et 80 % des personnes ont accès au sol sans aucune rétribution. NAIRE conclut donc à la prédominance des pratiques anciennes d'attribution des terres qui laissent cependant une certaine souplesse à de nouvelles formes. A l'aide de cette enquête, il ne peut cependant pas conclure si ce phénomène d'ouverture est récent (début d'étiolement des règles rigides) ou de plus longue date (souplesse initiale du système) qui le rendrait plus apte à se reproduire.

■ La conduite de la culture

❑ Le biologique

Sont minutieusement exposés les types d'associations culturales que portent les champs et leur période dominante d'ouverture ; 91 % des champs produisent du manioc, ce qui permet de comprendre l'enjeu représenté par cette plante pour les paysans. Ce pourcentage se répartit entre 12 % de champs en manioc pur et 78 % de cultures associées (manioc + légumes + autres cultures).

On remarque ainsi que si les cultures légumières ont conquis leurs propres espaces, les nsaba, la présence de légumes dans les champs de manioc est très importante.

Il existe deux saisons de mise en culture mais, de fait, une domine fortement : octobre-novembre dans 78 % des cas, ce qui peut expliquer des phénomènes délicats de "surtravail" à certains moments de l'année.

❑ Les particularités sociales

NAIRE insiste sur le fait que, s'il est difficile de déterminer la notion de champs individuels ou collectifs au sein d'une unité de production, les deux tiers des personnes qui travaillent les champs n'ont aucun recours aux groupes extérieurs de travail, venus d'une autre unité de production ou salariés. Quand il y a recours, cela concerne surtout les travaux de défrichage, abattage (champs de forêt) ou de semis bouturage en second lieu (sur champs de forêt ou de savane). Aucun cas d'entraide n'est noté pour la récolte.

Intervient ensuite une longue démonstration sur la division sexuelle du travail au sein de l'unité de production. NAIRE constate que l'homme à la prépondérance sur les "nsaba" légumiers qui sont cultivés dans 95 % des cas par eux. Pour les champs de manioc, il y a de fait mixité. Si deux tiers d'entre eux sont placés sous la responsabilité des femmes, un

tiers restent entre les mains des hommes. Mais de manière tout à fait intéressante, NAIRE remet en question la "dérive" qui a été faite de ce constat dans les milieux du développement. Ceux-ci ont trop rapidement conclu que le "manioc était l'affaire des femmes". Si cela semble vrai de manière absolue par rapport au nombre de champs cultivés, dans une proportion cependant ramenée au deux tiers, **il n'en est pas de même en terme relatif.** Cette situation serait surtout due au fait qu'en milieu rural il y a moins d'hommes par unité familiale que de femmes (1,05 femme en moyenne et 0,65 homme). On retrouve donc cette proportion de deux tiers, un tiers dans la composition même de la famille, qui se répercute au niveau des champs cultivés.

Ainsi en terme relatif, une femme a environ 3,08 champs et l'homme 2,94 champs de manioc... plus les champs de nsaba.

■ La finalité de la culture

❑ Le technico-économique

● Foufou cossettes, mpiala, munguele, ngudi-yaka, tubercules frais, bikeri... autant de formes de présentations et d'échanges du manioc. NAIRE en décrit succinctement les formes, ceci ayant déjà été fait par l'AFVP et par TRECHE (ORSTOM-Brazzaville).

Mais son rapport est intéressant concernant les formes de vente : dans 79 % des cas, il s'agit de la chicouangue de type mpiala (pain de 4 kg environ) ce qui montre que la "boulangerie du manioc" est encore principalement, ici, entre les mains des paysans.

● Une autre information révèle l'ampleur de l'insertion de cette agriculture dans les réseaux commerciaux : un revenu d'environ 60 millions de CFA pour 1 580 champs. NAIRE estime les tonnages vendus en manioc de la manière suivante pour l'ensemble de son échantillon : mpiala = 220 tonnes ; sac foufou cossette = 70 tonnes ; tubercules frais = 8 tonnes.

Outre le manioc, les légumes semblent les denrées qui rapportent le plus d'argent : environ 31 millions de CFA contre 22 millions pour le manioc.

Cette étude vient conforter encore, de manière chiffrée les analyses déjà effectuées par SAUTTER et BALANDIER.

❑ Formes sociales

Il semble qu'il y ait mutation des règles sociales liées aux échanges. Elles ne supposent plus, de manière dominante, de liens claniques spécifiques : tout le monde peut venir acheter au village et aller vendre au marché hebdomadaire du village (79 % des cas) ou à Brazzaville (21 % des cas).

De ce travail de NAIRE, il ressort que le manioc (suivi des légumes) est la plante centrale du "dispositif" de production, de consommation et d'échange de la région du Pool. Toute proposition d'innovation technique aura toutes les chances d'intéresser les paysans sous réserve qu'elle tienne compte de leurs savoirs, de leurs attentes et de leurs contraintes.

Table des matières

Introduction **1**

Le contexte congolais de la crise agricole 3
Problématique de l'étude 5
L'agriculture paysanne dans la région du Pool : quelques repères historiques 7
Objectifs et méthodologie de l'étude 9

Chapitre I : Champs et cultures **11**

Les types de champs inventoriés 13
Les cultures pratiquées 15
Cultures au semis 15
Echelonnement des cultures et cultures actuelles 18

Chapitre II : Perceptions paysannes des caractéristiques agropédologiques **27**

Le relief 29
Les sols 30
Pratiques des jachères et durées 32

Chapitre III : Règles et pratiques foncières – Tendances générales observées **35**

Préliminaires : Le système social Bakongo
ou le "modèle" de référence des règles foncières 37
Qui attribuent les terres ? 38
Attributeurs et bénéficiaires : quelles relations sociales ? 40
Les principaux modes d'obtention des champs 42
Les prix pratiqués pour la location des champs 43

Chapitre IV : Le système d'exploitation **45**

Préliminaire 47
Statuts des exploitations et forces de travail 48
Le recours extérieurs en travail : une dynamique locale faiblement mise à profit 52
Quelques autres profils : les durées de jachères observées 53

Chapitre V : Commercialisation des produits manioc **57**

Produits mis en vente : l'ampleur des tractations 60
Principaux lieux de ventes et acteurs commerçants 62
Revenus estimés 65

Indications bibliographiques **67**

Introduction

"Le sociologue ne peut ignorer que le propre de son point de vue est d'être un point de vue sur un point de vue. Il ne peut reproduire le point de vue de son objet, et le constituer comme tel, en le resituant dans l'espace social, qu'à partir de ce point de vue très singulier [...] *où il faut se placer pour être en mesure de prendre (en pensée) tous les points de vue possibles. Et c'est seulement dans la mesure où il est capable de s'objectiver lui-même, qu'il peut, tout en restant à la place qui lui est inexorablement assignée dans le monde social, se porter en pensée au lieu où se trouve placé son objet (qui est aussi, au moins dans une certaine mesure, un* alter ego*) et prendre ainsi son point de vue, c'est-à-dire comprendre que s'il était, comme on dit, à sa place, il serait et penserait sans doute comme lui."*

Pierre BOURDIEU
La misère du monde (sous la direction), p. 925
Paris, Seuil, 1993.

Le contexte congolais de la crise agricole

Sur la base d'un certain nombre de diagnostics (évaluations et expertises diverses ; recensements et statistiques agricoles, etc.) et par delà les contradictions statistiques, malheureusement fort nombreuses en ce domaine, l'on s'accorde à reconnaître, depuis au moins deux décennies déjà, que les agricultures africaines, dont congolaise, connaissent une "régression" inquiétante[1]. Les caractéristiques de la crise agricole dans ce pays[2], seraient, sans lui être particulier, attestées par une série d'évolutions négatives, parmi lesquelles : les diminutions de ses effectifs d'actifs agricoles et superficies exploitées (tableaux A et B ci-après) ; la "chute" de la plupart des productions vivrières locales (tableau C, ci-après) ; et pour finir, l'accroissement, on ne peut plus vertigineux, des importations alimentaires[3] : 33 milliards de FCFA en 1982 et quatre ans plus tard, en 1986, 70 milliards de FCFA.

Cet ensemble d'effets constatés semble, par ailleurs, renvoyer à deux ordres de facteurs principaux : l'impressionnante urbanisation qui, dans le tournant des années 80 a engagé la diminution relative des populations rurales au profit des villes, alors en forte croissance : de 18,4 % en 1960, le taux d'urbanisation a atteint 54,2 % en 1986[4] ; et, globalement (ou grossièrement), les rôles et actions de l'Etat, jugés "chroniquement" inefficaces, malgré ses "nombreuses" attentions et intentions prioritairement proclamées en faveur de l'agriculture vivrière[5]. Dans le détail et en complément de ces éléments majeurs, sont aussi citées dans le traitement "national" de cette crise, des références renvoyant, pour certaines, à l'"archaïsme traditionnel" des systèmes paysans, les rendant "rebelles" à toute impulsion innovante ; et, pour d'autres, à "l'infiltration" attestée des terres disponibles[6]. Cà et là enfin, la rentabilité peu "attrayante" de ce secteur est brandit pour justifier les investissements marginalement faibles, qui ont été effectivement consentis à cette agriculture.

---

1. Pour de nombreux pays, comme l'analyse synthétiquement O. SUDRIE, la crise s'est traduite par un renforcement de leur extraversion : croissance du volume des importations : 5 % en moyenne par an au cours de la décennie 70 et 6 % pour les seuls produits alimentaires ; baisse des disponibilités vivrières par habitant et par exode rural soutenu, entraînant la détérioration du taux d'autosuffisance alimentaire : 98 % en 1962-64 à 90 % en 1972-74 et pour 1985 des déficits plus croissants, cf. *Dépendance alimentaire et urbanisation en Afrique subsaharienne : une relation controversée, in* Altersial/ORSTOM, 1985, Nourrir les villes, Paris, l'Harmattan, coll. Villes et entreprises, p. 47-66. Voir également FAO : *la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 1978*. Rome, 1979.

2. L'agriculture congolaise couvre environ 1 million d'hectares dont un peu plus des trois-quarts relèvent du monde paysan et regroupent à peu près 290 000 actifs. Source recensements agricoles, 1986.

3. Dans un rapport bilan, publié à l'issue du Conseil national de l'agriculture (CNA), il est fait état de l'évolution des taux d'autosuffisance alimentaire de certains produits tels : le manioc dont la couverture à 100 % en 1980 a connu une baisse de 12 % en 1982, les haricots, le maïs, l'arachide, les fruits et les pommes de terre auraient tous subi d'importantes baisses. Conseil national de l'agriculture, ministère du Développement rural, Brazzaville, novembre 1987, tome I.

4. Ces indications ont été tirées de l'*Annuaire statistique 1960 à 1986,* publié par le Centre national de la statistique et des études économiques (CNSEE) Brazzaville, ministère du Plan, Congo. Toutefois pour l'analyse de ses incidences socio-économiques voir F. LANCON, *Migrations et mutations sociales au Congo.* Mémoire DESS.

5. Voir à ce propos A. GUICHAOUA (1989). *Destins paysans et politiques agraires en Afrique centrale,* tome II : La "liquidation" du "monde paysan" congolais. Paris, l'Harmattan.

6. Biens d'auteurs dont GUICHAOUA dont l'étude compte parmi les plus récentes sur cette question au Congo, souligne *en plus du caractère extrêmement fruste, au plan technique, de cette agriculture paysanne extensive, la médiocrité de ses résultats qui, malgré sa remarquable adaptation aux milieux naturels, repose en fait sur le mythe de la grande fertilité des terres longtemps entretenue par les premiers Européens du fait de l'important couvert forestier, op. cit.*, p. 35-37.

Tableau A : Evolutions comparées des effectifs d'actifs agricoles par régions entre 1972/73 et 1985/86

Années / Régions	1972/73		1985/86	
KOUILOU	32 164	8,7 %	21 541	7,4 %
NIARI	58 093	15,7 %	38 646	13,3 %
LEKOUMOU	28 838	7,8 %	24 083	8,3 %
BOUENZA	46 366	12,6 %	47 541	16,4 %
POOL	81 998	22,2 %	57 804	20 %
PLATEAUX	44 373	12 %	36 360	12,6 %
CUVETTE	42 677	11,6 %	39 298	13,6 %
SANGHA	20 918	5,6 %	11 989	4,1 %
LIKOUALA	14 061	3,8 %	12 417	4,3 %
TOTAL CONGO	369 485	100 %	289 679	100%

Sources : recensements agricoles de 1972/73 et 1985/86

Tableau B : Evolution comparée des superficies cultivées entre 72/73 et 85/86 (en ha) selon les régions

Années / Régions	1972/73		1985/86	
KOUILOU	16 901	8,6 %	8 014	5,7 %
NIARI	33 299	16,9 %	18 540	13,1 %
LEKOUMO	13 819	7 %	13 556	9,6 %
BOUENZA	27 088	13,8 %	29 169	20,5 %
POOL[1]	44 254	22,5 %	33 069	23,3 %
PLATEAUX	20 603	10,5 %	13 429	9,5 %
CUVETTE	20 004	10,2 %	14 168	10 %
SANGHA	14 492	7,3 %	5 188	3,7 %
LIKOUALA	6 314	3,2 %	6 572	4,6 %
TOTAL CONGO	196 774	100 %	141 705	100 %

Sources : recensements agricoles de 1972/73 et 1985/86.

[1] Déjà au recensement de 1982, le Pool ne comptait plus que 37 856,92 ha de superficie mise en cultures. Recensements agricoles, 1982

Tableau C : Evolution des productions vivrières de 1980 à 1986 (en tonnes)

Années / Produits	1980	1981	1985	1986
MANIOC	628 400	660 000	538 123	561 167
BANANE PLANTIN	55 560	57 726	64 151	66 624
POMME DE TERRE	1 744	1 816	300	400
AUTRES TUBERCULES	6 435	6 880	16 593	17 131
MAÏS	8 987	10 560	8 000	7 090
PADDY	2 726	2 840	800	900
ARACHIDE	13 863	14 404	15 907	15 685
HARICOT SEC	1 297	1 350	200	180
FRUITS	38 175	41 688	9 100	9 000
TOTAL CONGO	757 187	797 264	653 174	678 177

Sources : Ministère du Plan et de l'Economie : 1980 et 1981 : Esquisse du premier plan quinquennal. Dossier sectoriel ; 1986.

Problématique de l'étude

Pour l'essentiel donc ces énoncées, en définitive, construites autour *"de la compréhension du rapport paysan/Etat/marché, et fortement soumis à l'alternative des deux derniers termes"*, accordent, sans doute par cela-même, peu de place à ce que FAURE nomme les *"pratiques interlopes, louvoyantes, ambiguës et finalement complexes des acteurs sociaux"* (Y.A. FAURE, 1991). Car en effet, au-delà des conséquences globalement "homogènes" du processus de "stagnation" ou de "régression" de l'agriculture, subsistent, en différentes régions, des contextes ruraux distincts, renvoyant chacun à une combinaison particulière et hiérarchisée de diverses causes suivant les périodes de l'histoire et les conditionnements démographiques, économiques et sociaux[1]. Ainsi une analyse "fine" de ces "micro" situations (localisées) permet, sans remettre en cause les tendances "lourdes" dégagées à l'échelle nationale, d'appréhender les modalités et processus particuliers par lesquels chacune de ces diversités se reproduit en s'accommodant aux contraintes qu'institue le jeu relationnel des dynamiques "globales". La compréhension et restitution des données recueillies sur les systèmes de culture à base de manioc dans six villages du district de Mindouli (région du Pool, cf. carte ci-après) s'inscrivent donc dans une telle approche.

1. Cette orientation de type "micro" plus orientée vers la compréhension des contextes et processus locaux s'inspire de quelques travaux et perspectives actuels en matière d'analyse du développement. Des auteurs tels P. GESCHIERE, C. DE MIRAS, G. HYDEN, O. DE SARDAN, J. JEFFRIES et J.P. CHAUVEAU illustrent par leurs travaux l'intérêt de plus en plus partagé "d'approcher", par le "bas" et à travers des cas circonscrits, les questions rurales afin de mieux comprendre comment les divers groupes (acteurs, paysans ; Etat, développeurs) intergissent-ils pour reproduire en s'accommodant sans cesse aux situations nouvelles. La situation congolaise que résument les trois tableaux précédents manifestent éloquemment l'ampleur de cette diversité régionale.

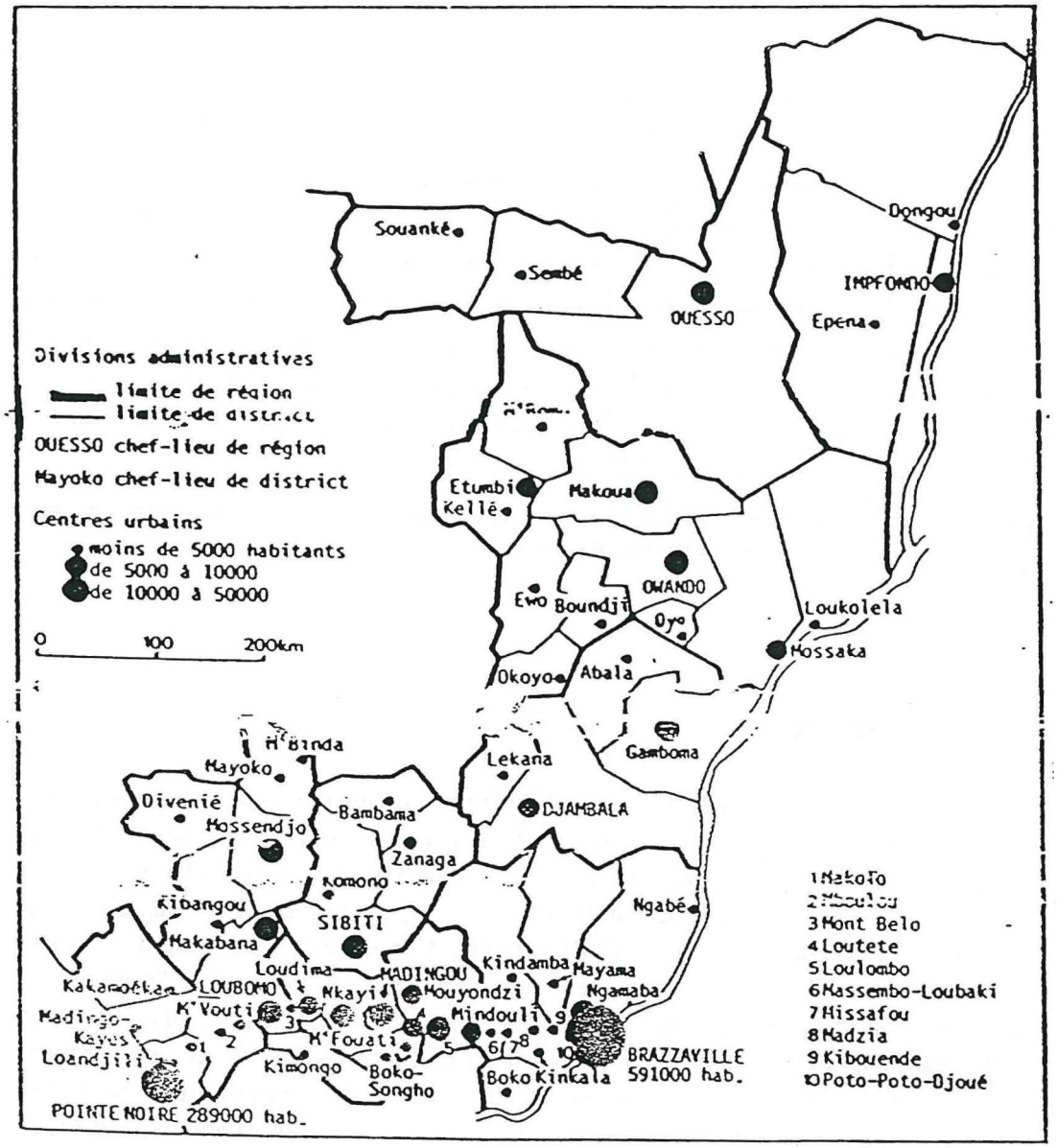

Carte réalisée par Gilles Couix.
atelier de cartographie de l'université de Bretagne occidentale

Source : André GUICHAOUA, 1989. Destins paysans et politiques agraires en Afrique Centrale, tome II, L'Harmattan,

Le questionnement qui, comme un "phare" prospectif, a orienté le montage et l'exécution de cette étude repose pour l'essentiel sur la connaissance des formes et structures actuelles de production du manioc afin de manifester ses contraintes et potentialités (transformations/adaptations et atouts) en rapports réciproques avec les effets induits par le contexte global. Etant entendu par ailleurs que les systèmes de cultures paysans au Congo n'ont – au travers de l'histoire et malgré les multiples attentions portées au monde rural par les pouvoirs publics successifs (coloniaux ou indépendants)[1] –, pas fait l'objet d'actions spécifiques, une telle préoccupation permet de comprendre alors comment, c'est-à-dire sous quelles formes et selon quelles modalités et enjeux majeurs, ces "systèmes ruraux" ont-ils, d'une part, survécu à "l'indifférence" renouvelée des politiques agricoles et d'autre part, constamment "assuré" leurs accommodements aux diverses conjonctures historiques, dont celle qui prévaut actuellement.

L'agriculture paysanne dans la région du Pool : quelques repères historiques

Bien d'études réalisées avant les indépendances permettent dans le cas de la région du Pool de dégager rétrospectivement les caractéristiques de ces systèmes de production paysans et leurs dynamismes[2].

Les abondantes descriptions établies, notamment par SAUTTER sur l'exploitation du milieu en pays Boko, signalent, en effet, la finesse de ces savoirs paysans qui sous-tendent cette agriculture de type extensive et fortement tournée vers l'échange commercial[3]. Deux formes majeures reposant, fondamentalement sur les rapports entre

1. Un rapide récapitulatif des différentes actions de développement rural entrepris depuis l'époque coloniale permet d'attester aussi bien de cette "indifférence" que de la relative continuité, au plan des objectifs entre l'avant et l'après indépendances. Pendant la période coloniale les actions menées en direction de la "paysannerie" se réduisaient principalement à la réorganisation des circuits de commercialisation des produits vivriers qu'accompagnait d'ailleurs la collecte et le portage obligatoire. Les sociétés concessionnaires opéraient en marge de cette paysannerie et sur des produits d'exportations dans la plupart des cas, même si l'utilisation de la main-d'œuvre locale y est quelques fois pratiquée. La deuxième action d'envergure fut le regroupement des villages lancé autour des années 30 et qui malgré son caractère obligatoire permit la stabilisation du peuplement le long des axes principaux de communication. Cependant, après la conférence de Brazzaville en 1944, l'on assista à une inflexion de la politique coloniale : préparation et lancement d'un plan décennal d'équipement et de développement de l'AEF (1947-1956) avec deux orientations capitales : la mise en valeur de la vallée du Niari par la production mécanisée d'arachide et, le développement de la filière bois. Toutefois, malgré les divers remaniements, que subit ce premier plan, il n'aura point porté sur les systèmes de production paysan. Pendant les premiers moments de l'indépendance l'on vit se succéder différents projets tous aussi grandioses : au monopole de l'Etat dans la commercialisation des cultures d'exportation qu'accompagnent l'approvisionnement et vente des articles de première nécessité et inputs agricoles, succédera **l'action de rénovation rurale** (1965-1971) chargée de créer des villages coopératifs de jeunes en milieu rural, qui se solda très vite par un échec. **La Brigade de modernisation rurale** qui prit sa suite et marqua le début de l'animation rurale organisée par l'Etat, ne produira que peu de résultats.
Dans tous les cas ils manifestent et illustrent *"l'indigence de la réflexion sur les problèmes proprement agraires, aussi bien dans leur dimension sociale que productive et l'impuissance de l'action du pouvoir central en milieu rural"* (GUICHAOUA, 1989). Toutes les tentatives qui se succéderont : Plan de développement rural (PDR) dans le Pool et les plateaux ; regroupement des villages, et l'opération villages-centres demeureront peu portés sur les systèmes paysans.
2. Nous pensons principalement aux travaux devenus classiques de G. BALANDIER et G. SAUTTER, *op. cit.*, et ceux de R.P. VAN WING (S.J.), 1921 : *Etudes Bakongo. Histoire et sociologie*. Bruxelles.
3. G. SAUTTER, 1966. *De l'Atlantique au fleuve Congo. Une géographie du sous-peuplement*. Paris, Mouton et Co, 582 p.

les sexes, paraissent dominer ces productions : l'une, exécutée préférentiellement en forêt par les hommes surtout mais aussi en savane par les femmes, porte principalement sur le **manioc** auquel est associé "un cortège toujours bien fourni" de plusieurs autres cultures : "différentes espèces de courges, d'ignames et de légumes, le maïs et l'arachide" ; l'autre, exclusivement légumière, est majoritairement réservée aux hommes[1] et porte aussi bien sur des légumes locaux que sur ceux d'origine "européenne" diffusée, surtout par les colons[2]. Toutefois, ce partage "sexuel" qui, au-delà de l'autonomie relative qu'il confère aux différentes "exploitations" à l'intérieur d'une même cellule familiale[3], n'excluait cependant pas au sein des couples, par exemple, des échanges en travail ponctuel : pour la préparation de leurs champs de forêt, les femmes recourent aux services de leurs époux ou dans certains cas, aux groupes de travail largement répandus[4].

Par ailleurs enfin, cette agriculture sans disposer de sols particulièrement "riches" et différemment déployée sur l'ensemble des sites disponibles (sommets de plateaux, pentes et bas-fonds) a pu, grâce à une remarquable capacité d'adaptation au milieu environnemental, tirer le meilleur partie sans "épuiser" toutefois les potentialités de celui-ci[5]. Avec la création de Brazzaville et sa rapide croissance démographique qui en fit un marché vivrier aux demandes constantes, cette agriculture devint l'une des principales pourvoyeuses de produits vivriers pour la capitale[6].

Ces quelques indications quoique sommaires et réduites aux seuls "pays Bakongo" permettent l'ébauche succincte des traits majeurs d'une agriculture paysanne dont le développement, faute d'actions spécifiques à elle adressées, a connu malgré tout et grâce aux opportunités et contraintes conjuguées par les situations nouvelles ("naissance" de villes ; développement des marchés vivriers ; mais aussi exode rural) un essor considérable. Cependant, le contexte de crise agricole que connaît le pays suggère, par son ampleur réelle ou déduite des seules approches "globales", la réévaluation de l'état de performance de celle-ci afin d'apprécier, au plan de son fonctionnement (système de cultures, d'exploitation et commercialisation) ses contraintes et possibilités actuelles. C'est en référence à une telle perspective que fut initiée l'étude dont nous rendons compte ici des aspects liés aux formes de production agricoles et modes de mise en marché des produits vivriers[7].

---

1. L'auteur considéré souligne toutefois que les femmes entretiennent aussi à proximité des habitations quelques espaces légumiers qui leurs procurent des revenus d'appoint non négligeables, *op. cit.*, p. 521-522.
2. A ce sujet voir : D.L. NAIRE, *Du "Nsaba" au maraîchage.*
3. Cette forme d'exploitation de type "compartimenté" repose en fait sur des déterminations sociologiques comme le souligne remarquablement BALANDIER à propos de la même région : *"Lorsque la femme est mariée, elle dispose d'un champ d'action où tout empiétement s'avère difficile... elle n'est tenue qu'aux travaux coutumièrement définis", elle ne peut être commandée par son mari au-delà des prescriptions de la coutume – l'existence de l'esclavage constituant un véritable frein, puisque l'arbitraire de l'époux ne joue sans risque qu'au détriment de la femme-esclave – (car) elle participe à un système de mariage où la "séparation absolue des biens" reste de règle".* p. 338-399, *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*, Paris, Quadrige/PUF, 4e édition, 1982.
4. BALANDIER faisant remarquer la spécificité des rapports spéciaux que cette économie agricole a déterminé dans les pays Bakongo signalait l'existence à propos de diverses associations *"d'entraide où le travail et non plus les mises comme pour les Kitemo, est capitalisé"* au bénéfice de chacun des associés, p. 350-351, *op. cit.*
5. Les observations formulées par SAUTTER semblent ne pas indiquer du moins à cette époque-là des formes alarmantes d'appauvrissement des sols parce que soumis à une exploitation continue, *op. cit.*
6. Cf. G. BALANDIER, *op. cit.*
7. Les aspects de types socio-démographiques ont fait l'objet d'un autre rapport rédigé par nous : *Contexte d'urbanisation et démographie des pays ruraux du Pool congolais.* CIRAD-CA, Montpellier, novembre 1993, Laboratoire d'économie.

Objectifs et méthodologie de l'étude

Lancée à l'initiative de plusieurs institutions[1], cette étude était proposée pour rendre compte des systèmes de cultures paysans à base de manioc, particu-lièrement répandus dans les pays ruraux du Pool congolais et dont plusieurs observations concordantes, effectuées sur les marchés brazzavillois semblaient, par ailleurs, souligner leurs actives participations dans l'approvisionnement de cette capitale en constante croissance.

La conduite par l'AFVP d'une opération de développement dénommée "opération villages-centres" dans la zone du district de Mindouli devait alors offrir à l'étude, la possibilité de disposer d'un premier terrain d'approche des systèmes paysans[2]. En raison de cette opportunité et pour permettre par ailleurs, à l'AFVP de disposer d'éléments de connaissance, plus larges, des contextes dans lesquels s'effectue son opération, l'étude opta, dans sa définition, pour une approche "globale" des situations en présence : structures socio-démographiques, itinéraires d'émigrations, systèmes de production, questions foncières et commercialisation des produits agricoles[3]. Une telle approche, quoique "lourde", offrait le double avantage de pouvoir disposer d'une première base de données, circonscrite soit-elle, sur les systèmes de culture à dominante manioc[4] et de cerner au "plan local" l'évantail des problèmes qui, en rapport avec le contexte global congolais (profils démographiques, formes et modes d'exploitation, contraintes foncières, etc.) déterminent (positivement ou négativement) les possibilités de cette agriculture paysanne. Il s'agissait alors, non seulement de décrire et analyser le seul "dispositif" des systèmes de production, mais d'établir aussi, par la collecte conjointe d'informations sur ces autres principaux aspects de la réalité rurale, les enjeux sur celui-ci des interrelations qui l'unissent à ceux-là. En définitive, cette orientation permet d'appréhender la production agricole à travers l'ensemble de ses déterminations "internes" et "externes" qui fondent, d'une certaine façon, sa "cohérence". Enfin, pour tenir compte de cette exigence méthodologique, l'outil mis au point pour la collecte des données fut défini de façon à restituer "harmonieusement" l'orientation générale de l'étude : jeu de questionnaires écrits, numérotés alphabétiquement et portant chacun sur l'un des paramètres précis de la réalité villageoise (cf. questionnaire et modes d'emplois en annexe A).

La mise au point de la première version du questionnaire fut précédée par une préenquête conduite dans la plupart de ces localités. Menée sous la forme d'entre-

1. Ont collaboré, à la réalisation de cette étude, les institutions et personnes ressources ci-après : Direction générale de la recherche scientifique et technique (DGRST/Congo) : D.L. NAIRE : Association française des volontaires du progrès (AFVP/Congo) ; Pierre ALARI : Programme manioc/FAC/ORSTOM ; Jacques ARRIVETS : CIRAD ; Jean-Michel YUNG : SAR ; Alain LEPLAIDEUR : CIRAD-CA, laboratoire d'économie, Institut du développement rural (IDR/Congo).
2. Outre cet avantage de "cadre", ces villages-centres auxquels furent associés les villages environnants dénommés villages-satellites, n'ont pas fait l'objet de programmes particuliers orientés sur les systèmes de production. Ils offraient par cela même des caractéristiques rapprochables des autres localités rurales du Pool. GUICHAOUA, *op. cit.* souligne d'ailleurs à propos de cette opération les nombreuses coupures de financements du projet qui finirent par le réduire au seul volet d'aménagement urbanistique des localités retenues.
3. J.M. YUNG, 1990. *Questionnaires manioc.* Rapport d'études, Montpellier, CIRAD-DSA, n° 26.
4. Le "manioc" pourtant aliment de base des populations congolaises si l'on en juge par les diverses statistiques établies à propos n'en demeure pas moins l'une des plantes pour lesquelles l'on dispose à ce jour de peu de connaissances sur les modes de sa production/transformation et commercialisation. Cf. A. LEPLAIDEUR et D.L. NAIRE, 1992, *Proposition de recherche.* Laboratoire d'économie, CIRAD-CA, Montpellier.

tiens de groupes très différenciés (jeunes, adultes, femmes, hommes) et autour de thèmes préalablement définis (systèmes de cultures, accès foncier, etc.), cette opération préalable permit le repérage des termes locaux utilisés pour la désignation des différents ordres de faits visés par l'étude : types de champs, structures agropédologiques, etc. Ce qui par la suite facilita l'administration du questionnaire par sa large compréhension. Enfin, après le test de la première version et sa correction l'enquête fut lancée et exécutée par des enquêteurs recrutés et formés par nos soins.

L'ensemble des données recueillies donnèrent lieu à une première restitution basée sur un dépouillement manuel[1]. On a ainsi inventorié :

1) **1 548** champs portant encore des cultures au moment du passage de l'enquête dont : **727** champs de savane, **580** de forêt, **109** de zone intermédiaire, **131** jardins et un seul verger.

2) Pour chacun de ces 1 548 champs, des informations précises ont été recueillies sur leurs modes d'obtention.

3) Pour ceux des actifs ayant recouru à des groupes prestations extérieurs en travail, les types de groupes et opérations ont été analysés.

4) Enfin les modes de mise en marché n'ont concernés (ici) que les produits manioc : 57 815 unités "manioc" ont été commercialisées et auraient au maximum rapportées près de 22 millions de FCFA.

Cette présente analyse est établie après la saisie et traitement informatique des données grâce au logiciel *Open Access*. Au-delà de quelques légères différences induites surtout par le tri strict que nous dûmes faire des questionnaires – ceux incomplets ou illisibles furent supprimés – le présent rapport confirme les grandes lignes des tendances relevées dans le précédent à propos des formes de production et modes de mise en marché du manioc.

Enfin, si ces données ici présentées, notamment celles qui concernent les aspects "agropédologiques" ne sauraient prétendre à la rigueur d'un regard spécialisé comme celui de l'agronome, elles prétendent, modestement du moins, apporter du point de vue du paysan, les éléments qui, dans ces "savoirs locaux", structurent et orientent les pratiques agricoles. Les disciplines spécialisées pourront nous osons l'espérer y déceler quelque intérêt pour une réflexion plus approfondie de ces aspects spécifiques à leur science.

1. D.L. NAIRE, 1992. *Démographie des populations, systèmes de cultures et modes de commercialisation des produits agricoles dans le Pool congolais.* CIRAD-CA, Laboratoire d'économie, n° 25, Montpellier, 90 p.

Chapitre I

Champs et cultures[1]

1. Du point de vue des différentes catégories ici et là, utilisées par les économistes et agro-économistes, les systèmes de culture à dominante manioc ici caractérisés, appartiendraient à l'ensemble à structure associative, tel que le distingue R. BADOUIN *"comme ceux (en général) dans lesquels plusieurs productions finales sont présentes, liées entre elles par des relations de complémentarité technique". "L'analyse économique du système productif en Africulture"*, 1987, *in* Cahiers des sciences humaines 23 (3-4) : 360-361.

Considéré du point de vue des dénominations locales couramment utilisées, l'ensemble des parcelles soumises à l'exploitation agricole se répartit en différents "types de champs", irréductibles à la seule distinction devenue "classique", en termes de "champ de savane" et "champs de forêt"[1]. Ces différentiations qu'opèrent ainsi ces "savoirs paysans", ne se ramènent pas à une simple opération d'étiquetage ; loin s'en faut, elles combinent différents critères renvoyant à la fois aux caractéristiques physiques (types de sols/reliefs et couverture végétale) et, aux possibilités, variables, d'associations culturales : on ne plante pas tout, n'importe où et n'importe quand. Par ces subtilités, cette notion de "type de champ" permet une meilleure description des systèmes de cultures observés de même, qu'elle offre des possibilités de comparaison des villages entre eux, suivant le contexte dominant de leur environnement écologique (forêt, savane ; savane et forêt).

Les types de champs inventoriés[2]

Les champs de forêt et savane, de type "moussitou" et "nséké" demeurent prédominant (84 %) avec une supériorité des seconds (47 %) (cf. tableau 1). Cette relative prépondérance des "nséké" pourrait, dans une certaine mesure, témoigner du processus de savanisation qui affecte, suivant divers facteurs conjugués (anthropiques et physiques), l'environnement forestier des zones rurales du Pool congolais[1]. Entre le domaine de la forêt encore reconnaissable comme tel et celui où la savane s'est complètement "installée" s'étend une zone intermédiaire, peu remarquée (7 %), où se succèdent divers autres types de champs pouvant déboucher, selon les cas, sur des bas-fonds, domaine des jardins.

On distingue dans l'ordre croissant de "dégradation" du milieu forestier, le kivuku (5 %), le kibiti (2 %) et le kidiara. Les jardins de bas-fonds sont, tous types confondus, d'égale importance avec ceux-ci : 8 %.

Si globalement, cette distribution des parcelles, suivant les types de champs paraît signaler une présence, plutôt faible des zones intermédiaires même associées aux jardins, opposée aux proportions fortement majoritaires des "moussitou" et "nséké", la situation change lorsque cette répartition est établie en fonction du type d'environnement dans les différents villages (tableaux 2 et 3).

Dans les villages où l'environnement est dominé par la forêt, la "préférence" pour le "moussitou" est très affirmée (74 %), comparativement à la savane

1. On note de ce point de vue qu'à l'intérieur des deux grands domaines considérés (forêt et savane) et, suivant l'ampleur de leur mise en culture, différents "sous-types" de champs, distingués en fonction du degré d'affectation de leur couverture végétale peuvent être identifiés. Un champ de type Kivuku, par exemple, appartiendrait au domaine forêt mais serait plutôt spécifique des parties de la forêt fortement affectées par de constantes mises en culture. Ainsi ces distinctions majeures, domaine "forêt", domaine "savane", se réduisent à des généralités on ne peut plus vagues et ne peuvent rendre compte des évolutions dans un sens comme dans l'autre (dégradation/renouvellement/différentiations) de ceux-ci, de même que l'utilisation de ces "sous-espaces" par les systèmes de cultures paysans.
2. SAUTTER G., 1966. *De l'Atlantique au fleuve Congo. Une géographie du sous-peuplement.* Paris, Mouton, p. 511-515.

Tableau 1. Répartition des champs inventoriés selon le type de champ/appellation locale et, village

Nom de village	Type de champ										Total champs zone intermédiaire	
	Champ de forêt		Champ de savane		Champ zone intermédiaire forêt/savane							
	Moussitou		Nséké		Kivuku		Kibiti		Kidiara			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Kiloubi	258	16,66	54	3,48	45	2,90					45	2,90
Kindzamba	3	0,19	25	1,61			1	0,06			1	0,06
Kingouala			122	7,88								
Louenga	318	20,54	37	2,39	35	2,26					35	2,26
Nsengo			193	12,46			24	1,55	1	0,06	25	1,61
Ntari	1	0,06	293	19,12			3	0,19			3	0,19
Total	**580**	**37,46**	**727**	**46,96**	**80**	**5,16**	**28**	**1,8**	**1**	**0,06**	**109**	**7,04**

Nom de village	Type de champ										Total champs inventoriés	
	Jardin						Total jardin		Fruitier			
	N'saba ya mazoko		N'saba ya mouholo		N'saba ya moungongo							
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Kiloubi	5	0,32					5	0,32			362	23,38
Kindzamba			3	0,19	1	0,06	4	0,25			33	2,13
Kingouala			8	0,51	29	1,87	37	2,39			159	10,27
Louenga	27	1,74					27	1,74	1	0,06	418	27,00
Nsengo			27	1,74	6	0,38	33	2,13			251	16,21
Ntari			10	0,64	15	0,96	25	1,61			325	20,99
Total	**32**	**2,06**	**48**	**3,1**	**51**	**3,29**	**131**	**8,46**	**1**	**0,06**	**1548**	**100,00**

Tableau 2. Répartition des types de champs inventoriés, selon les villages à environnement forêt dominant

	Type de champ	Villages					
		Kiloubi		Louengo		Total	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Champ forêt	Moussitou	258	33,7	318	40,76	576	73,84
Champ savane	Nséké	54	6,92	37	4,74	91	11,66
Zone intermédiaire	Kivuku	45	5,76	35	4,48	80	10,25
Jardins	N"saba ya mazoko	5	0,64	27	3,46	32	4,10
	Fruitier			1	0,12	1	0,12
	Total	**362**	**46,41**	**418**	**53,58**	**780**	**100,00**

(nséké : 12 %) et aux champs des zones intermédiaires (10 %)[1]. Les jardins sont ici presque marginalisés : 4 % (tableau 2). **Dans ceux, par contre, où la savane constitue l'environnement dominant, ce sont, de façon fortement prédominante, les "nséké" (83 %) suivis de loin par les jardins (13 %) qui sont les plus cultivés** (tableau 3).

Tableau 3. Répartition des types de champs inventoriés selon les villages à environnement savane dominant

	Type de champ	Villages									
		Kindzamba		Kingouala		Nsengo		Ntari		Total	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Champ forêt	Moussitou	3	0,39					1	0,13	4	0,52
Champ savane	Nséké	25	3,25	122	15,88	193	25,13	296	38,54	636	82,81
Zone intermédiaire	Kibiti	1	0,13			24	3,12	3	0,39	28	3,64
Jardins	Kidiara					1	0,13			1	0,13
	N'saba ya moucholo	3	0,39	8	1,04	27	3,51	10	1,3	48	6,25
	N'saba ya moungongo	1	0,13	29	3,77	6	0,78	15	1,95	51	6,64
	Total	33	4,29	159	20,7	251	32,68	325	42,31	768	100,00

En définitive, l'absence ou présence d'un ou des deux domaines considérés paraît déterminer la configuration des systèmes de cultures mis en œuvre dans ces localités. A l'opposition savane/forêt, correspondrait donc des "tendances culturales" variables selon les villages. Une telle observation n'est pas sans incidence quant à cette autre distinction devenue elle aussi "classique", à savoir : les "nséké" sont la spécialité des femmes et les "moussitou" réservés aux hommes[2]. Comme nous l'aborderons plus loin (chapitre 3), cette division recouvre d'autres formes.

Les cultures pratiquées

Cultures au semis

Diverses cultures sont pratiquées en association avec le manioc ou de façon "pure" dans ces différents types de champs identifiés.

Globalement, trois grandes catégories apparaissent : l'association" manioc, légumes et autres vivriers" demeure la plus répandue (78 %) et concerne en proportion écrasante, les champs de "forêt/savane" : 86 % et, la quasi totalité de ceux de types "kivuku" et "kidiara" des zones intermédiaires (tableau 4) : le manioc en culture "pure", peu affirmé (12 %)[3], ne se pratique que sur moussitou (5 %) et davantage sur nséké : 7 %. La culture exclusive de divers légumes est dans la quasi totalité des cas sys-

1. G. SAUTTER *op. cit.* note pour la région de Boko cette préférence affirmée pour les champs de forêt mais constate tout de même que ceux de savanes demeurent nécessaires parce que convenant mieux par la qualité des sols *"aux légumineuses dont les (populations) ne sauraient se passer"*, p. 502.
2. Biens des auteurs ont relevé puis systématisé cette répartition "sexuelle" des domaines savane/forêt. Ces observations pour être pertinentes demandent la prise en compte du contexte environnemental global des lieux à partir desquels ces propositions sont formulées.
3. Des observations faites par G. SAUTTER *op. cit.* il semblerait que cette pratique serait plutôt "absente" des zones parcourues par cet auteur avant les indépendances (?). Serait-ce une forme "récente" née de la demande alimentaire croissante des milieux urbains si proches de ces zones ? De même que la culture du tabac (aussi signalée par G. BALANDIER (1955), *Sociologie actuelle de l'Afrique noire,* Paris, PUF) répertoriée à l'époque semble avoir disparue aujourd'hui.

tématiquement observée dans les jardins de bas-fonds (86 %) et, dans les champs de type "kibiti" (14 %).

Tableau 4. Répartition des types de champs selon dominante culturale au semis

	Dominante culturale au semis										
	Type de champ	Manioc "pur"		Manioc + légumes + autres cultures		Légume "pur"		Autres		Total	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Zone forêt	Moussitou	79	5,10	501,00	32,36					580	37,46
Savane	Nséké	102	6,58	625,00	40,37					727	46,96
Zone intermédiaire	Kivuku			80,00	5,16					80	5,16
Bas-fonds jardin	Kidiara			1,00	0,06					1	0,06
Fruitiers	Kibiti			6,00	1,60	22,00				28	1,8
	Jardins					131,00	8,46			131	8,46
	Fruitiers							1	0,06	1	0,06
	Jardins	**181**	**11,69**	**1203,00**	**77,71**	**153,00**		**1**	**0,06**	**1548**	**100**

De ces trois catégories le manioc, en culture "pure" et/ou associée, apparaît par sa forte présence (89 %) comme la "plante-pivot" de ces systèmes de culture au sein desquels la presque quasi totalité des différents types de champs, exceptés les jardins et fruitiers, assure diversement sa culture (98 %). En fait, cette diversité se ramène *grosso modo* à deux grands types : celui où règne le manioc, seul ou associé à d'autres plantes et, le domaine essentiellement "légumier" (schémas 1 et 2). D'autre part, à l'intérieur du premier type, les associations pratiquées semblent, à tout le moins, marquer une certaine tendance à la différentiation des principaux champs répertoriés. Dans les moussitou de forêt, par exemple, on relève l'absence remarquable des légumineuses, telle l'arachide. L'association "manioc, tomate, courge" est la prédominante (82 %), suivie de la culture "pure" du "manioc" et, marginalement des autres types d'associations. En savane (nséké) par contre, le partage est moins tranché et semble à l'opposé plus varié en cultures associées. La combinaison "manioc/arachide", légèrement dominante est concurrencée par celle de type "manioc/légumes" et, de façon moins affirmée, l'association "manioc/arachide, légumes divers et autres vivriers". Les champs des zones intermédiaires sont, exceptés le type "kibiti"[1] dont le caractère "légumier" est nettement prédominant, plutôt proches de ceux de la savane (nséké). On y rencontre, contrairement aux moussitou des forêts, les légumineuses, cultivées en association avec le manioc et autres tubercules (igname, patate douce et taro).

Finalement, à la "présence" généralisée du manioc, s'accompagne au plan des associations culturales, deux tendances majeures opposant le domaine "forêt" des moussitou avec ceux, liés des milieux intermédiaires (kivuku, kidiara) et savane (nséké).

Dans la première, on y pratique des associations en nombre et en variétés limités : le manioc s'y rencontre avec la tomate surtout, et accessoirement le "moussosso", le gombo et la courge. Dans la seconde, la diversité en nombre et variétés des cultures associées au manioc est plus étendue et variée.

1. Le type kibiti présente une telle caractéristique sans doute à cause du fait qu'il est répertorié dans ou proche des bas-fonds, zone d'ailleurs dénommée du même nom dans ces régions. Il est donc plus propice à la culture légumière.

Schéma 1. Illustration des différentes cultures associées selon les types de champ.

Type de champs	Dominantes culturales au semis
Kouloumbi	Manioc Tomate Amarante (*Amaranthus hybridus*) Morelle amère (*Solanum aethiopicum*) Morelle noire (*Solanum nigrum*)
Moussitou	Manioc Tomate Maïs Morelle amère Amarante Baselle sauvage (*Basella rubra*) Piment
Kivoukou	Manioc Maïs Arachide Gombo Piment Courge
Nseke	Manioc tomate Maïs Gombo (*Hibiscus esculentus*) Oseille de Guinée (*Hibiscus sabdariffa*) Courge (*Lagenaria siceraria*) Igname Patate
Kidiara Kia Mayaka	Manioc Courge Arachide Gombo Maïs Aubergine

Schéma 2. Différents types de nsaba et des légumes cultivés

Type de nsaba	Dominantes légumières au semis
Nsaba ya moungongo (jardin de pente)	Moselle Noungou Tomate Haricot Ngombo *(Hibiscus esculentes)* Aubergine Courge *(Lagenaria siceraria)*
Nsaba ya madzoko (jardin de bas-fonds)	Piment Aubergine Tomate Endive Morelle amère Bari Gombo Epinard
Nsaba ya kissihou (jardin de bas-fonds)	Tomate Endive Bari Moussosso (morelle) Piment Aubergine Oseille *(Hibiscus sabdariffa)*

Échelonnement des cultures et cultures actuelles

Les cultures actuelles[1] sont, comparativement à celles mise en place au moment des semis, faiblement diversifiées.

La présence du manioc y est davantage écrasante : 95 % (tableau 5)[2], tandis que celle des cultures associées devient globalement marginale (5 %), quel que soit le type de champs. En fait, les durées de cycles, généralement plus brèves des cultures associées au manioc, déterminent, selon le moment de l'inventaire, l'ampleur de ces associations. Aussi remarque-t-on que, des plus anciens champs aux plus récents, une forte variation allant, selon les années d'ouverture, de la présence quasi exclusive du manioc à celle, plutôt faite d'association avec d'autres cultures (tableau 6).

Tableau 5. Répartition des types de champs manioc selon la dominante culturale actuelle (exception : jardin et fruitier)

Dominante culturale actuelle	Type de champ										Total	
	Intermédiaire forêt/savane						Forêt		Savane			
	Kibiti		Kidiara		Kivuku		Moussitou		Nséké			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Manioc					80	5,64	560	39,54	706	49,85	1346	95,05
Manioc + légumes									11	0,77	11	0,77
Manioc + autres							17	1,2	7	0,49	24	1,69
Autres	28	1,97	1	0,07			3	0,21	3	0,21	35	2,47
Total	**28**	**1,97**	**1**	**0,07**	**80**	**5,64**	**580**	**40,96**	**727**	**51,34**	***1416**	**100**

* Total des champs inventoriés moins les jardins et fruitiers.

Les champs ouverts en 1987 et 1988 ne portent plus que le manioc. Sur ceux de 1989 et surtout de 1990, le manioc y apparaît fortement couplé à d'autres cultures. Là encore se révèle le caractère central de cette plante.

Les cultures s'étalent tout le long de l'année, de façon rythmée avec les principales saisons, mais avec toutefois une période de "pointe", particulièrement marquée, entre octobre et novembre : 78 % des champs (figures 3 et 4). Les champs de forêt, type "moussitou" et ceux de savane (nséké) et du "kivuku" de la zone intermédiaire, sont surtout ouverts à cette période là, même si leurs préparations débutent plus tôt (tableau 7 et 8).

Par contre, à partir de février, mais surtout mars, s'étale une période fortement marquée par les jardins "légumiers"[3] et qui s'arrête au cours des mois de juin-juillet : 87 % des jardins sont concernés. La préparation des nouveaux champs occupe alors progressivement l'ensemble des actifs (figure 5).

1. Elles concernent celles que portaient encore, au moment de l'enquête, les différents champs inventoriés en juillet 1990.
2. On dénombre à peu près une vingtaine de variétés différentes, toutes locales dans le district de Mindouli. Toutefois d'un village à l'autre la situation diffère énormément : à Kingouala, par exemple, le "mvoumina" est la variété largement dominante, tandis que dans les autres villages deux ou plusieurs variétés sont cultivées en même temps.
3. L'enquête s'étant déroulée aux mois de juin-juillet, elle n'a pu atteindre, avec la même exhaustivité, les jardins dits de saison sèche, ouverts entre juillet et août. Donc la période ici considérée est relative aux données recueillies sur les jardins.

Tableau 6. Répartition des types de champs de manioc selon l'année d'ouverture et la dominante culturale actuelle détaillée (exception : jardin et fruitier)

Dominante culturale associée	Année d'ouverture								Total	
	1987		1988		1989		1990			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Manioc	81	5,72	507	35,80	698	49,29	60	4,23	1346	95,05
Manioc + gombo					5	0,35			5	0,35
Manioc + oseille					6	0,42			6	0,42
Manioc + arachide + tomate + oseille					1	0,07			1	0,07
Manioc + gombo + bananier					1	0,07			1	0,07
Manioc + gombo + igname					1	0,07			1	0,07
Manioc + igname					12	0,84	3	0,21	15	1,05
Manioc + bananier	1	0,07	1	0,07	2	0,14	1	0,07	5	0,35
Manioc + ananas					1	0,07			1	0,07
Moussosso							2	0,14	2	0,14
Moussosso + Tomate							1	0,07	1	0,07
Piment							1	0,07	1	0,07
Tomate					1	0,07	2	0,14	3	0,21
Tomate + gombo							1	0,07	1	0,07
Piment + bananier					1	0,07			1	0,07
Haricot							21	1,48	21	1,48
Haricot + moussosso							1	0,07	1	0,07
Bananier					1	0,07			1	0,07
Choux + endives							1	0,07	1	0,07
Canne à sucre					2	0,14			2	0,14
Total	**82**	**5,79**	**508**	**35,87**	**732**	**51,69**	**94**	**6,63**	*** 1416**	**100,00**

*** Total des champs inventoriés moins les jardins et les fruitiers.**

Figure 3. Courbe champs inventoriés suivant mois d'ouverture

Nombre de champs inventoriés

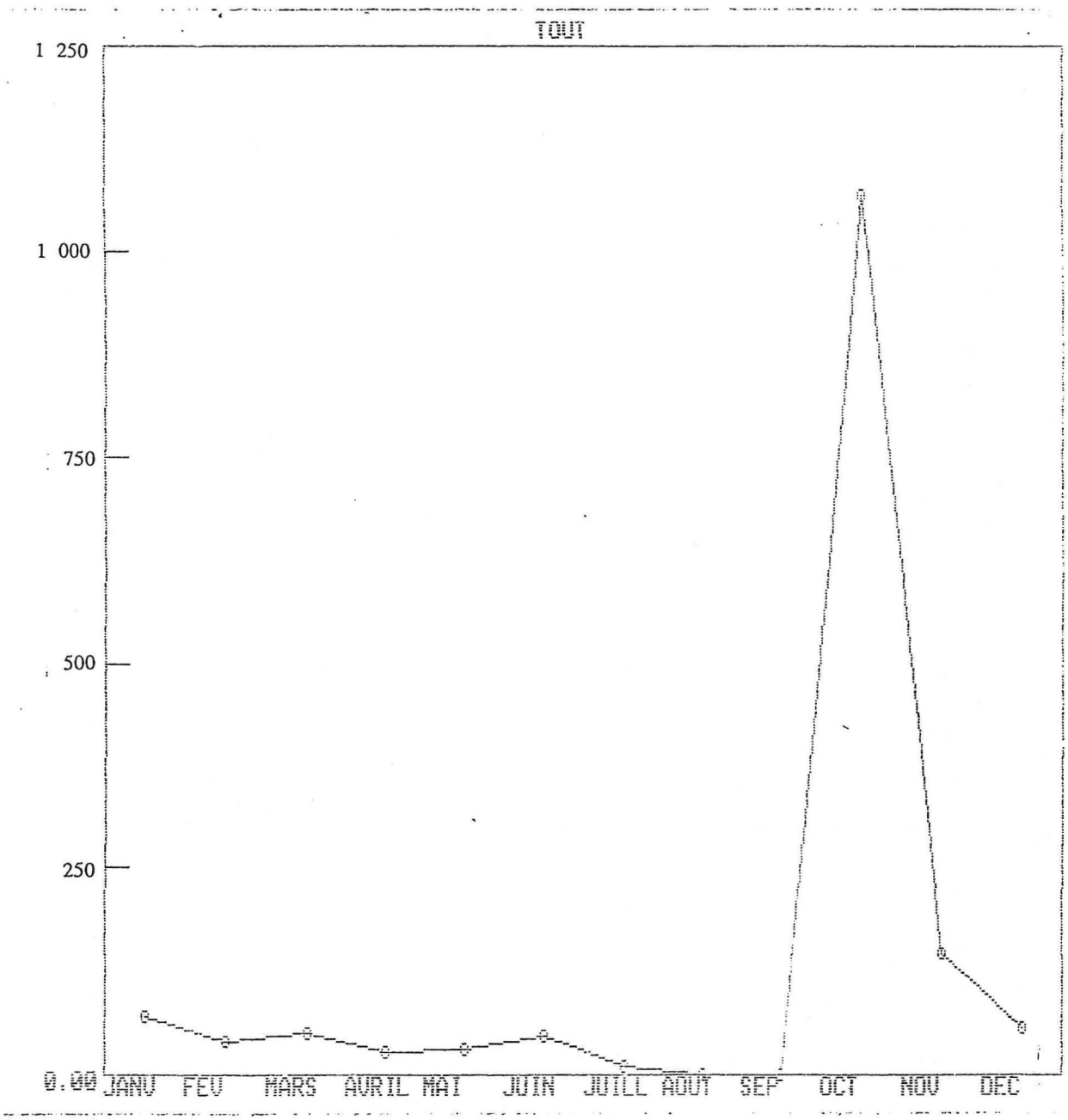

Unité : ensemble des champs inventoriés + jardin et fruitiers

Figure 4. Champs inventoriés selon mois et année d'ouverture

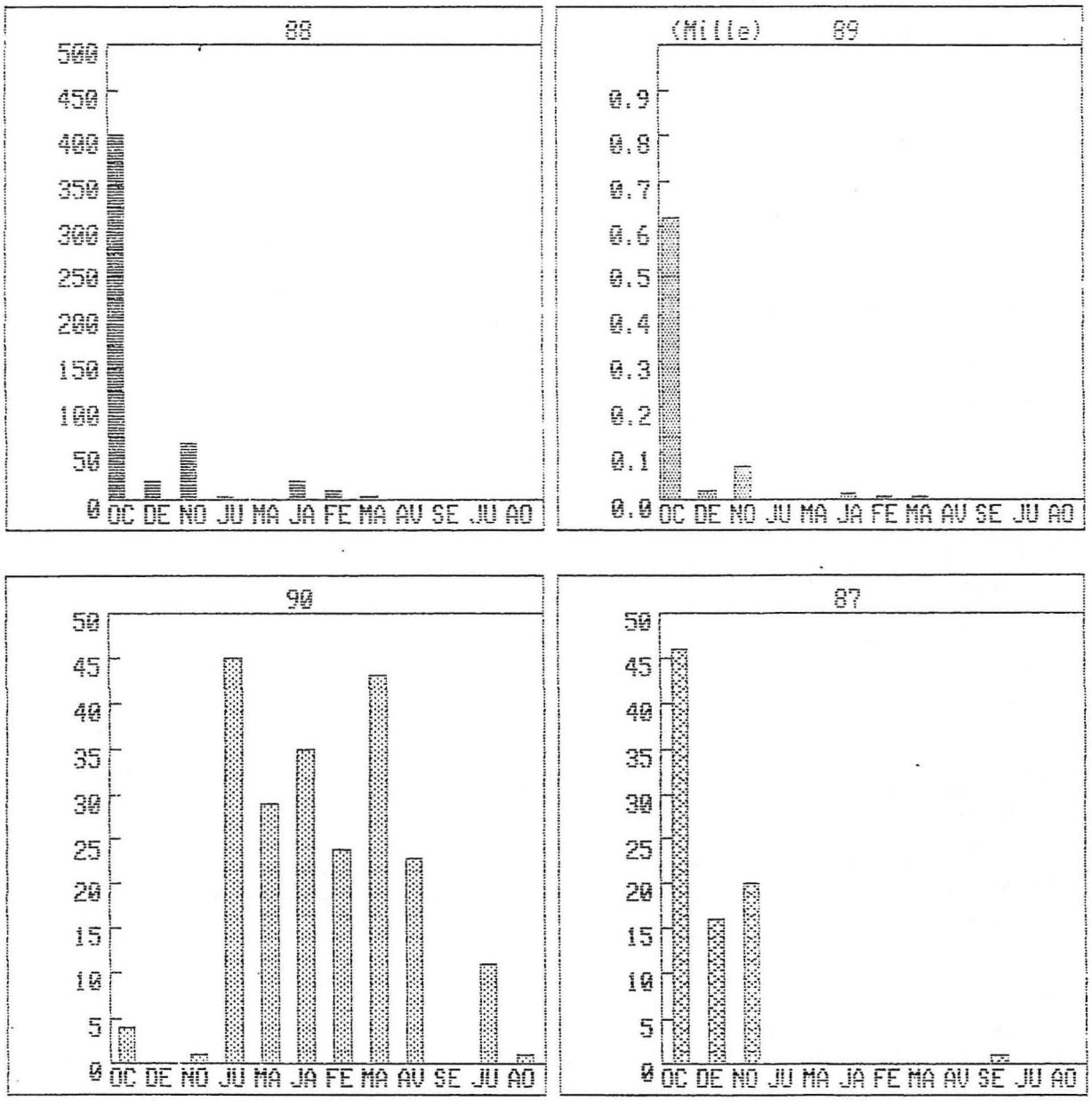

Unité : ensemble des champs inventoriés + jardins et fruitiers

Tableau 7. Répartition des champs inventoriés selon le type de champ et le mois d'ouverture (ensemble villages)

Mois d'ouverture	Type de champ									Total
	Champ de forêt	Champ de savane	Zone intermédiaire forêt/savane			Jardin			Fruitier	
	Moussitou	Nséké	Kibiti	Kidiara	Kivuku	N'saba ya mazoko	N'saba ya mouholo	N'saba ya moungongo		
Janvier										
effectif	64	2			1	1	1		1	69
%	4,13									4,45
Frévier										
effectif	26	4				7		4		41
%	1,67									2,64
Mars										
effectif	11	2		1		8	6	22		50
%	0,7							1,42		3,22
Avril										
effectif	6		3			4	6	7		26
%										1,67
Mai										
effectif	1		7			4	8	9		29
%										1,87
Juin										
effectif		1	14			5	23	5		48
%			0,9				1,48			3
Juillet										
effectif			4			1	5	1		11
%										0,7
Août										
effectif						1				1
%										
Septembre										
effectif					1					1
%										
Octobre										
effectif	288	703			72	1		2	1	1067
%	18,6	45,41			4,65					68,92
Novembre										
effectif	127	14			6					147
%	8,2	0,9								9,49
Décembre										
effectif	57	1								58
%	3,68									3,74
Total										
effectif	**580**	**727**	**28**	**1**	**80**	**32**	**48**	**51**	**1**	**1548**
%	**37,46**	**46,96**	**1,8**	**0,06**	**5,16**	**2,06**	**3,1**	**3,29**	**0,06**	**100**

Unité : ensemble champs inventoriés, jardins et fruitiers.

Figure 5 : Illustration sommaire du calendrier cultural observé dans ces villages

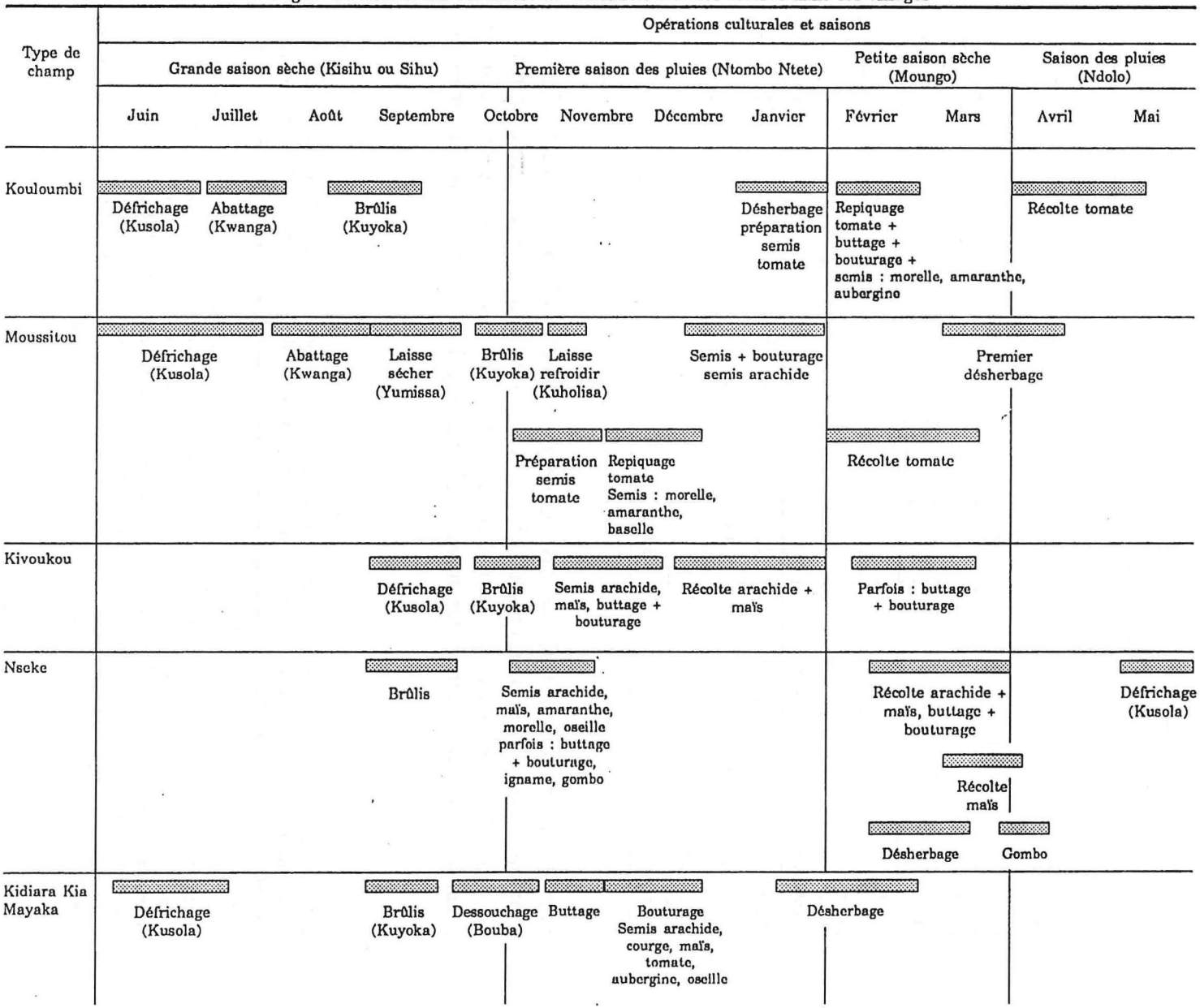

Tableau 8. Répartition de l'ensemble des champs inventoriés, selon le mois et l'année d'ouverture (ensemble des villages)

Mois	Année								Total	
	1987		1988		1989		1990			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Janvier			19	1,22	15	0,96	35	2,26	69	4,45
Février			9	0,58	8	0,51	24	1,55	41	2,64
Mars			2	0,12	5	0,32	43	2,77	50	3,22
Avril			1	0,06	2	0,12	23	1,48	26	1,67
Mai							29	1,87	29	1,87
Juin			2	0,12	1	0,06	45	2,90	48	3,10
Juillet							11	0,71	11	0,71
Août							1	0,06	1	0,06
Septembre	1	0,06							1	0,06
Octobre	46	2,97	398	25,71	619	39,98	4		1067	68,92
Novembre	20	1,29	59	3,81	67	4,32	1	0,06	147	9,49
Décembre	16	1,03	20	1,29	22	1,47			58	3,74
Total	**83**	**5,36**	**510**	**32,94**	**739**	**47,73**	**216**	**13,56**	**1 548**	**100,00**

Finalement champs de forêt, de savane, de zones intermédiaires et jardins légumiers se complètent et s'harmonisent du point de vue du calendrier de culture[2]. Le manioc est d'abord mis en terre, en octobre-novembre – parfois bien au-delà de décembre - à cause de la concurrence des travaux[3]. Après que l'on ai récolté les diverses cul-

2. On peut considérer que le chevauchement des champs et l'échelonnement des cultures qu'ils permettent, par combinaisons diverses, d'atteindre prend en compte la pluralité des déterminants qui caractérisent, bien souvent, tout système de cultures aussi complexes, à savoir : *"la sécurité alimentaire, financière et commerciale"*. R. BADOUIN, *op. cit.*, p. 361-362.

3. Le bouturage à lieu essentiellement pendant la petite saison de pluies dénommée N'tombo, d'octobre à décembre mais peut se prolonger jusqu'en février-mars pour certains types de champ de deuxième cycle, tels les kibiti où après la récolte de l'arachide on y plante le manioc. Les boutures sont généralement prélevées sur un champ personnel et ne font d'ailleurs pas l'objet de ventes. Les boutures habituellement fournies par des plants de manioc encore jeunes (1 an environ) sont de faible diamètre (2 cm) et mesurent de 20 à 30 cm. Le nombre installé par butte varie de 2 à 4 et sont complètement enterrées suivant différentes dispositions : à l'horizontale ou légèrement à l'oblique, elles peuvent aussi être disposées comme suit :

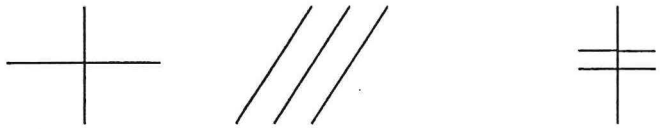

Ces différentes dispositions semblent être choisies en fonction de l'enracinement et de la pente du terrain et sont ainsi supposées limiter les risques.

tures à cycle court qui lui furent associées, l'on se tourne alors vers les jardins pour l'approvisionnement en légumes. Les anciens champs de manioc continuent par le prélèvement partiel (Koukodila) et étalé sur un à deux ans et demi des tubercules, à assurer la permanence de cet aliment de base[1].

Si globalement, du point de vue de l'agriculteur, un tel calendrier paraît "lourd" à gérer, en réalité cette impression se modifie considérablement lorsqu'on la rapporte aux pratiques habituellement observées. En effet, comme manifesté plus loin (chapitre III), dans les villages où domine la savane, tels Nsengo, Ntari, Kingouala et Kindzamba, la pratique des jardins dans les bas-fonds et sur "kibiti" (zone intermédiaire) est fortement masculine (41 %) d'une part et d'autre part la présence féminine, très remarquable, sur champs de savane (nséké) : (61 %) s'accompagne alors d'une participation masculine (22 %) non négligeable (tableau 9).

De ce point de vue et conformément au calendrier tantôt ébauché, femmes et hommes dans ces zones sont occupés, de juillet à décembre-janvier, à la préparation de leurs "nséké", puis, au semis/bouturage de ceux-ci. A partir de mars, les hommes, de façon majoritaire, s'attellent à la production légumière. Ainsi, au rythme général de l'échelonnement des cultures, s'interposent, en fonction du contexte écologique, des sexes et des spécialités sus-indiquées, deux rythmes d'occupation distincts : celui des hommes et celui des femmes.

L'ampleur et la concurrence réciproque des travaux chez les femmes se jouent de juillet à décembre entre : le nombre de "nséké" nouvellement ouverts (préparation, semi/bouturage), les anciens champs, sur lesquels on continue à prélever des tubercules pour la fabrication hebdomadaire de la "chicouangue" (pain de manioc) et, le temps de ventes des produits sur le marché du village. Du côté des hommes, les occupations sont partagées entre la préparation, le semis/bouturage des nséké (juin-décembre) et l'ensemencement des jardins à partir de mars, jusqu'en juin-août. Ceux-ci ne récoltant pas les tubercules pour la fabrication de la chicouangue mais le destinent davantage à sa transformation en foufou/cossettes, les moments de fortes occupations seront ceux de juin à septembre où, simultanément, se préparent les champs, s'ouvrent encore quelques jardins dits de saison sèche et, sèchent les tubercules, concomitamment aux ventes des produits.

---

1. Les principales "étapes" qui jalonnent la "vie" d'un champ de manioc peuvent être résumées par :

1. la préparation : le brûlis est systématiquement observé en forêt et quelque fois dans les bas-fonds et savane. Il est, en forêt, précédé par le défrichage (juin-juillet) et, l'abattage des arbres (suivi du brûlis) entre août et septembre. En savane, le défrichage commence également en juin, suivi de l'arrachage des herbes et la confection des buttes et leur mise à feu en octobre après le refroidissement des cendres.

2. le semis et bouturage : le bouturage est réalisé pendant la petite saison de pluies (N'tombo) : d'octobre à décembre, mais s'étale, en pratique, jusqu'en janvier-février. Sur les buttes sont associés selon les types de champ diverses cultures : maïs, courge, tomate, oignons, morelle, etc. L'arachide est souvent installée entre les buttes dans les champs de savane où le semis est simultané au bouturage du manioc. L'association "arachide/manioc" n'est pas pratiquée en forêt parce que supposée "tuée" celle-ci.

3. sarclage : il varie en nombre de fois d'une à trois. Entre janvier et juin de la première année s'effectuent deux sarclages : le premier vers janvier et en juin le second.

4. récolte : on en distingue deux types : le prélèvement (koukodila) pratiqué sur les champs d'un an et demi d'âge, consiste à prélever un gros tubercule par plant sans l'arracher et sur toutes les buttes. Cette récolte progressive peut s'étaler sur plus d'un an. La récolte totale a lieu sur des plantations de 2 à 3 ans et elle est systématique : les plants de manioc sont alors arrachés.

Tableau 9. Répartition des types de champs inventoriés selon le type d'environnement dominant des villages et le sexe (unité : champ/jardin et fruitier)

Type de champ		Type environnement dominant par sexe								Total	
		Environnement savane (Nsengo + Ntari + Kingouala + Kindzamba)				Environnement forêt (Kiloubi + Louengo)					
		Féminin		Masculin		Féminin		Masculin			
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Forêt	Moussitou			4		363	23,44	213	13,75	580	37,46
Savane	Nséké	468	30,25	168	10,85	76	4,9	15	0,96	727	46,96
Zone intermédiaire	Kibiti	1		27	1,74					28	1,80
	Kidiara			1						1	
	Kivuku					64	4,13	16	1,03	80	5,16
Jardin	N'saba ya mazoko					1		31	2	32	2,06
	N'saba ya mouholo	4		44	2,84					48	3,10
	N'saba ya moungongo	2		49	3,16					51	3,29
	Verger							1		1	
	Total	**475,00**	**30,66**	**293,00**	**18,92**	**504,00**	**32,55**	**276,00**	**17,82**	**1548,00**	**100,00**

Les grandes figures des rythmes d'occupation, que nous venons d'ébaucher à propos des zones à dominante "savane", présentent quelques différences en zones de forêt qui, en plus, possèdent comme Louengo et Kiloubi des terroirs en savane. Dans ces derniers, en effet, le partage généralement admis – hommes pour forêt (moussitou) et femmes pour savane (nséké) – n'opère plus dans les mêmes termes. Les femmes cultivent près des deux-tiers des moussitou, plus des trois-quarts des nséké et autant de kivuku (zone intermédiaire). Les hommes, sont présents dans les moussitou (37 %), mais moins dans les nséké (16,5 %) et kivuku (20 %) ; ils dominent largement sur les jardins légumiers (97 %). Ici, l'ampleur des occupations est à la mesure des possibilités diverses qu'offrent cet environnement.

L'ouverture simultanée ou successive de trois types différents de champs (moussitou, nséké et kivuku) pour les femmes, domine et détermine les rythmes de leurs occupations auxquelles s'ajoutent bien évidemment et hebdomadairement le transport et rouissage des tubercules, la fabrication de la chicouangue et enfin, les ventes des produits.

Les hommes quoique majoritaires sur les jardins légumiers ouverts entre mars et juillet, voire au-delà, sont tout de même présents entre juillet et décembre pour la préparation et le "semis/bouturage" de leurs "moussitou" et "nséké".

Chapitre II

Perceptions paysannes des caractéristiques agropédologiques

Le relief

Trois grandes structures se partagent le relief de ces champs : celle des terrains plats des vallées et/ou des bas-fonds (kibiti), fortement dominante (61 %), suivie des pentes de collines et/ou montagnes (Mongo/Mulandu) : 33 % et enfin, moins utilisée, les plateaux (Zoulou-Londé) : 5 % (tableau 10).

Tableau 10. Répartition des types de champs inventoriés selon le type de relief (ensemble des villages)

Type de champ		Type de relief								Total	
		Terrain plat de vallée ou de bas-fond		Montagne/colline terrain en pente		Plateau		Autre			
		Kibiti		Mongo/Mulandu		Zoulou-Londé					
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Forêt	Moussitou	151	9,75	426	27,51	2	0,12	1	0,06	580	37,96
Savane	Nséké	586	37,85	64	4,13	77	4,49			727	46,96
Zone intermédiaire	Kibiti	26	1,67	1	0,06	1	0,06			28	1,8
	Kidiara	1	0,06							1	0,06
	Kivuku	61	3,94	18	1,16	1	0,06			80	5,16
Jardin	N'saba ya mazoko	32	2,06							32	2,06
	N'saba ya mouholo	47	3,03					1	0,06	48	3,1
	N'saba ya moungongo	44	2,84	5	0,32					51	3,29
	Verger	1	0,06							1	0,06
	Total	**949**	**61,3**	**514**	**33,2**	**83**	**5,36**	**2**	**0,12**	**1548**	**100**

Unité : champ, jardin, verger.

A cette tendance générale qui semble faire remonter la direction de la "conquête" des terres des vallées et/ou bas-fonds vers les pentes des collines et/ou montagnes, sans toutefois atteindre de façon remarquable les plateaux, s'opposent dans le détail, trois modes différents de "conquêtes".

❑ Les "moussitou" de forêt paraissent progresser des terrains en pente des collines et/ou montagnes – où ils y sont les plus nombreux (73 %) – vers les vallées et/ou bas-fonds (26 %)[1]. Les plateaux ne sont quasiment pas convoités par ceux-ci (0,34 %).

❑ Si les "nséké" s'étendent faiblement, aux plateaux (10,5 %) et aux pentes des montagnes et/ou collines (9 %), ils ont pour domaine privilégié, les terrains plats des vallées et/ou bas-fonds (81 %).

❑ Les jardins et autres types de champs des zones intermédiaires demeurent globalement très "encastrés" sur les terrains plats de vallées et/ou bas-fonds ; seule exception les "kivuku" que l'on rencontre aussi sur les pentes des collines et/ou montagnes (22,5 %).

1. G. SAUTTER *op. cit.* faisait la même observation dans le pays de Boko, p. 503-504.

Les sols

Deux pôles principaux paraissent organiser du point de vue des types de sols, la localisation des divers champs. Il s'agit : **des sols argileux, de couleur "rouge" (Kibuma/Kanga) et ceux "noirs" des bas-fonds et/ou zones proches (Ndombi/ Pinda).** A leurs suites, les sols sableux (Sesse/Diello), souvent soumis – surtout en cas d'espacements de pluies –, à des stress hydriques et, ceux argilo-sableux (Kibuma na sessé), complètent le tableau des différents ensembles rencontrés (tableau 11).

Tableau 11. Répartition des types de champs inventoriés selon le type de sol (ensemble des villages)

Type de champ		Type de sol								Total	
		Sol argilo-sableux		Sol argileux de couleur "rouge"		Sol noir de bas-fonds zones proches		Sol sableux			
		Kibuma na sesse		Kibuma/Kanga		Ndombi/Pinda		Sessé/Dielo			
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Forêt	Moussitou	87	5,62	354	22,86	8	0,50	131	8,48	580	37,46
Savane	Nséké	25	1,61	201	12,98	484	31,26	17	1,09	727	46,96
Zone intermédiaire	Kibiti	3	0,19	4	0,25	21	1,35			28	1,80
	Kidiara					1	0,06			1	0,06
	Kivuku	7	0,45	61	8,94	1	0,06	11	0,7	80	5,16
Jardin	N'saba ya mazoko	3	0,19	2	0,12	41	2,64	2	0,12	48	3,10
	N'saba ya mouholo	10	0,64	12	0,77	7	0,45	3	0,19	32	2,06
	N'saba ya moungongo			2	0,12	49	3,16			51	3,29
	Verger	1	0,06							1	0,06
	Total	**136**	**8,78**	**636**	**41,08**	**612**	**39,53**	**164**	**10,59**	**1548**	**100,00**

Unité : champ, jardin, verger.

Les champs de forêt (type moussitou) s'établissent à dominance sur les sols argileux (Kibuma/Kanga), classés parmi ceux à forts potentiels. Dominants dans cet ensemble (56 %), ils sont plus de 60 % à occuper ce type de sol. S'ils sont pratiquement "absents" sur sols noirs des bas-fonds, on les trouve en proportion non négligeable sur les sols sableux (22,5 %) et argilo-sableux (15 %). De telles expansions, surtout sur sols sableux reconnus pour leur "pauvreté", signalent, sans toutefois alarmer, des "dérives" possibles qui pourraient au terme d'une forte pression foncière entamer les potentialités productives de ces systèmes de cultures paysans.

A l'inverse des champs de forêt, ceux de savane (nséké) offrent, de ce point de vue, une relative "sécurité". Les sols argileux et, noirs se partagent à près de 95 %, les nséké mis en culture. Les sols sableux que l'on dit peu propices à l'exploitation agricole, n'accueillent de façon faiblement marginale que 2 % de ceux-ci.

Les jardins, fortement localisés sur sols noirs (74 %) se répandent aussi sur ceux argileux, de couleur "rouge" (12 %) et argilo-sableux (10 %). Ici encore les sols sableux sont très minoritairement concernés. En fait, les jardins de types "moungongo" et "mouholo", sont, en proportion écrasante, plutôt caractéristiques des sols noirs des bas-fonds. Le type "mazoko" se partage plus des deux-tiers, les domaines argileux et argilo-sableux.

Les champs des zones intermédiaires enfin, se repèrent surtout sur sols argileux (60 %) et noirs (20 %). Dans ce groupe, le "Kibiti" s'établit dans trois-quarts des cas sur sols noirs, tandis que le "kivuku" occupe dans les mêmes proportions le domaine argileux. Toutefois, ce dernier, comme précédemment les champs de forêt (type "moussitou") connaît une progression, quoiqu'encore timide, vers les sols sableux (14 %).

En définitive, la composante "qualité des sols" de ce système de culture, témoigne globalement des potentialités encore "sécurisantes" en l'absence constatée d'une pression foncière alarmante.

En effet, la mise en correspondance des caractéristiques du relief à celles des sols, confirme cette observation (tableau 12).

Tableau 12. Répartition des types de champs inventoriés selon le type de relief et de sol (ensemble des villages)

Type de champ		Type de relief et de sol								Total	
		Sol argilo-sableux		Sol argileux de couleur "rouge"		Sol noir de bas-fonds ou zones proches		Sol sableux			
		Kibuma na sesse		Kibuma/Kanga		Ndombi/Pinda		Sessé/Dielo			
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Terrain plat de vallée ou de bas-fonds	Kibiti	51,00	3,29	254,00	16,40	571,00	36,88	73,00	4,71	949,00	61,30
Montagne/colline terrain en pente	Mongo/Mulandou	82,00	5,29	327,00	21,12	17,00	1,09	88,00	5,68	514,00	33,20
Plateau	Zoulou-Londé	2,00	0,12	54,00	3,48	24,00	1,55	3,00	0,19	83,00	5,36
	Autres	1,00	0,06	1,00	0,06					2,00	0,12
	Total	**136,00**	**8,78**	**636,00**	**41,08**	**612,00**	**39,53**	**164,00**	**10,59**	**1548,00**	**100,00**

Unité : champ, jardin, verger.

Les terrains plats de vallées et/ou bas-fonds, fortement et simultanément occupés par : les "nséké" de savane, les champs des zones intermédiaires et de façon exclusive, les jardins se répartissent davantage entre les sols noirs de bas-fonds (60 %) et les argileux (27 %).

Les pentes (mongo/mulandu), préférentiellement convoitées par les "moussitou" de forêt, présentent un "profil" plus ou moins "mixte". A la dominance marquée des sols, surtout argileux (kibuma/kanga) : 64 %, s'opposent, conjointement, la "rareté" de sols noirs (3 %) et, une présence non négligeable de ceux sableux : 17 %.

De ces deux profils ainsi caractérisés et, malgré la relative "sécurité" qu'ils paraissent représenter pour ce système paysan, la progression "silencieuse" vers des terres pauvres demeure un "risque" potentiel qu'on ne peut, désormais, se permettre d'ignorer.

Pratiques des jachères et durées

La durée moyenne de jachère établie pour l'ensemble des champs, est de 4,29 ans ; toutefois, comme la plupart des moyennes, elle révèle, autant qu'elle cache, des tendances et disparités, souvent forts grandes[1].

En dessous de cette moyenne, seulement un peu moins du quart des champs sont en effet concernés (23 %). Parmi ceux-ci, cependant, les "nséké" (champs de savane) représentent, sensiblement plus de la moitié des effectifs (55 %) alors que ceux de forêt (moussitou) y sont très peu présents (8 %) ; de même que les jardins (18 %) et champs des zones intermédiaires (18 %) (tableau 13).

Un tiers environ des nséké sont remis en culture après moins de 4 ans de repos. En dessous de 3 ans, on en dénombre encore 14 %[2]. En définitive, ces champs de savane, à "structure associative" plus diversifiée et, pour lesquels nous relevions tantôt (cf. points 1 et 2) qu'ils présentaient, par rapport à la qualité de leurs sols, une assise davantage "sécurisante", sont à l'opposé et sans doute pour cela, ceux dont la durée moyenne de jachère (3,26) se situe en dessous de la moyenne générale. Aussi se donnent-ils à comprendre comme l'un des paradoxes, toujours actuels, de ce système de cultures des pays du Pool (SAUTTER, 1966). D'autant plus que l'intensité manifeste de la mise en culture de cette savane, semble ne pas ouvrir à la conquête des sols de moindre qualité, tels ceux sableux des montages et plateaux, propices aux stress hydriques.

Toutefois, on relève qu'entre 3 et 6 ou 7 ans, sont signalés les plus fortes proportions de champs (70 %). Si autour de ces âges, moussitou et nséké offrent des proportions assez proches, les premiers affichent des durées relativement plus élevées. C'est en effet, entre 4 et 6 ans, voire 7, que s'affirment le plus, les champs de forêt (39 %) ; de même, qu'au-delà de 10 ans, on peut encore répertorier 24 % de ceux-ci.

---

1. Les différents champs répertoriés sont situés sur différents lieux-dits, localement connus et identifiables. Une première analyse de ceux-ci en fonction des années d'ouverture des champs et de leur nombre a permis de formuler quelques observations ci-après.
Pour l'ensemble des 1 548 champs, 98 lieux-dits différents ont été répertoriés, soit une moyenne de 15,79 champs/lieux-dits. Toutefois, en fonction des années, cette moyenne est fort variable : elle est de 5,53 en 1987 (15 lieux-dits pour 83 champs) ; en 1988, 7,72 (66 lieux-dits pour 510 champs) ; en 1989, 9,59 (77 lieux-dits pour 739 champs) et en 1990, 4,90 (44 lieux-dits pour 216 champs). Cette variabilité pourrait témoigner d'une gestion "rotative" des terres disponibles (!).
Cependant, selon le nombre d'années de mise en culture, systématique (successive) de ces lieux-dits - pour ces quatre années considérées (87, 88, 89 et 90) - on peut relever les indications suivantes : 35 lieux-dits ont fait l'objet d'une seule année de mise en culture et concernent 59 des champs répertoriés ; pour deux années successives, 31 lieux-dits sont identifiés et concernent 201 champs ; pour 4 années d'exploitation successives, 9 lieux-dits et 1 006 champs sont signalés. Toutes ces indications demeurent sans doute sommaires, mais indiquent malgré tout que tous les lieux-dits ne sont pas soumis à la même intensité d'exploitation, selon le nombre de champs qu'ils accueillent et la régularité de ces accueils.
Ces éléments, qui paraissent indiquer que l'exploitation des différents terroirs, semble être soumise à une rotation concertée de ceux-ci avaient aussi été soulignés par BALANDIER, *op. cit. Sociologie actuelle de l'Afrique noire,* p. 316.
2. Comparativement aux observations faites par G. SAUTTER, *op. cit.*, la situation semble ne s'être pas beaucoup modifiée. La durée moyenne de jachère pour les nséké variait de deux à six ou sept ans et était déjà fonction d'une exploitation intensive de ceux-ci. A cela l'auteur pense que c'est parce que la savane, plus fertile et reposant sur un capital constitué une fois pour toutes, *"se reconstitue en tout état de cause bien plus vite que la forêt"*, p. 508.

Tableau 13. Répartition des types de champs inventoriés selon la durée de jachère (en année) : ensemble des villages

Durée de jachère	Type de champ																		Total	
	Forêt		Savane		Zone intermédiaire						Jardin						Verger			
	Moussitou		Nséké		Kibiti		Kidiara		Kivuku		N'saba mazoko		N'saba mouholo		Nsaba moungongo					
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
1			32	3,00	5	0,46			3	0,28					3	0,28			43	4,03
2	3	0,28	25	2,34	11	1,03	1	0,09	11	1,03	1	0,09	2	0,18	11	1,03	1	0,09	66	6,19
3	17	1,59	80	7,50	4	0,37			10	0,93	5	0,46	10	0,93	13	1,21			139	13,03
4	71	6,66	98	9,19	1	0,09			10	0,93	5	0,46	12	1,12	13	1,21			210	19,69
5	63	5,90	62	5,81					8	0,75	1	0,09	9	0,84	3	0,28			146	13,69
6	103	9,66	42	3,93	2	0,18			19	1,78	1	0,09	3	0,28	4	0,37			174	16,32
7	54	5,06	20	1,87					7	0,65					1	0,09			82	7,69
8	20	1,87	7	0,65					1	0,09	1	0,09	2	0,18	1	0,09			32	3,00
9	8	0,75	5	0,46															13	1,21
10	72	6,75	33	3,09	1	0,09			1	0,09	6	0,56			1	0,09			114	10,69
11	3	0,28											1	0,09					4	0,37
12	3	0,28	1	0,09					1	0,09									5	0,46
13	4	0,37	2	0,18															6	0,56
14	1	0,09																	1	0,09
15	13	1,21	1	0,09					2	0,18									16	1,50
17	2	0,18																	2	0,18
18																				
19	2	0,18																	2	0,18
20	4	0,37	2	0,18															6	0,56
21																				
22																				
23	1	0,09																	1	0,09
24			1	0,09															1	0,09
25	3	0,28																	3	0,28
NSR	133	8,59	316	20,41	4	0,25			7	0,45	12	0,71	9	0,58	1	0,06			482	31,13
Total	580	37,46	727	46,96	28	1,8	1	0,09	80	5,16	32	2,06	48	3,1	51	3,29	1	0,06	1548	100,00

NB : Les pourcentages ont été calculés en retranchant des totaux les effectifs de NRS dont la somme est égale à 1066.

Les champs de savane, par contre connaissent leurs taux les plus élevés entre 3 et 5 ans, mais surtout à 4 ans (32 %). Au-delà de 10 ans, ils n'approchent sensiblement que 10 %. Ainsi, près de la moitié des champs de forêt sont dénombrés contre un peu moins du tiers des champs de savane, entre, précisément 5 et 7 ans. Ce qui voudrait finalement dire, en rapport avec les observations tantôt relevées, que la pratique de la jachère tend malgré tout, pour les nséké, à "s'assouplir" en durée et, à devenir ainsi, moins systématique, comparativement aux champs de forêt. Chez ces derniers, en effet, et malgré la tendance, encore timide, à s'étendre sur des sols de moins bonne qualité (les sols sableux des sommets de colline), les jachères inférieures à 4 et 3 ans ne sont que très infiniment pratiquées[1].

Les champs des zones intermédiaires (kibiti, kidiara et kivuku) connaissent globalement des durées de jachère inférieures à 5 ans. Entre 1 et 3 ans, on dénombre 83 % de "kibiti" et 33 % de kivuku ; lesquels paraissent, dans ce groupe, constituer une exception. S'agissant de ces derniers, 60 % de leurs effectifs sont signalés entre 4 et 7 ans. Ici aussi, la pratique de la jachère semble connaître un certain "assouplissement" : à la brièveté de leur durée, s'opposent, à partir de 3 ans et au-delà, des durées plus longues (4 à 6-7 ans). Dans ce cas aussi, le "paradoxe" relevé à propos des champs de savane (nséké) retrouve, à peu près dans les mêmes termes, sa pertinence.

Les durées de jachère observées pour les jardins se situent pour un peu plus de la moitié des cas, entre 3 et 4 ans. Au-delà, sont davantage concernés, les types "nsaba ya moucholo" et un peu moins, les "nsaba ya moungongo" : 17 %.

Enfin, globalement, si la jachère est largement et systématiquement pratiquée, elle offre, du point de vue de sa "rigueur" (durée), deux tendances majeures : sur "nséké" en savane, sur "kibiti" et "kivuku" en zones intermédiaires et, sur jardins de type "nsaba ya moungongo", s'observe une forme, en pratique plus flexible, témoignant sans nul doute, de l'intensité de leur exploitation ; tandis qu'en forêt (moussilou) et sur les autres types de jardins (nsaba ya mouhoulo et ya mazoko), des durées en moyenne plus élevées et étendues sont appliquées pour la mise en repos et le renouvellement des sols.

Ce système de culture portant sur l'ensemble des terroirs disponibles paraît en définitive reposer sur un **paradoxe** se jouant entre la nécessité d'observer rigoureusement des temps de jachère suffisant et, l'intérêt – sans doute induit par la proximité du marché brazzavillois – d'intensifier, de quelques façons, les mises en culture successive des terres.

L'aboutissement, souhaité ou redouté d'un tel scénario, déterminera à coup sûr, le devenir de ce système qui n'a pourtant pas cessé, au travers de l'histoire, d'attester de sa capacité d'adaptation face aux transformations diverses de l'environnement (écologique, social et économique).

1. A s'appuyer sur les observations de G. SAUTTER, *op. cit.*, on serait tenté d'attribuer ce paradoxe, car c'en est un autre, à la préférence affirmée des champs de forêt par les agriculteurs des pays du Pool (?).

Chapitre III

Règles et pratiques foncières
Tendances générales observées

Préliminaires : Le système social Bakongo ou le "modèle" de référence des règles foncières

Les populations des villages considérés sont presque exclusivement composées de Bassoundi et Bahangala ; deux groupes appartenant historiquement au grand ensemble Bakongo, fortement implantés dans le Pool congolais.

Cet ensemble relativement homogène présente autour de quelques traits fondamentaux, un même type de structure sociale. Dans chacun des groupes qui le compose, on relève en effet que la *"pièce essentielle du système social reste, le Kanda, c'est-à-dire, le clan sous la forme de ses diverses implantations locales"* (BALANDIER G., 1982). On y pratique *"le système matrilinéaire de descendance, de succession des dignités et fonctions, de dévolution des biens et, le recours au mariage avec le départ immédiat de l'épouse (virilocale) et le retour obligatoire au groupement constitué par les frères de la mère, de tous les enfants ayant atteint la puberté. C'est donc fondamentalement en référence à la "logique" de fonctionnement social du système ainsi caractérisé et auquel est associé un jeu d'alliances, que sont communément définies les diverses modalités d'accès à la terre dans cet ensemble bakongo"* (DESJEUX D., 1982).

De ce point de vue, les principales catégories d'acteurs pouvant, soit de plein droit ou simplement dans les faits et sous certaines conditions, accéder gratuitement à la jouissance des terres claniques, se répartissent donc entre : les descendants par filiation maternelle, les Mussi kanda ; tous ceux des enfants nés d'hommes du clan et qui ne s'en trouvent rattachés que par le truchement de leur père (Murana buta, Balaba mbuta) ; et, indistinctement, tous les alliés, c'est-à-dire les épouses d'hommes du clan (**Bakama**) et leurs familles ; de même que ceux qui ont pris femme dans le Kanda (Nkuezi), ainsi que leurs parents. Toutefois cependant, ce libre accès ainsi reconnu à tous, comporte malgré tout et du point de vue formel, quelques nuances. Le droit des Mussi kanda est inaliénable et n'est pas toujours en pratique (par exemple pour l'ouverture d'un champ à un endroit donné), soumis à l'approbation nécessaire ou préalable du Mfumu kanda (chef du lignage). Celui, par contre des "Balaba mbuta" demeure dépendant de la présence de leur père et de leur âge ; de même, les alliés, ne peuvent faire prévaloir ce droit que si le mariage qui le justifie n'est pas encore rompu ou que les deux conjoints ainsi unis sont toujours vivants. Leurs droits en définitive sont restreints à la jouissance temporaire et conditionnelle du patrimoine clanique.

En dehors de ce contexte, seuls les membres des clans apparentés (Mvila) bénéficient quelques fois d'un accès réciproquement libre. Les non parents et tous ceux qui ne sont, de quelques façons, inscrits dans aucun des rapports tantôt énumérés, ne peuvent accéder à la terre que sous des conditions préalablement négociées, avec le Mfumu kanda, principal gestionnaire du patrimoine collectif. La location et le don pour un cycle de cultures sont alors généralement pratiqués dans ces cas-là.

Toutefois ce modèle général dont nous venons de décrire sommairement les grandes lignes est loin d'avoir conservé, au regard des multiples transformations globalement subies par ces sociétés, sa "pureté". Le processus d'émiettement et d'éparpillement

des lignages et plus encore, l'opération de regroupement autoritaire des villages par la colonisation au cours des années 30, auront engagé de profondes transformations que seule la confrontation rigoureuse des règles et des pratiques pourrait permettre d'appréhender les tendances nouvelles issues de ces inévitables procès de réajustement.

Pour l'exposition des situations observées au cours de cette enquête, nous avons volontairement privilégié la dimension pratique, cernée autour de trois questions majeures :

– *Qui attribuent aujourd'hui les champs ? Quels sont leurs statuts sociaux ?*

– *Quelles relations unissent ces attributions aux bénéficiaires ?*

– *Quelles sont les principales modalités pratiquées et pour quels coûts ?*

Nous avons pensé qu'un tel mode de restitution essentiellement basée sur ce qui se jouent en pratique et réellement au sein de sociétés agricoles contribuerait à une meilleure compréhension des pratiques foncières. Pourrait ainsi s'amorcer une réflexion sur les transformations que traversent celles-ci dans le processus d'adaptation de ces communautés aux contextes et situations nouvelles[1].

Qui attribuent les terres ?

Deux principaux groupes paraissent sans exclusivité dominer les transactions foncières : les chefs de lignage et/ou chefs de terre (Mfumu kanda/Mfumu ntsi), encore relativement prépondérants (47 %) et, les membres de droit du lignage, c'est-à-dire les descendants en ligne maternelle ou "Mussi kanda" : 39 % (tableau 14). A leurs côtés et de façon faiblement marginale, les alliés (gendres et belles-filles : 5 %) et autres descendants en ligne paternelle (7 %) interviennent également dans l'allocation de la ressource "terre". Si globalement l'existence de cette multiplicité de catégories d'acteurs conserve malgré tout aux membres "réels" des lignages (chefs de lignages/chefs de terre et Mussi kanda) des privilèges et priorités incontestables – ils représentent 85,5 % – elle illustre, dans le même temps, l'écart existant entre les règles "officielles" et les pratiques réelles. Le droit d'accès à la terre en effet n'est pas, à l'intérieur des lignages, exclusivement attribuable par les seuls chefs de Kanda et/ou terre (Ntsi). Les membres reconnus comme tels (Mussi Kanda) partagent aussi ce pouvoir.

En définitive, le droit d'accès à la terre reconnus prioritairement aux membres réels des lignages mais aussi aux autres catégories (descendants en ligne paternelle) et alliés semblent également et indifféremment se doubler du pouvoir d'attribution, du moins pour des terres cédées à des fins agricoles.

Une telle extension de pouvoir aboutit dans les faits et en référence à la logique du système, au remodèlement des règles foncières. On pourrait à juste titre, évoquer

1. Un travail de DEA conduit par nous à l'EHESS se propose d'analyser plus finement le "décalage" qui existe entre le règles et les pratiques foncières.

Tableau 14. Statuts des attributeurs de champs

Statut des attributeurs	Nom village												Total	
	Kiloubi		Kindzamba		Kingouala		Louengo		Nsengo		Ntari			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Chef de lignage/chef de terre (Mfumu kanda/N'sti/TKM)	138	8,92	7	0,45	158	10,21	175	11,31	41	2,65	199	12,87	718	46,44
Chef de terre (Mfumu N'Tsi)							6		6	0,38			6	0,38
Membre du lignage (Mussi Kanda/TKM)	216	13,97	7	0,48	1	0,06	150	9,70	147	9,50	77	4,98	598	38,68
Membre d'un lignage apparenté (Mussi Mvila)											9	0,58	9	0,58
Beau-fils/gendre terre lignage épouse (Nkuézi)			1	0,06			4	0,25	3	0,19	7		15	0,97
Belle-fille terre lignage époux (Mukama)			6	0,38			31	2,00	12	0,77	8		57	3,62
Enfant (personne) né d'homme du lignage-terre lignage (Muvana buta) père	6	0,38	8				50	3,23	26	1,68	18	1,16	108	6,98
Petit-fils (paternel) (Ntckolo-TKP)	2	0,12					3	0,19					5	0,32
Propriétaire individuel terre achetée							4	0,25	1	0,06	2	0,12	7	0,45
Propriété d'un groupement									1	0,06			1	0,06
Utilisateur (Kissari)			4	0,25					12	0,77	5	0,32	21	1,35
Autres cas							1	0,06					1	0,06
Non renseigné									2,00	0,12			2	0,12
Total	**362**	**23,38**	**33**	**2,13**	**159**	**10,27**	**418**	**27,00**	**251**	**16,21**	**325**	**20,99**	**1548**	**100,00**

Unité : champ/jardin/fruitier (R = 1548). - NB : les pourcentages ont été établis après soustraction du total des non-renseignés = 1546.

l'histoire de ces villages pour rendre partiellement compte de cette situation nouvelle. Créés, en effet, autour des années 30 par l'administration coloniale au cours de son opération de regroupement autoritaire des villages, ceux-ci devraient réunir, sur un espace commun, différents segments de lignages issus du processus d'émiettement et d'éparpillement des clans, longtemps engagé. Une telle mobilisation qui dissout en même temps les anciens espaces de résidence, individuellement occupés par chacun des segments de lignages a, au plan des relations, quelques conséquences : le départ immédiat de l'épouse en cas de mariage ou le retour de celle-ci et de ses enfants dans son propre Kanda, se ramène dans ces conditions nouvelles à un simple changement de "toit", lorsqu'ils se produisent. L'avunculat et la virilocalité ne s'opèrent plus qu'à l'intérieur de cet espace commun aux différents segments de lignage. Ceci a par ailleurs pour effets de prolonger au-delà des restrictions propres au système, la présence des enfants ayant atteint la majorité, de même que la préservation des relations d'alliance et partant, la "pérennisation", d'une certaine façon, des droits de jouissance temporaire, désormais doublés du droit d'attribution de champs.

Enfin, et dans la mesure où ce regroupement mobilise sur un même espace villageois les principaux segments de lignages propriétaires de terres (Ntsi) situés dans les environs, le capital foncier de l'actif agricole se trouve par ce fait, élargi dans ses possibilités. Celui-ci suivant sa situation et la multiplicité des relations pouvant le lier aux différents lignages propriétaires ainsi mobilisés, peut accéder "gratuitement" à diverses terres : terres de son lignage maternel, paternel et celles des lignages alliés.

Tableau 15. Répartition des chefs d'UPF selon la localisation (lieux) des terres (N'tsi) de leurs kanda maternel et paternel (ensemble des villages)

Localisation des terres du kanda	Type de kanda					
	Kanda maternel			Kanda paternel		
		Effectif	%		Effectif	%
Ici et/ou dans les environs du village		197	69,85		132	51,16
Dans le district de Mindouli		39	13,82		69	26,74
Dans les autres localités du Pool		38	13,47		41	15,89
Dans une autre région		2	0,70		2	0,77
Au Zaïre (étranger)		6	2,12		14	5,42
Non renseigné		18	6,00		42	14,00
Total	*	282	100,00	**	258	100,00
		300	100,00		300	100,00

NB : les pourcentages ont été établis après soustraction du total des non-renseignés = 1282 * et 258**.

La situation des chefs d'UPF confirme à tout le moins l'existence de ces possibilités d'accès foncier désormais multipliées (tableau 15). Ceux en effet, dont les Kanda paternel et/ou maternel possèdent des terres aux environs du village, représentent, dans chacun des cas, plus de la moitié des effectifs. De tels atouts, dont on sait par ailleurs qu'ils "profitent" à la fois à leurs enfants et conjoints, confirment largement cette observation. Ils soulignent du reste l'importance des relations qui unissent attributeurs et bénéficiaires des champs dans la compréhension des conditions et modalités qui déterminent le contexte foncier considéré.

Attributeurs et bénéficiaires : quelles relations sociales ?

Deux grands ensembles de relations se partagent les différents liens qui, dans le détail, unissent attributeurs et bénéficiaires de champs dans ces communautés agricoles : dominant, celui faisant intervenir un quelconque rapport de parenté (77 %) et l'autre, non moins important, se caractérise par l'absence de toute référence parentale (23 %) (tableau 16).

Au sein du premier, la figure majoritairement dominante est celle de l'actif qui, sans l'intermédiaire d'un parent, s'attribue lui-même un ou plusieurs champs sur les terres (Ntsi) de son Kanda (lignage) maternel (53 %) ; ce qui atteste des privilèges particuliers que continuent de posséder au sein des kanda les descendants en ligne maternelle, autrement, les "Mussi kanda". Ils sont suivis d'assez loin et dans des proportions assez proches, de la relation de mariage, restreinte aux conjoints (cas des femmes accédant à la terre grâce aux liens lignagers de leur époux : 13 %) et, de celle plus étendue qui unie réciproquement les alliés (beaux-parents : 12,7 %).

Tout ceci se ramène bien évidemment à deux catégories de relations : celle de l'actif à son propre lignage d'une part, et d'autre part, celles qu'entretiennent les lignages

Tableau 16. Nature relations bénéficiaires des champs et attributeurs selon villages

Relation bénéficiaires/ attributeurs	Nom village												Total	
	Kiloubi		Kindzamba		Kingouala		Loucngo		Nsengo		Ntari			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Père					2	0,12	15	0,96	26	1,68	8	0,51	51	3,29
Mère	7	0,45					3	0,19			1	0,06	11	0,71
Fils									1	0,06			1	0,06
Frère			1	0,06	1	0,06	3	0,19	1	0,06	4	0,25	10	0,64
Soeur	7	0,45											7	0,45
Epouse	8	0,51											8	0,51
Epoux	72	4,65			5	0,32	32	2,06	36	2,32	14	0,90	159	10,27
Oncle maternel	10	0,64	2	0,12	7	0,45	10	0,64	10	0,64	5	0,32	44	2,84
Oncle paternel	13	0,84	21		29	1,87	5	0,32	2	0,12	7	0,45	56	3,61
lui-même (terre kanda)	155	10,01	3	1,35	2	0,12	210	13,57	139	0,98	99	6,39	626	40,46
Lui-même (terre achat)				0,19									3	0,19
Parent maternel	1	0,06			5	0,32					3	0,19	9	0,58
Parent paternel					1	0,06	1	0,06			7	0,45	9	0,58
Grand-père maternel	5	0,32			2	0,12	4	0,25	9	0,58			20	1,29
Grand-père paternel	1	0,06			4	0,25	1	0,06			3	0,19	9	0,58
Même lignage					1	0,06							1	0,06
Beau-parent	14		6	0,38	46	2,97	30	1,93	14	0,90	41	2,65	151	9,76
Membre lignage apparenté							6	0,38					6	0,38
Grand-père (non spécifié)	1	0,06					1	0,06					2	0,12
Autre parent					3	0,19			1	0,06	1	0,06	5	0,32
Ami											1	0,06	1	0,06
Non parent	67	4,33			51	3,29	97	6,27	12	0,77	131	8,46	358	23,14
NRS	1	0,06											1	0,06
Total	362	23,38	33	2,13	159	10,27	418	27,00	251	16,21	325	20,99	1548	100,00

Unité : champ/jardin/fruitier (R = 1548).

entre eux par les échanges matrimoniaux. Si toutefois les relations à la famille paternelle demeurent, toutes variétés confondues, globalement faibles (6 %), celles de premier degré se rapportant aux descendants d'un même "ventre" ou "moyo" (fils, frère et sœur) et à leurs principaux parents (père, mère, époux, épouse) constituent dans cet univers une référence intermédiaire et importante (21 %).

Ce cercle de relations assure en effet à travers la multiplicité des rapports lignagers de ses principaux acteurs des possibilités d'accès à la terre bien plus grandes pour ses membres, parce qu'il s'étend à plusieurs Kanda à la fois : ceux des côtés maternels et paternels de l'époux et épouse et, du père et mère, auxquels s'ajoutent les alliés. Ainsi à l'intérieur du contexte historiquement "nouveau" que produit principalement le regroupement sur un même espace villageois de plusieurs segments de lignages distincts, le cercle de relations que défini le "Moyo" (ventre), occupe et joue ainsi un rôle central malgré l'inflexion matrilinéaire encore et toujours fortement affirmé du système social définissant les règles foncières. Comme composante du lignage (Kanda), elle constitue le noyau dynamique de celui-ci (MANCKASSA, 1987).

Le second ensemble, caractérisé par l'absence totale de référence à la parenté, signale, en effet que malgré le caractère apparemment généralisé des relations familiales, l'émergence "autour" du foncier, d'un type différent de rapports sociaux donnant lieu à des modalités particulières d'accès à la terre. Il concerne, comme nous le verrons, tantôt, la presque quasi totalité des champs attribués par location.

Les principaux modes d'obtention des champs

A côté de la **gratuité** fortement dominante (80 %) parmi les principales modalités d'obtention des champs (tableau 17), l'accès par diverses procédures de location de ceux-ci, pour un cycle de culture variant de 2 à 3 ans pour le manioc notamment, est également pratiqué (20 %).

Tableau 17. Mode d'obtention des champs selon les villages

Mode d'obtention	Nom village												Total	
	Kiloubi		Kindzamba		Kingouala		Louengo		Nsengo		Ntari			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Gratuit	298	19,25	33	2,13	122	7,88	338	21,83	245	15,82	202	13,04	1238	79,97
Location-argent à l'ouverture	30	1,93			18	1,16	25	1,61	1	0,06	58	3,74	132	8,52
Locattion-argent à la récolte	25	1,61			19	1,22	53	3,42	3	0,19	65	4,19	165	10,65
Location-nature à la récolte	9	0,58					2	0,12	2	0,12			13	0,83
Total	362	23,38	33	2,13	159	10,27	418	27,00	251	16,21	325	20,99	1548	100,00

Unité : champ/jardin/fruitier (total = 1548).

Selon le moyen de payement utilisé, on peut y distinguer deux formes majeures : la location avec de l'argent (19 %) et dont le versement est surtout effectué à la récolte (11 %) ou plutôt à l'ouverture du champ (8 %), et celle recouvrant au payement en nature après la récolte (1 % environ).

La pratique du payement du prix de la location à la récolte, globalement dominante et quoique recourant davantage à l'argent, paraît présenter une relative "sécurité" pour le locataire face aux diverses incertitudes qui pourraient à l'occasion mettre en "péril" son investissement en travail. La prédominance d'un tel mode pourrait sans doute traduire ce souci de réduction du risque de même que l'occasion de mettre à l'épreuve une partie de terre afin d'en évaluer sa fertilité (?).

Par ailleurs, l'ensemble des champs obtenus par location sont, comparativement à ceux cédés gratuitement, presque exclusivement attribués par les chefs de lignages/chefs de terres (Mfumu kanda/Ntsi) d'une part et de l'autre, ne font intervenir que de façon faiblement marginale les relations de parenté.

En effet 93,5 % de ceux-ci relèvent de l'autorité exclusive du Mfumu kanda/Mfumu ntsi (tableau 18). Ainsi l'élargissement du cercle des attributeurs de champs "gratuits" par des relations essentiellement de parenté et qui paraît indiquer un certain assouplissement des règles et droits au sein des lignages, s'accompagne pour les "locations", de l'affirmation de l'autorité du Mfumu kanda, principal gestionnaire du bien collectif. L'assouplissement "interne" du système semble, malgré tout, préserver le rôle et pouvoir du Mfumu kanda à qui est réservé le droit d'attribuer surtout aux non-parents une parcelle de la terre du lignage pour une exploitation agricole (tableau 19). Toutefois si les champs loués sont en très forte majorité cédés aux "non-parents" (91 %), cette transaction s'effectue également quoiqu'en faibles proportions, entre personnes liées par la parenté (9 %). Parmi ces derniers, les alliés sont les plus nombreux (50 %).

Tableau 18. Statuts des attributeurs et modalités d'attribution des champs

Statut des attributeurs	Modalité									
	Gratuit		Location argent à l'ouverture		Location nature récolte		Location argent récolte		Tout	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Chef de lignage/chef de terre (Mfumu kanda/N'stl/)	428	27,68	129	8,34	13	0,84	148	9,57	718	46,44
Chef de terre (Mfumu N'Tsl)	6	0,38							6	0,38
Membre du lignage (Mussi Kanda)	585	37,83	3	0,19			10	0,64	598	38,68
Femme mariée par homme du lignage (Mukama)	57	3,68							57	3,68
Homme marié à une femme du lignage (Nkuézi)	15	0,97							15	0,97
Enfant (personne) né d'homme du lignage-terre lignage (Muvana buta)	104	6,72					4	0,25	108	6,98
Petit-fils d'un clan apparenté (Ntckolo)	5	0,32							5	0,32
Membre d'un clan apparenté (Mussi mvila)	9	0,58							9	0,58
Utilisateur (Kissari)	18	1,16					3	0,19	21	1,35
Propriétaire achat	7	0,45							7	0,45
Propriétaire groupement	1	0,06							1	0,06
Autres cas	1	0,06							1	0,06
Non renseigné	2	0,12							2	0,12
Total	**1238**	**80,07**	**132**	**8,53**	**13**	**0,84**	**165**	**10,65**	**1548**	**100,00**

Unité : champ/jardin/fruitier (R = 1548). - NB : les pourcentages ont été établis après soustraction du total des non-renseignés = 1548 - 2 = 1546.

Les prix pratiqués pour la location des champs

La location d'un champ, au moyen de l'argent et pour une durée de cycle de cultures, est pratiquée dans l'ensemble des villages (tableau 20), mais présente, cependant, une forte diversité en matière de prix. Toutefois, il existe globalement peu de différences remarquables entre les valeurs des locations à l'ouverture et celles payées à la récolte (tableau 21).

Si le prix le plus bas est de 1 000-1 500 FCFA, c'est surtout à partir de 2 500 FCFA que l'on enregistre des proportions importantes. Près des deux-tiers des champs en effet sont loués à 2 500-3 000 FCFA et 5 000 FCFA. Au-

Tableau 19. Répartition des champs obtenus par location selon la nature de la relation avec l'attributeur

	Relations avec les attributeurs	
	Effectif des champs loués	%
Non parent	271	91,24
Oncle maternel	1	0,33
Grand-père maternel	4	1,34
Oncle paternel	2	0,67
Grand-père paternel	1	0,33
Beaux-parents	13	4,37
Autres parents	5	1,68
Total	297	100,00

Unité : champ loué contre argent uniquement total = 297.

Tableau 20. Champs loués contre de l'argent selon les villages

Nom du village	Type de location contre de l'argent				Total	
	Location payée à l'ouverture du champ		Location payée à la récolte du champ			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Kiloubi	30	10,10	25	8,41	55	18,51
Kingouala	18	6,06	19	6,39	37	12,45
Louengo	25	8,41	53	17,84	78	26,26
Nsengo	1		3	1,01	4	1,34
Ntari	58	19,52	65	21,88	123	41,41
Total	**132**	**44,44**	**165**	**55,55**	*** 297**	**100,00**

* 297 est le nombre total de champs dont le prix de la location a été payée au moyen de l'argent, au moment de l'ouverture ou à la récolte. Ceux pour lequel la location était payée en nature ne sont pas intégrés à cet effectif. Il ne nous était pas possible de les traduire en valeur numéraire tant les quantités, les produits et les unités étaient divers, autant pour certains champs que l'ensemble de ceux concernés. Unité : champ.

Toutefois et par ailleurs, la totalité des revenus, que mobilise ainsi la location des terres, demeure globalement faible au regard à la fois de la durée que couvre cette procédure et des montants moyens perçus par chacun des chefs de lignage. L'ensemble des champs loués rapporte aux 86 chefs de lignage et de terre recensés, 1 760 000 FCFA soit une moyenne de revenu de 20 500 FCFA par Mfumu kanda et pour un cycle de culture de 2 à 3 ans. Au-delà des différences bien réelles que pourraient cacher ces estimations, tant entre les villages qu'entre les principaux chefs de lignage en fonction de l'étendue de leurs terres, les rentes foncières sont encore loin de représenter un pôle important de capitalisation financière.

delà de ce prix et inversement aux faibles effectifs observés entre 6 000 et 9 000 FCFA (8 %), à partir de 10 000 FCFA et plus, se manifeste un nombre, tout de même, élevé de champs (24,5 %), surtout pour ceux payés à la récolte (28 %). Ces derniers apparaissent donc dans un tiers des cas, relativement "plus chers" que les autres si l'on considère qu'au-delà de 5 000 FCFA, ils représentent plus de la moitié des effectifs recensés (58 % contre 42 %).

Tableau 21. Prix de location pratiqués selon les types de location

Prix	Type de location				Total champs concernés	
	Prix payé à l'ouverture		Prix payé à la récolte			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
1000			2	0,67	2	0,67
1500	1	0,33	3	1,01	4	1,34
2000	1	0,33	1	0,33	2	0,67
2500	11	3,70	22	7,40	33	11,11
3000	25	8,41	28	9,42	53	17,84
4000	5	1,68	3	1,01	8	2,69
4500			1	0,33	1	0,33
5000	49	16,49	49	16,49	98	32,99
6000	5	1,68			5	1,68
7000	4	1,34			4	1,34
7500	1	0,33	9	3,03	10	3,36
8000	1	0,33			1	0,33
8500			1	0,33	1	0,33
9000	2	0,67			2	0,67
10000	23	7,74	30	10,10	53	17,84
11000			11	3,70	11	3,70
12500	3	1,01	1	0,33	4	1,34
15000			2	0,67	2	0,67
16500			1	0,33	1	0,33
25000	1	0,33	1	0,33	2	0,67
Total	**132**	**44,44**	**165**	**55,55**	**297**	**100,00**

Unité : champ. NB : N'ont pas été pris en compte les champs dont le payement du prix de la location a été effectué en nature (ils sont au nombre de 13).

Chapitre IV

Le système d'exploitation

Préliminaire

L'unité familiale de résidence constitue la référence sociale de base et le lieu à partir duquel furent répertoriés, suivant différentes combinaisons, les formes et forces de travail mobilisées pour la production agricole[1]. Ont été en effet distingué des champs individuels et collectifs, irréductibles à un centre unique de pouvoir et de décision, quant à leur gestion d'une part et, de l'autre à la disposition des récoltes et revenus qu'ils permettent d'atteindre. Il s'agit donc davantage, des exploitations de "type compartimenté" (BADOUIN, 1987) qui, tout en renvoyant du point de vue de la situation de résidence de ses actifs à l'unité familiale de base – laquelle est soumise à une autorité centrale (le chef de l'unité) – demeurent dans leurs fonctionnements relativement autonomes malgré l'existence des formes de coopération en travail largement répandues entre les membres de cette unité. La notion d'unité de production familiale (UPF) utilisée au cours de cette enquête comme niveau pertinent de repérage et de description des systèmes d'exploitation en présence, renvoie donc à ces caractéristiques on ne peut plus empiriques et manifeste par cela même, la complexité du "dispositif". A la pluralité des unités d'exploitation et ainsi des centres de décision et mode "éclatés" de disposition des produits, semblent correspondre aux plans de la résidence et des rapports sociaux (parenté), une structure "unifiée" de base (unité familiale restreinte) qui, parce que renvoyant elle-même à d'autres déterminations (lignages et groupements constitués par les lignages alliés et/ou apparentés) participe diversement à l'allocation des ressources (règles parentales d'accès du foncier) en terre et, à la collaboration en travail (solidarité entre membres). Ainsi, l'accès à la terre, grâce à "l'intervention" du chef de l'unité ou de son épouse, n'entame pas pour le membre, quel que soit son statut (chef d'UPF accédant grâce à sa femme, épouse exploitant les terres de son époux, etc.) la possibilité d'une autonomisation fonctionnelle de son exploitation à l'intérieur des unités considérées. Enfin les actifs bénéficient en outre de l'existence de différentes associations de prestation de service auxquels ils peuvent recourir pour exécuter diverses opérations culturales[2].

Par "champs individuels" nous avons voulu distinguer tous ceux dont la gestion, décisions et orientations culturales et le bénéfice sont largement affirmés être du seul ressort de l'individu même si les modalités foncières de leur obtention lui sont "extérieures" ; leur mise en exploitation peut avoir bénéficié de la participation de quelques membres de l'unité de résidence familiale. Les champs "collectifs" sont ceux reconnus communs à au moins deux des membres de l'unité, mais pour lesquels toutefois les décisions de leurs conduites techniques peuvent relever d'un seul des deux "associés", sans conséquences pour autant sur le caractère commun des produits de cette production.

---

1. On se souviendra des débats relatifs à la définition et au repérage des unités à enquêter dans les diverses enquêtes conduites en Afrique (J.M. GASTELLU, 1978). Les difficultés et/ou impossibilités de distinguer L'unité de résidence, unité budgétaire et unité de décision met en cause l'utilisation de modèles standard de comportement des ménages et ouvre ainsi à la nécessité de prendre en compte les caractéristiques observées. C'est à la synthèse récemment tentée par BADOUIN, qui permet d'établir un minimum de critères généraux, que se réfère ce travail.
2. G. SAUTTER *op. cit.* et G. BALANDIER avaient déjà identifié leur existence.

Statuts des exploitations et forces de travail

A l'intérieur des UPF, les champs de type individuel sont largement prédominants (66 %) en comparaison de ceux dits communs (34 %) (tableau 22). Cette remarquable "domination" s'étend, en plus indistinctement, à l'ensemble des différents types de champs inventoriés parmi lesquels les nséké (champs de savane : 73 %), jardins (69 %), et champs de zones intermédiaires (65 %) sont les plus représentés (près des deux-tiers). De même, la présence parmi ceux-ci d'un effectif important des champs de forêts (moussitou : 57 %), semble signaler que malgré la pénibilité des conditions attachées à leur préparation (abattage des arbres), ils ne sont pas le fait exclusif des membres associés.

Par contre, parmi ceux de types communs, l'association du chef d'UPF avec l'une ou l'autre de ses épouses, constitue la forme la plus répandue (77,5 %) ; et, particulièrement affirmée, pour les champs de forêt (50 %) et de savane (35 %). Cependant, les autres formes d'association, dont celles qui lient le chef d'UPF à l'un des dépendants de son unité (13 %) et/ou, l'un ou l'autre des épouses à un dépendant (4 %), quoique relativement peu remarquables, manifestent complémentairement de la multiplicité des contenus qui recouvre cette forme d'exploitation commune des champs à l'intérieur de l'UPF.

Tableau 23. Répartition des exploitants principaux des champs selon le sexe et le village

Nom des villages	Sexe					
	Féminin		Masculin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Kiloubi	67	13,13	17	3,33	84	16,47
Kindzamba	9	1,76	6	1,17	15	2,94
Kingouala	42	8,23	30	5,88	72	14,11
Louengo	78	15,29	61	11,96	139	27,25
Nsengo	44	8,62	48	9,41	92	18,03
Ntari	77	15,09	31	6,07	108	21,17
Total	**317**	**62,15**	**193**	**37,84**	**510**	**100,00**

Unité : actif agricole, il s'agit ici des personnes possédant à titre individuel et/ou "collectif", un ou plusieurs champs, portant encore des cultures au moment de l'enquête.
Observations : le nombre moyen d'actifs agricoles réels par UPF (300) est de 1,7 dont 1,05 femmes et 0,65 hommes.

En définitive, les diverses formes d'exploitation agricole reposent globalement et majoritairement sur les principaux conjoints qui en dominent, individuellement ou en collaboration le procès (92 %). La différence de sexes et les rapports qu'elle constitue demeurent de ce fait fondamentaux[1]. A la prédominance, en effet, des conjoints correspond, au plan de la participation des deux sexes, une forte présence féminine (62 %) que seconde malgré tout, un contingent, non négligeable, d'hommes (38 %) (tableau 23).

Cette proportion élevée de femmes[2], parmi les actifs agricoles, se traduit au plan des divers types de champs exploités par une répartition également "inégale" (tableau

1. Cette observation rejoint celle formulée par G. BALANDIER, *op. cit.*, à propos de la société Ba-Kongo où il note que *"la définition des rapports entre sexes s'impose, même à l'intérieur d'une étude de caractère extensif..."*, p. 338. De même qu'elle se situe dans le même ordre d'idées que le repérage du "dualisme" sexualisé auquel s'était – à propos du même peuple – attaché E. TORDAY : *"Dualism in Western Bantu religion", in* Journ. Roy. Anthr. Inst., LVIII, 1933, p. 225-245 (cité par BALANDIER *op. cit.*).
2. Dans un autre bilan, consacré à la situation démographique des villages les données manifestaient une plus forte présence féminine malgré le fait désormais connu qu'elles sont autant que les hommes concernées par l'émigration. D.L. NAIRE : *Contexte d'urbanisation et démographie rurale,* CIRAD-CA, laboratoire d'économie.

Tableau 22. Répartition des types de champs inventoriés selon le statut d'exploitation du champ (ensemble des villages)

Statut d'exploitation des champs	Type de champ																		Total	
	Forêt		Savane		Champ zone intermédiaire : F/S						Jardin						Fruitier			
	Moussitou		Nséké		Kibiti		Kidiara		Kivuku		N'saba ya mazoko		N'saba ya mouholo		N'saba ya moungongo					
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Champ individuel	333	21,50	532	34,36	19	1,22			52	3,35	21	1,35	31	2,00	39	2,51			1027,00	66,34
Champ commun chef UPF et épouses	202	13,04	142	9,17	8	0,51	1	0,06	21	1,35	9	0,58	12	0,77	8	0,51	1	0,06	404,00	26,09
Champ commun chef UPF et dépendant	28	3,29	33	2,13					2	0,12	2	0,12	2	0,12	1	0,06			68,00	4,39
Champ commun épouse chef UPF et dépendant	12	0,77	5	0,32					2	0,12									19,00	1,22
Autres cas	5	0,32	15	0,96	1				3	0,19			3	0,19	3	0,19			30,00	1,93
Total	580	37,46	727	46,96	28	0,06	1	0,06	80	5,16	32	2,06	48	3,10	51	3,29	1	0,06	1548,00	100,00

Unité : champ + jardin et verger.

24). Si près des trois-quarts des champs de savane (nséké) – considérés comme le domaine privilégié des femmes – sont exploités par celles-ci, il faut (désormais) y adjoindre plus de la moitié des moussitou (champs de forêt : 62,5 %) et un peu plus des deux-tiers de Kivuku (champs de zone intermédiaire). Globalement donc, les femmes exploitent plus de la moitié de l'ensemble des champs inventoriés. Les hommes dont on disait si souvent davantage spécialisées dans les champs de forêt, y sont moins représentées (14 %) ; on relève par contre leur présence non négligeable sur les champs de savane (nséké : 12 %) de même que la quasi exclusivité de celle-ci dans les jardins légumiers (95 %) et sur kibiti (96 %), propice aux cultures légumières.

Tableau 24. Répartition des types de champs inventoriés selon le sexe de l'exploitant principal (ensemble des villages)

Type de champ		Sexe					
		Féminin		Masculin		Total	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Zone intermédiaire	**Kibiti**	1	0,06	27	1,74	28	1,80
	Kidiara			1	0,06	1	0,06
	Kivuku	64	4,13	16	1,03	80	5,16
Jardin	**N'saba ya mazoko**	1	0,06	31	2,00	32	2,06
	N'saba ya mouholo	4	0,25	44	2,84	48	3,10
	N'saba ya moungongo	2	0,12	49	3,16	51	3,29
Forêt	**Moussitou**	363	23,44	217	14,01	580	37,46
Savane	**Nséké**	544	35,14	183	11,82	727	46,96
	Fruitier			1	0,06	1	0,06
	Total	**979**	**63,24**	**569**	**36,75**	**1548**	**100,00**

Unité : champ manioc + jardin + fruitier.

Les caractéristiques du "partage" que paraît "instituer" **le rapport entre les sexes** signalent, comparativement aux indications du même ordre[1], les **transformations** intervenues dans les **formes sociales de production agricole** des pays ruraux du Pool congolais. **La présence féminine sur les champs de forêt, en plus de leur "traditionnelle savane", désormais conjuguée avec l'entrée des hommes sur nséké et leur prédominance dans les jardins, concomitamment, à la "perte" de leur exclusivité sur les champs de forêt, constituent les figures majeures de ces transformations.** De même qu'elles manifestent – toute proportion gardée – un certain regain de l'agriculture vivrière par l'extension conjointe des domaines de culture, différemment investis par les deux sexes : femmes et hommes sont à la fois présents en forêt et savane.

1. Les informations rapportées notamment par G. SAUTTER et G. BALANDIER, *op. cit.* indiquent un partage relativement net entre les sexes, à propos des domaines exploités. Les cultures légumières en plein essor suscitèrent déjà une forte participation masculine. Les données actuelles tout en confirmant ces dynamiques permettent en outre de révéler les formes et tendances auxquelles elles ont abouti depuis.

Toutefois et par ailleurs, ces indications ne sont pas sans implications sur, d'une part, le "dynamisme" de chacun des deux groupes considérés et, d'autre part, sur le volume des charges réciproques.

En effet, si la comparaison entre les effectifs moyens de champs exploités par chacun des membres de deux sexes semble peu significative (3,08 champs pour les femmes contre 2,94 pour les hommes), le rapport différentiel aux différents nombre de champs déclarés par sexe, traduit, au plan du dynamisme, les effets de ce partage tantôt souligné. Parmi les actifs exploitant plus de deux champs, le nombre de femmes y est majoritairement remarquable : 66 % (tableau 25).

Tableau 25. Répartition des types de champs inventoriés selon le sexe de l'exploitant principal (ensemble des villages)

Nombre champ	Nom des villages												Total féminin	Total masculin	Total
	Kiloubi		Kindzamba		Kingouala		Louengo		Nsengo		Ntari				
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin			
1	5	4	3	2	10	7	15	4	7	19	9	8	49	44	93
2	12	3	2	2	19	14	20	17	13	10	20	10	86	56	142
3	8		3	1	5	7	23	15	11	5	18	7	68	35	103
4	14	3	1	1	8	2	16	14	10	4	20	1	69	25	94
5	10	2					2	3	3	5	7	2	22	12	34
6	5	2					2	4		3		1	7	10	17
7	5							2			3		8	2	10
8	5	3						2		1		1	5	7	12
9	2									1		1	2	2	4
10															
11															
12	1												1		1
Total	67	17	9	6	42	30	78	61	44	48	77	31	317	193	510

Unité : exploitant champ/jardin/fruitier.

Mais c'est surtout entre trois et cinq champs que cette présence paraît plus fortement affirmée : 69 % de femmes contre 31 % d'hommes. Les femmes mettent donc en exploitation un nombre plus élevé de champs comparativement aux hommes. Ainsi, pour les 5,16 champs cultivés en moyenne par chacune des unités de production familiale recensées et avec une disponibilité moyenne en force de travail effective de l'ordre de 1,7 actifs, les femmes seraient doublement dominant, tant du point de vue de leurs effectifs que de celui du nombre de leurs champs. De ce fait même, elles assumeraient dans la couverture "des bouches à nourrir" des charges plus importantes. En effet, pour une moyenne de 6,47 personnes à nourrir par UPF et pour laquelle celle-ci ne dispose que de 1,7 actifs, soit une moyenne de 3,8 "bouches" par actif, les femmes assumeraient bien plus que la moitié de cette charge (62 %) (tableaux 23 et 26).

Tableau 26. Répartition des membres d'UPF selon la situation de résidence et village														
Situation de résidence	Nom village												Total	
	Kiloubi		Kindzamba		Kingouala		Louengo		Nsengo		Ntari			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Résidents permanents	398	14,71	48	1,77	202	7,47	448	16,56	237	8,76	345	12,75	1678	62,05
Résidents indépendant permanents	26	0,96	1	0,03	12	0,44	48	1,77	11	0,40	25	0,92	123	4,54
Résidents temporaires	34	1,25	5	0,18	13	0,48	64	2,36	9	0,33	15	0,55	140	5,17
Absents émigrés définitifs	164	6,06	35	1,29	53	1,96	242	8,94	127	4,69	141	5,21	762	28,18
Total	622	23,00	89	3,29	280	10,35	802	29,65	384	14,20	527	19,48	2704	100,00

Le recours extérieurs en travail : une dynamique locale faiblement mise à profit

En plus des possibilités internes aux unités familiales de disposer librement et gratuitement du travail de certains membres, existent au sein de ces sociétés rurales, diverses structures de prestations de travail[1]. On distingue : les journaliers, employés individuellement et payés à la tâche ; les associations spontanées d'entraide volontaire qui, de façon rotative, permettent à chacun des associés d'utiliser le travail ainsi capitalisé ; enfin, diverses autres associations, dont l'existence et fonctionnement sont plus formalisés, participent, moyennant une rétribution financière variable selon le statut du bénéficiaire (membre ou non) et l'effectif de personnes mobilisables, à l'allocation du travail[2].

Ces diverses structures mobilisent, malgré leur participation relativement faible, des effectifs pourtant importants de personnes.

L'adhésion aux associations formelles de type religieux, dénommées "Zola", concerne une écrasante majorité de personnes (93 %) parmi celles participant aux diverses structures identifiées. L'entraide rotative (association spontanée) est par contre faiblement pratiquée (4 %) aux côtés des journaliers, très marginalement utilisés (2 %).

Cependant, malgré la faiblesse des recours dénombrés (35 % des UPF), l'analyse de ceux-ci en fonction d'une part, des raisons évoquées par les bénéficiaires pour les justifier et d'autre part des types de travaux pour lesquelles ils sont consentis, manifeste quelques unes des contraintes encore actuelles de cette agriculture paysanne. La concurrence entre les travaux qu'instituent entre autre la possession de plusieurs

1. Ces groupes de travail semblent appartenir à une très ancienne "tradition" et qui se sont développés concomitamment avec l'essor de l'économie agricole comme le remarquent BALANDIER et SAUTTER *op. cit.* Toutefois aux formes originelles" décrites par ces auteurs se sont succédées, à la faveur des églises, des formes plus structurées et formelles tournées non plus seulement vers l'entraide relative aux travaux agricoles. Elles gèrent de plus en plus des fonctions variées parmi lesquelles l'inscription religieuse est prédominante.
2. Le prix, généralement standardisé suivant les principaux types de travaux (préparation des champs ; semis, récolte, etc.) est fixé à la journée et n'est pas le même selon que le demandeur est membre ou non. Dans tous les cas, le bénéficiaire à la charge en plus du prix payé de nourrir et d'offrir à boire aux participants.

champs situés à différents endroits, le retard accumulé dans l'exécution des opérations, constitue en effet la raison largement répandue de ces recours. L'état de santé lié à l'âge demeure faiblement évoquée.

Par ailleurs ces divers recours paraissent davantage porter sur les opérations de préparation et d'ouverture des champs. Les travaux d'abattage, de défrichage et dessouchage sont ceux pour lesquels les recours sont plus consentis. Ceux relatifs au semis, bouturage, buttage suivent en tendance. Seuls sont très fortement absents les opérations de récolte, de transformation ou de transport des productions qui demeurent à bien d'égards des contraintes pourtant souvent évoquées.

Quelques autres profils : les durées de jachères observées

Nous avons, en abordant tantôt les formes de l'exploitation, montré qu'elles étaient, du point de vue de leurs caractéristiques générales, de "type compartimenté", reposant fondamentalement et pour cause, sur les rapports différentiels entre les sexes.

En complément de ces principaux traits précédents, nous évoquerons d'autres à partir des durées de jachère qui, constituent un indicateur supplémentaire, permettant de rendre compte des "atouts" possédés par chacun des deux groupes distingués, ainsi que les divers statuts d'exploitation relevés.

Les champs individuels ont des durées de jachère globalement supérieures en moyenne par rapport à ceux exploités en commun par au moins deux membres d'une même UPF (tableau 27). Leurs proportions sont particulièrement affirmées entre 3 et 7 ans, où ils représentent plus des deux-tiers de l'ensemble des différents types d'exploitation répertoriés dans cette classe de durée. Ainsi ces exploitations de type individuel – dont nous avons précédemment relevé la prédominance (66 %) –, s'établissent majoritairement sur des anciens champs ayant été soumis à une période de repos plus étendue en durée.

Dans celle où la gestion y est effectuée plutôt grâce à la collaboration des membres s'observent quelques différences : pour celles des deux conjoints, la durée de jachère oscille entre 4 et 6 ans, surtout (48 %) ; dans ceux exploités en commun par le "chef de l'UPF et un dépendant" et/ou "l'épouse du chef d'UPF et un dépendant", les durées les plus fréquentes se situent, successivement entre 4 ans (un tiers des cas) et 4 et 5 ans (61 %). Finalement, au-delà de 4 ans de durée de jachère, seuls sont majoritairement concernés les exploitations individuellement conduites par chacun des conjoints et celles gérées en commun par les deux[1].

Toutefois cependant, au sein de ces rapports entre les deux sexes dont nous avions, plus haut, souligné les différences de comportements quant à la mise en exploitation des divers types de champs, apparaissent et pour cause, des écarts prononcés dans

1. Il y a lieu ici de souligner que les observations généralement "alarmistes" émises à propos de la réduction et/ou de l'abandon progressif de la jachère demande d'être relativisé.

Tableau 27. Répartition des champs inventoriés selon la durée de jachère (en année) et, le statut d'exploitation du champ (ensemble des villages)

Durée de jachère (an)	Champ individuel		Champ commun chef UPF et épouse		Champ commun chef UPF dépendant		Champ commun épouse chef UPF et dépendant		Autres cas		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
1	27	2,53	12	1,12	2	0,18			2	0,18	43	4,03
2	40	3,75	20	1,87	4	0,37	2	0,18			66	6,19
3	99	9,28	37	3,47	2	0,18			1	0,09	139	13,03
4	134	12,57	50	4,69	14		4	0,37	8	0,75	210	19,69
5	97	9,09	32	3,00	4	0,37	7	0,65	6	0,56	146	13,69
6	114	10,69	50	4,69	7	0,65	1	0,09	2	0,18	174	16,32
7	65	6,09	12	1,12	4	0,37			1	0,09	82	7,69
8	20	1,87	9	0,84	3	0,28					32	3,00
9	7	0,65	4	0,37			2	0,18			13	1,21
10	78	7,31	33	3,09	1	0,09	1	0,09	1	0,09	114	10,69
11	3	0,28			1	0,09					4	0,37
12	5	0,46									5	0,46
13	3	0,28	3	0,28							6	0,56
14			1	0,09							1	0,09
15	11	1,03	5	0,46							16	1,50
17	1	0,09	1	0,09							2	0,18
19			2	0,18							2	0,18
20	4	0,37	1	0,09					1	0,09	6	0,56
23							1	0,09			1	0,09
24											1	0,09
25	2	0,18	1	0,09							3	0,28
NRS	2	20,47	131	8,46	26	1,67	1	0,06	7	0,45	482	31,13
Total (1)	**710**	**66,60**	**273**	**25,60**	**42**	**3,93**	**18**	**1,68**	**23**	**2,15**	**1066**	
Total (2)	**1027**	**66,34**	**404**	**26,09**	**69**	**4,39**	**19**	**1,22**	**30**	**1,93**	**1548**	

Unité : les pourcentages ont été établis après soustraction des totaux de NRS.

les durées de jachère des champs exploités. Le nombre élevé de champs dont la gestion relève principalement des femmes s'accompagne, pour ces champs ainsi remis en culture, d'une jachère plus longue (tableau 28). Si, en effet chez les hommes, parce que davantage spécialisés dans la production légumière, les durées les plus fortes se remarquent entre 2 et 4 ans, auprès de leurs conjointes, cette durée s'affirme surtout à partir de 4 et 6 ans, voire 7 ans.

Tableau 28. Répartition des types de champs inventoriés selon la durée de jachère (en année) et, le sexe des exploitants principaux (ensemble des villages)

Durée de jachère	Sexe				Total	
	Féminin		Masculin			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
1	15	1,40	28	2,62	43	4,03
2	24	2,25	42	3,93	66	6,19
3	63	5,90	76	7,12	139	13,03
4	125	11,72	85	7,97	210	19,69
5	106	9,94	40	3,75	146	13,69
6	142	13,32	32	3,00	174	16,32
7	72	6,75	10	1,03	82	7,69
8	23	2,15	9	0,65	32	3,00
9	6	0,56	7	0,65	13	1,21
10	56	5,25	58	5,53	114	
11	3	0,28	1		4	
12	4	0,37	1	0,09	5	0,46
13	3	0,28	3	0,28	6	0,56
14			1	0,09	1	0,09
15	10	0,93	6	0,56	16	1,50
17	1	0,09	1	0,09	2	0,18
19			2	0,18	2	0,18
20	3	0,28	3	0,28	6	0,56
23	1	0,09			1	0,09
24	1	0,09			1	0,09
25	2	0,18	1	0,09	3	0,28
NRS	328	21,18	154	9,94	482	31,13
Total (1)	**651**	**61,06**	**415**	**38,93**	**1066**	**100,00**
Total (2)	**979**	**63,24**	**569**	**36,75**	**1548**	**100,00**

Unité : champ. NB : les pourcentages ont été établis après soustraction de l'effectif des NRS, c'est-à-dire Total (2).

Chapitre V

Commercialisation des produits manioc

Le marché des produits vivriers est à l'instar des systèmes de production paysans, l'un des principaux autres volets de l'agriculture congolaise dont le fonctionnement et développement sont laissés à la quasi totale initiative des populations[1]. Ce constat – si rapidement établi – demeure pourtant caractéristique de la situation de ce marché, malgré son importance encore cycliquement reconnue d'actualité. Pourtant on relève, ici et là, quelque volonté d'y engager des moyens et actions de l'Etat[2]. Aussi, depuis un peu plus de 10 ans, la commercialisation de ces productions vivrières s'effectue au travers de deux marchés parallèles mais d'inégales capacités : l'un, relevant du domaine de l'Etat, est contrôlé par divers organismes semi-publics, possédant pourtant des pouvoirs monopolistes sur certaines récoltes, mais ne parvenant pas toujours à couvrir leurs multiples "engagements"[3], et l'autre, plus étendu et librement investi par divers groupes d'acteurs : producteurs, commerçants, transporteurs-collecteurs, grossistes, demi-grossistes, et détaillants. Entre ces deux marchés existe cependant un certain partage des domaines de compétence, même si en pratique cela semble aussi moins tranché.

La collecte et vente du maïs, riz paddy, des arachides, pommes de terre et haricots sont assurées par l'Office des cultures vivrières (OCV). Tandis que le café et cacao relèvent des compétences de l'Office du café et cacao, le tabac quant à lui est soumis au monopole de l'OCT (Office congolais du tabac).

Les autres cultures vivrières, d'ailleurs les plus répandues et consommées, sont librement commercialisées. Il s'agit principalement du manioc sous ses différentes formes (foufou, tubercules frais et rouis, chicouangues aux formes multiples, etc.), les plantains, ignames, légumes divers et fruits.

Ainsi et en définitive, la commercialisation de ces productions vivrières, hormis les quelques cultures industrielles connues, est donc largement laissée à l'initiative populaire[4] qui, à travers une multiplicité de circuits, d'acteurs et de pratiques, majoritairement orientée vers les marchés urbains et ceux des centres secondaires, en assure "efficacement"[5] le fonctionnement.

---

1. En fait en dehors de la réorganisation des circuits opérés au temps de la colonisation et l'introduction de la "monnaie européenne", ce commerce semble n'avoir pas fait l'objet d'une véritable politique accompagnée d'actions spécifiques. Il semble, à travers un processus d'accommodement aux situations nouvelles, s'être développé essentiellement sur la base de ses capacités propres que prédisposait par ailleurs et dans certaines régions l'existence d'une ancienne tradition commerciale, cf. G. BALANDIER, *op. cit.*, et G. SAUTTER, *op. cit.* Par ailleurs, de telles observations ont été effectuées par J.P. CHAUVEAU en Côte-d'Ivoire, cf. .....
2. Les états généraux de l'agriculture qui virent naître le Conseil national de l'agriculture avaient dans les diagnostics établis, souligné la nécessité de redynamiser le volet commercialisation par la création, entre autres des coopératives de commerçants-producteurs, *op. cit.*
3. Trois organismes sont nés à la veille du "boom" pétrolier de 1979, de l'éclatement de l'ONCPA (Office national de commercialisation des produits agricoles) qui assurait alors la collecte des produits primaires. Pour compléments d'informations voir GUICHAOUA, *op. cit.* A côté de ces trois structures, il faut signaler l'ONIVEG qui assure à hauteur de 55 % l'importation de toute la viande consommée ; de même qu'Agricongo qui expérimente depuis quelques années la fabrication mécanisée de la chicouangue au Congo. Mais ces nouvelles techniques se sont jusqu'ici peu développées en milieu paysan.
4. Une enquête d'envergure réalisée pour le compte du ministère du Plan dénombre : 10 000 commerçants-détaillants et près de 30 grossistes dans le secteur vivrier, cité par GUICHAOUA, *op. cit.*
5. Un tel laissez-faire est pourtant loin si l'on en juge par les faits, de conférer au fonctionnement des divers réseaux et circuits un quelconque caractère "d'anarchie" ; car, comme l'ont souligné A. LEPLAIDEUR et P. MOUSTIER *"au-delà d'un constat désabusé de filières artisanales, celles-ci participent d'une dynamique endogène efficiente"* leur permettant de répondre *"efficacement aux fortes demandes urbaines"*, cf. *Dynamique du vivrier à Brazzaville. Les mythes de l'anarchie et de l'inefficacité.* CIRAD, DCV/Laboratoire d'agro-économie, n° 5, mai 1990.

Si globalement les principaux profils de ces échanges vivriers sont, du point de vue de leurs antécédents historiques et organisation dans l'espace, relativement bien connus[1], l'évaluation de leurs dynamiques et efficience économiques demeurent encore un enjeu constamment réactivé par les débats et attentions qu'animent à son égard les analyses et théories de type socio-économiques. Autour en effet de ces procès d'échanges dont on s'accorde à reconnaître "l'efficacité" pratique de leurs capacités à assurer l'approvisionnement vivrier des centres urbains[2], d'aucun font observer son inefficience. L'absence ou faiblesse des niveaux de capitalisation constatée au sein de ceux-ci[3] et qui paraît s'allier à la fois au fonctionnement supposé "anarchique" de ses filières et à son "enchassement" dans les relations, normes et valeurs sociales, constitueraient autant de caractères contribuant à leur "imperfection", fut-elle simplement et "faussement compensatoire" (MOUSTIER, 1991).

Les éléments ici proposés permettent, tout en manifestant l'ampleur et l'intensité de ces échanges réduits aux produits manioc, d'introduire à la compréhension des modalités de mise en marché des produits vivriers. C'est donc autour des formes, unités, lieux de vente des produits et, l'identification des groupes d'acteurs et de certaines des relations les liant dans ces procès d'échanges, que porteront essentiellement les résultats exposés à propos de la commercialisation[4].

Produits mis en vente : l'ampleur des tractations

Le caractère "associatif", largement dominant des systèmes de cultures paysans, confère à la gamme des produits vendus une grande diversité s'étendant à la fois aux formes et unités de mesure de leur mise en vente (tableau 29).

Pour l'ensemble des produits ainsi commercialisés, seul le manioc semble être soumis à diverses transformations avant sa mise en vente. Les différentes formes sous lesquelles se vendent les produits manioc sont, exceptés les tubercules frais, toutes issues d'opérations de transformation (figure ci-après). C'est le cas, notamment, du foufou, sous chacune de ses deux principales formes : cossette ou émietté ; de la chicouangue (pain de manioc) et ses trois variétés : mpiala (4 kg l'unité), le munguelé (1,5 à 2,5 kg) et le ngudi yaka (8 à 10 kg) ; et enfin, les tubercules rouis (10 kg le pain) : le Bikeri.

---

1. Cf. travaux de G. BALANDIER, *op. cit.*, G. SAUTTER, *op. cit.*, voir également les nombreuses publications du CIRAD sur les filières maraîchères au Congo.
2. Un rapport de la FAO, relevait que pour environ 100 000 tonnes d'excédents de vivriers disponibles pour l'approvisionnement des villes, 50 000 tonnes sont acheminées dans les deux principales villes du pays (Brazzaville et Pointe-Noire) et les 50 000 autres tonnes restant pour les centres secondaires. FAO, 1985, Projet sectoriel. Rapport de la mission d'identification.
3. En fait, l'accumulation commerciale existe bel et bien comme le souligne P. COUTY, mais *"elle ne semble guère avoir d'effet moteur sur le développement"* dans la mesure où *"ces disponibilités ainsi recueillies ne sont pas réinvesties dans les activités productives (agriculture)"*. Cf. *Prix, marchés et circuits commerciaux africains. Quelques propositions pour l'étude de la commercialisation des produits agricoles en Afrique.* AMIRA, n° 35, décembre 1981.
4. P. COUTY suggérait avec pertinence que *"l'évaluation de l'efficacité économique des circuits"* devrait *"plutôt que de poser le problème en termes moraux (spéculation, capitalisation, profits, anarchie...) étudier de plus près le fonctionnement (réel) des appareils commerciaux existants"*, *op. cit.*, p. 46-47.

Tableau 29. Liste des principaux produits vendus			
Type de produit	**Formes de vente**	**Unité de vente**	**Poids (kg)**
Manioc	Tubercules frais	Cuvette	30
		Sac	55
	Foufou cossettes	Sac	65
	Foufou émietté	Sac	50 à 60
	Chicouangue (Mpiala)	Sac ou unité (pièce)	4
	Chicouangue (Ngudi Yaka	Sac ou unité (pièce)	8 à 10
	Chicouangue (Munguele)	Sac ou unité (pièce)	1,5 à 2
	Tubercules roui (Bikeki)	Pain (paquet)	10 à 15
Arachide	Arachide coque	Sac	30
	Arachide décortiquée	Sac	40
Tomate (fruit)	Tomate (fruit)	Caisse ou Coopal	7
Piment (fruit)	Piment (fruit)	Sac (Nguiri) ou Coopal	15
Aubergine (Binsoukoulou)	Aubergine (fruit)	Sac	8 à 15
Moussosso	Moussosso/feuilles	Paquet	?
Gombo	Gombo/fruit	Sac (Nguiri) ou Coopal	20
Feuille courge	Feuille courge	Paquet	?
Haricot	Haricot/graines	Sac	?

Si tous ces produits sus-indiqués font régulièrement l'objet d'échanges commerciaux[1], ils connaissent, selon les périodes de production, des niveaux de participation relativement diversifiés.

Les produits manioc d'abord, présents dans plus de la moitié des cas, suivis des produits légumiers (36 %), dominent par l'intensité des opérations de vente les concernant, le procès d'échange dans ces localités (tableau 30). Les autres produits vivriers habituellement associés aux champs de manioc, dont entre autre, l'arachide si répandue sur champs de savane (nséké) pourtant abondant, ne participent que très faiblement à ces tractations commerciales (3 %).

Parmi les produits manioc dominant, la forme "chicouangue" tous types confondus, est la plus échangée (94 %), mais c'est surtout le type "Mpiala", spécifique à la zone de Mindouli qui accuse la plus forte proportion d'opérations de vente (80 %). L'absence des tubercules rouis, matière première pour la fabrication des chicouangues et la présence très marginale des tubercules frais, autre matière de base, dans ces tractations, justifieraient inversement la propension remarquable des types

1. Pour les différents villages enquêtés, les marchés locaux se tiennent hebdomadairement ou même à jour fixe mais présentent toutefois des différences dans la rotation. A Lovengo et Kiloubi par exemple, ils se tiennent quatre fois par semaine, tandis que les zones de Kingouala, Nsengo, Kindzamba et Ntari, les plus réguliers ont lieu deux fois tous les 15 jours. Cependant, le producteur à trois possibilités pour vendre ses produits : vendre sur place lors des marchés locaux ; envoyer sa production à un parent résident dans une autre localité, généralement Brazzaville ; ou enfin partir lui-même vendre sa production à Brazzaville.

Principales étapes de la transformation du manioc

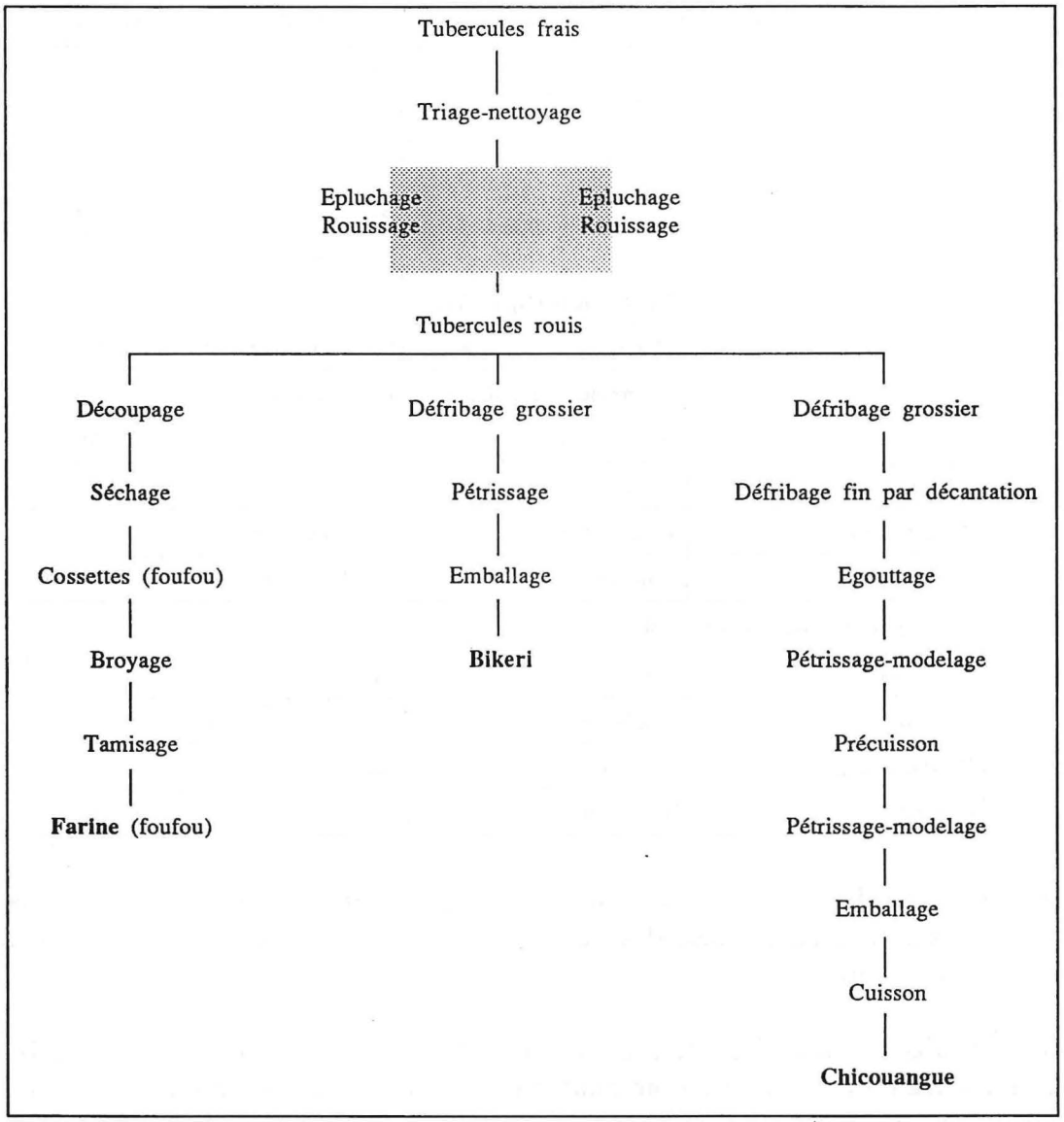

Source : Compte rendu de mission AFVP, novembre 1989, OVC Mindouli, par François BERTRAND.

chicouangues, du reste très "préférés" des acheteurs, comme nous le verrons. Toutefois et en définitive, le caractère central et dominant de la plante manioc dans ces systèmes de cultures considérés est, en plus, renforcés aux plans des échanges vivriers par la forte présence des formes issues de ses diverses transformations.

Principaux lieux de ventes et acteurs commerçants

Deux lieux dominants : les marchés se tenant hebdomadairement dans chacun des villages et ceux plus nombreux et quotidiens de Brazzaville, la capitale, et une diversité d'acteurs commerçants, majoritairement constituée de grossistes (80 %), règlent l'ensemble des transactions calculées (tableau 31). Sur ces deux principaux lieux, les groupes de commerçants venus d'ailleurs et sans liens quelconque avec ces

milieux villageois, grossistes principalement (60,5 %), participent pour plus des deux-tiers des tractations effectuées, à l'achat des productions vivrières. Ces échanges paraissent, de ce point de vue, faiblement conditionnés et marqués par l'existence de relations sociales préalables unissant producteurs (vendeurs) et intermédiaires.

Une telle observation paraît par ailleurs en appui de la relative faiblesse des opérations réalisées par ceux des commerçants résidents dans le village ou ayant, du point de vue de leurs origines, quelques liens avec celui-ci (28 %), signaler l'existence, autour de ces échanges, d'une certaine ligne de partage entre "producteurs agricoles locaux" et "gens de commerce" assurant la transition avec le consommateur[1]. Les produits spécifiquement "manioc" confirment ces tendances tantôt relevées. A leur propos en effet,

Tableau 30. Nombre d'opérations de vente réalisées selon les formes du produits vendus

Prix	Formes produits vendues	Nombre d'opération ventes	
		Effectif	%
Produits manioc	Foufou cossette	172	2,47
	Mpiala	2962	45,64
	Munguele	74	1,06
	Ngudi-yaka	446	6,42
	Tubercules frais	28	0,40
Légumes	Feuille courge	8	0,11
	Gombo/fruit	94	1,35
	Moussosso	317	4,56
	Oignon	1	0,01
	Piment	237	3,41
	Tomate	1756	25,28
	Haricot	67	0,96
Autres vivriers	Arachide coque	229	3,29
	Arachide décortiquée	1	0,01
	Banane douce	32	0,46
Autres		521	7,50
Total		6945	100,00

Unité : opération de vente. NB : 6945 est l'effectif de l'ensemble des tractations commerciales réalisées. Une tractation commerciale est la vente d'une ou de plusieurs unités.

Tableau 31. Nombre d'opérations de ventes réalisées selon les types d'acheteurs et les lieux dominants de vente (ensemble des produits)

Type d'acheteur	Lieux de vente dominants										Total	
	Ici sur le marché hebdomadaire du village		Mindouli (chef-lieu de district)		Ntari (village situé à un carrefour		Madingou		Brazzaville			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Commerçants (grossistes) résidant dans le village	591	8,50	2	0,02			1	0,01	14	0,20	607	8,74
Commerçants (grossistes) venus d'ailleurs	3347	48,19	3	0,04					856	12,32	4207	60,57
Commerçants (grossistes) originaires du village	620	8,92			4	0,05			66	0,95	690	9,93
Détaillants venus d'ailleurs	54	0,77	2	0,02					404	5,81	460	6,62
Détaillants origianires du village	571	8,22							66	0,95	637	9,17
Détaillants résidant dans le village	8	0,11									8	0,11
Consommateurs du village ou d'ailleurs	269	3,87							22	0,31	291	7,19
Autres	45	0,64									45	0,64
Total	5505	79,26	7	0,10	4	0,05	1	0,01	1428	20,56	6945	100,00

Unité : opération de vente.

1. Une telle situation pourrait entre autre être liée aux coûts du transport jugés excessifs et pour lesquels au cours de l'enquête, nous pûmes recueillir de nombreuses plaintes. A cela s'ajoute le mode de payement à crédit, très répandu mais qui ne soulève pas pourtant moins de critiques.

les plus fortes quantités vendues se déroulent majoritairement sur les marchés locaux (76 %), suivis d'assez loin par ceux de la capitale (moins d'un tiers) (tableau 32).

Tableau 32. Produits manioc : quantités d'unité vendues selon les lieux de vente et formes de produits manioc

Forme produit manioc	Lieux de vente dominants						Total	
	Ici dans village même		Mindouli		Brazzaville			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Foufou/cosette (unité de vente : Nguiri = sac)	546	0,94	4		116	0,20	666	1,15
Mpiala (chicouangue : vente à la pièce)	42753	73,94			2799	4,84	45552	78,78
Munguele (chicouangue : vente à la pièce)	561	0,97			280	0,48	841	1,45
Ngudi-yaka (chicouangue : vente à la pièce)	160	0,27			10334	17,87	10494	18,15
Tubercules frais (unité : paquet/tas/cuvette (voirie)	182	0,31	80	0,13			262	0,45
Total	**44202**	**76,45**	**84**	**0,14**	**13529**	**23,40**	**57815**	**100,00**

Unité : unité de vente.

Si de façon faiblement marginale, l'achat des tubercules frais apparaît être réservé aux commerçants ayant un lien avec le village (résidents et originaires), les diverses tractations observées demeurent, remarquablement, l'oeuvre des gens de commerce venus d'ailleurs (tableau 33).

Tableau 33. Produits manioc : quantités d'unité vendues selon les formes du produit manioc et types d'acheteur

Forme produit manioc	Types commerçants																Total	
	Commerçants (grossistes) résidant dans le village		Commerçants (grossistes) venus d'ailleurs		Commerçants (grossistes) originaires du village		Détaillants venus d'ailleurs		Détaillants originaires du village		Détaillants résidant dans le village		Consommateur du village		Autres			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Foufou/cossette	5		572	0,98	72	0,12	4		13	0,02							666	1,15
Mpiala (chicouangue)	3750	6,48	30491	52,73	4100	7,09	264	0,45	4948	8,55	140	0,24	1239	2,14	620	1,07	45552	78,78
Munguele (chicouangue)			432	0,74	364	0,62							45	0,07			841	1,45
Ngudi-yaka (chicouangue)	140	0,24	4288	7,41	50	0,08	4636	8,01	780	1,34			600	1,03			10494	18,15
Tubercules frais	162	0,28	80	0,13	20	0,03											262	0,45
Total	**4057**	**7,01**	**35863**	**62,03**	**4606**	**7,96**	**4904**	**8,48**	**5741**	**9,92**	**140**	**0,24**	**1884**	**3,25**	**620**	**1,07**	**57815**	**100,00**

Unité : unité de vente.

Ces derniers, en effet, achètent 86 % du foufou et 70,5 % de l'ensemble des types de chicouangue mis en vente sur ces marchés[1]. Alors que parmi ceux ayant un lien avec le village, l'on note qu'ils sont pratiquement marginalisés autour du foufou et

1. Le bilan des relevés de ventes, effectués sur trois mois dans le village de Louengo par un agent du développement rural, confirme ces tendances. En effet d'avril à mai 1988, les chicouangues et foufou/cossettes achetés par des grossistes sur le marché de Louengo et destinés aux marchés brazzavillois présentent les proportions suivantes : 119 130 kg de chicouangues et 22 400 kg de foufou étaient ainsi acheminés vers la capitale. Cf. rapport AFVP-OVC-M, 1988.

ne participent qu'à moins d'un tiers à l'achat des chicouangues pour lesquels d'ailleurs leur présence sur les types ngudi-yaka et munguelé, est comparativement au "mpiala" bien plus timide.

Revenus estimés

L'ampleur et l'intensité des échanges observées autour des productions vivrières semblent, malgré la frontière qui sépare "gens de production" et "gens de commerce" rapporter aux producteurs-vendeurs des revenus qui sont loin d'être dérisoires[1]. Surtout si l'on considère que pour la forte majorité de ces produits, les prix, selon les époques et les périodes, connaissent de très faibles variations face à une demande pourtant croissante (tableau 34)[2]. Les produits manioc (36 %) et les légumes (52 %) alors dominants, assurent dans les conditions optimales 88 % des revenus estimés (tableau 35).

Tableau 34. Prix de ventes à l'untié des principaux produits sur les marchés locaux

Produit	Unité de vente	Intervalle de prix (F)
Tubercules frais	Cuvette (voirie)	15 00 à 2 000
	Sac (Nguiri)	2 500 à 3 500
	Tas (Mukuba)	300 à 500
Tubercules rouis	Pain (Mukuba)	500 à 600
Foufou cossette	Sac (Nguiri)	5 000 à 8 000
Mpiala (chicouangue)	1 pièce	250 F
Munguele (chicouangue)	1 pièce	125 F
Ngudi-yaka (chicouangue)	1 pièce	400 à 600
Tomate	Coopal (Nzulubienga)	750 à 2 000
Piment	Sac (Nguiri)	1 500 à 3 500
Moussosso	Paquet	500 F
Arachide coque	Sac	5 000 à 6 000

Tableau 35. Revenus minimaux/maximaux (FCFA) obtenus selon les formes de produits vendus

Forme produit vendue		Type de revenus	
		Minimaux	Maximaux
Produits manioc	Foufou/cossette	3620000	4682000
	Mpiala	10819750	11571900
	Munguele	124300	155200
	Nguidi-yaka	4139850	4850550
	Tubercules frais	383000	383000
Légumes	Feuilles courge	6000	6000
	Gombo/fruit	319400	499200
	Moussosso	1995950	2503900
	Oignon	6000	6000
	Piment	3169325	6796400
	Tomate	7896175	13587675
	Haricot	6606000	7667500
Autres vivriers	Arachide coque	4036000	4594000
	Arachide décortiquée	15000	15000
	Banane douce	33750	47750
Autres		1544900	2207100
Total		44715400	59573175

1 FCFA = 1 FF. NB : revenus minimaux ou maximaux = quantités d'unités vendues x prix unitaire minimal ou maximal.

Parles produits manioc, les chicouangues de type mpiala (53 %) surtout, et ngudi-yaka (22 %) rapportent près des trois-quarts de l'ensemble des revenus de ceux-ci. Ces deux formes issues de la transformation du manioc dominent ainsi largement le procès d'échanges vivriers : elles donnent lieu à un plus grand nombre de tractations au cours desquelles d'importantes quantités d'unités sont achetées, principalement par des commerçants-grossistes. Une telle intensité se comprend par ailleurs si l'on considère que la transformation du manioc en chicouangue demeure une exclusivité féminine, d'une part, et d'autre part, que les femmes sont non seulement majoritaires (62 %) parmi les actifs agricoles mais qu'en plus, elles exploitent individuellement en moyenne un plus grand nombre de champs.

1. Pour le calcul de revenus nous avons, en tenant compte malgré tout des légères variations des prix, distingué les revenus minimaux calculés à partir des prix minimaux pratiqués en période d'abondance, des revenus maximaux établis quant à eux à partir des prix maximaux observés en périodes de rareté. Toutefois, ils ne constituent que des ordres de grandeur estimés par le vendeur lui-même et que nous produisons ici pour illustrer les possibilités souvent méconnues de ces échanges vivriers.

2. En 1981, les documents préparatoires du plan évaluaient à 50 000 FCFA, le revenu monétaire annuel moyen. Cependant, depuis les fortes augmentations de prix constatées depuis la création de l'ONC, ce revenu a connu d'importantes hausses, variables selon les régions. GUICHAOUA, *op. cit.*, indique même qu'il n'est pas rare dans le Pool notamment de rencontrer des revenus allant de 100 à 150 000 FCFA.

Pour les produits légumiers, spécialité masculine, ce sont principalement la tomate, le haricot et le piment dont la vente rapporte le plus d'argent.

En définitive, l'intensité de la production et mise en vente du manioc dont les procès sont dominés par la gent féminine, rapporterait malgré tout un peu moins d'argent, comparativement aux cultures légumières conduites surtout par les hommes en plus de leurs champs de manioc. Ce constat global cache malgré tout au moins une chose. Il s'agit des différences constatées dans les nombres de mois de vente de ces produits (tableau 36). Sous cet angle en effet, l'important revenu tiré de la vente des légumes se ramène à quelques mois seulement de tractations (moins de cinq mois en moyenne). Tandis que les produits manioc dont les chicouangues connaissent de ce point de vue et malgré les revenus relativement faibles, des opérations de vente couvrant plusieurs mois. Ce qui confèrent ainsi à ses vendeuses des rentrées d'argent plus permanentes. Le calendrier des ventes ci-après rend compte de ces dispositions. La vente des produits manioc s'étalent sur une plus grande partie de l'année et permettent de soutenir un peu plus en permanence les budgets familiaux en plus des apports financiers cycliques, mais combien importants issus du commerce masculin des légumes.

Tableau 36. Nombre d'opérations de ventes réalisées selon nombre de mois de vente et formes de produits vendues

Forme produit vendue		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	NRS	Total
Produits manioc	Poufou/cossette	19	35	27	39	27	6	7					12		172
	Mpiala	4	36	61	417	228	244	298	262	82	80	22	1193	35	2692
	Munguele			8	28		15		11				12		74
	Nguidi-yaka		4	10	48	8		42	16			66	248	4	446
	Tubercules frais	4			8				16						28
Légumes	Feuilles courge		8												8
	Gombo/fruit	16	8	42				28							94
	Moussosso	42	149	26	84		12								317
	Oignon	1													1
	Piment	5	61	99	32	40									237
	Tomate	133	614	779	154	60		14						2	1756
	Haricot	34	30	3											67
Autres vivriers	Arachide coque	71	93	8	56									1	229
	Arachide décortiquée	1													1
	Banane douce	2	12	18											32
Autres		12	118	46	164		15	38	32				96		521
Total		338	1176	1095	1052	382	292	427	337	82	80	88	1561	34	6945

Unité : opération de vente.

Indications bibliographiques

BADOUIN R., 1987. L'analyse économique du système productif en agriculture. *In* Cahiers des sciences humaines, 23 (3-4) : 360-361.

BALANDIER G., 1955. Sociologie actuelle de l'Afrique noire. Paris, PUF.

CHAUVEAU J.P., 1989. L'avenir d'une illusion. Histoire de la production et des politiques vivrières en Côte-d'Ivoire. Montpellier : Xe Séminaire CIRAD-MESRU du 11-15 septembre.

COME MANCKASSA, 1987. Structures matrilinéaires et dynamique sociale en pays Ba/Congo. Thèse de doctorat d'Etat, université Lille III.

DESJEUX D., 1982. L'accès à la terre chez les paysans Bassoundi (région du Pool, Congo). *In* Enjeux fonciers en Afrique noire. Paris, ORSTOM/Karthala, p. 126-132.

FAO, 1978. La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 1978. Rome.

FAVRE Y.A. Les termes de l'échange. *In* Politique africaine. Paris, Karthala, 14 : 3-5.

GESCHIERE P. La paysannerie africaine est-elle captive ?" Sur la thèse de Goran Hyden et pour une réponse plus nuancée. *In* Cahiers d'études africaines, p. 13-33.

GUICHAOUA A., 1989. Destins paysans et politiques agraires en Afrique Centrale. Tome 2 : La liquidation du "monde paysan" congolais. Paris, L'Harmattan.

JEFFRIES J. Moins d'Etat et plus de marchés. Sur une analyse des politiques agricoles en Afrique. *In* Politique africaine. Paris, Karthala, 14 : 6-12.

LANCON F., 1984. Migrations et mutations sociales au Congo. Mémoire DESS, université Paris X Nanterre, sous la direction de P. HUGON.

LEPLAIDEUR A., 1992. Conflicts and alliances between the international marketing systems and the traditional marketing in Africa and Madagascar. The results of an experience in 5 countries on rice and vegetables. Montpellier, laboratoire d'économie, CIRAD-CA, n° 37.

LEPLAIDEUR A., MOUSTIER P., 1990. Dynamique du vivrier à Brazzaville. Les mythes de l'anarchie et de l'inefficace. Montpellier, DCV/Laboratoire agro-économie, programme maraîcher, n° 5.

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL/CONSEIL NATIONAL DE L'AGRICULTURE, 1987. Rapport bilan. Deux tomes, Brazzaville.

MINISTERE DU PLAN ET DE L'ECONOMIE, 1986, 1980 et 1981. Esquisse du premier plan quinquennal. Dossier sectoriel Brazzaville.

NAIRE D.L., 1992. Du n'saba au maraîchage. Eléments d'une mise en perspective historique des filières maraîchères à Brazzaville (Congo). Montpellier, CIRAD-CA, laboratoire d'économie, n° 28.

OLIVIER DE SARDAN J.P., 1990. Populisme développementaliste et populisme en sciences sociales : idéologie, action, connaissance. *In* Cahiers d'études africaines. Paris, 120 (XXX-4) : 475-492.

R. P. VAN WING S.J., 1921. Etudes Bakongo. Histoire et sociologie. Bruxelles.

SAUTTER G., 1966. De l'Atlantique au fleuve Congo. Une géographie du sous-peuplement. Paris, Mouton.

SUDRIE O., 1985. Dépendance alimentaire et urbanisation en Afrique subsaharienne : une relation controversée. *In* Nourrir les villes : Altersial/ORSTOM. Paris, L'Harmattan, coll. Villes et entreprises.

YUNG J.M., 1990. Questionnaires manioc (rapport d'études). Montpellier, DSA, CIRAD, n° 26.

Annexe

Questionnaires de l'enquête et modes d'emploi

Q: B INVENTAIRE DES CHAMPS MIS EN CULTURE DEPUIS GDE SAISON DES PLUIES 1988 (octobre 1988) ET JARDINS. DES CHAMPS PRECEDEMMENT CULTIVIVES ET PORTANT DU MANIOC DES FRUITIERS.

N° ordre Pers.	Types de champs	Période semis Date	Dominante culturales		Localisation	N° ordre champ	Observations
			Semis	Actuelles			
1	2	3	4	5	6	7	8

Q: C ORIGINES FONCIERES DES CHAMPS MIS EN VALEUR

N° d'ordre champ	Parenté attributeur avec (ego)	statut foncier attributeur	modalités attribution	durée jachère préced.	précéd. cultivateur	Observations
1	2	3	4	5	6	7

QUESTIONNAIRE B

INVENTAIRE DES CHAMPS ET JARDINS MIS EN CULTURE DEPUIS OCTOBRE 1988 (1er cycle),DES CHAMPS PRECEDEMMENT CULTIVES ET PORTANT DU MANIOC, DES JARDINS ET FRUITIERS.

COLONNE 1 : N° d'ORDRE DES PERSONNES

. Le numéro d'ordre des personnes ici pris en compte est celui qui figure en colonne 1 du Questionnaire A.

. Entamer l'inventaire des champs, jardins et fruitiers en commençant par le chef de famille (numéro d'ordre 1) et en suivant l'ordre d'apparition des personnes recensées dans le questionnaire A. (1.2.3.4. etc).

. Si certaines personnes - les enfants par exemple - n'ont pas la responsabilité d'un champ, ne pas les faire figurer dans la colonne 1 du questionnaire B et passer à la personne suivante responsable du champ.

. Dans la colonne 1 du Questionnaire B figurent les responsables de champ.

Par responsable de champ on entend la personne à qui est attribué le champ et qui bénéficie de la vente des principales productions de ce champ

. Il peut exister pour un même champ un ou plusieurs responsables de champ.

. Pour chaque responsable de champ entamer l'inventaire des champs mis en culture comme suit

a. champs semés au début de la petite saison des pluies (≃ février 90)

. champs semés au début de la grande saison des pluies (≃ octobre 89)

. champs semés en petite saison des pluies (≃ février 89)

. champs semés au début de la grande saison des pluies (≃ octobre 88)

2. Continuer le recensement par les autres champs précédemment cultivés et portant des tubercules de manioc

3. Continuer le recensement avec les jardins actuellement cultivés

4. Les vergers

- se méfier de ne pas compter 2 fois le même champ -

COLONNE 2 : TYPES DE CHAMPS

- Noter le nom du type de champ en langue locale ex.

MAALA
BIFUNDIKA
BITETE

COLONNE 3 : PERIODE ET DATE SEMIS ET PLANTATION

a. Pour les champs semés entre la petite saison des pluies 1990 et la grande saison des pluies 88.

. inscrire en haut le N° du cycle, le démarrage des cultures (premier ou deuxième) pendant lequel a été fait le semis

. inscrire en dessous le N° du mois de démarrage et l'année

ex. **1er cycle 89**

10/1989

b. Pour les autres champs semés les années précédentes et portant encore en terre des tubercules de manioc, inscrire la saison de semis et en dessous l'année

ex. **1er cycle**

1986

c. Pour les jardins ne prendre en compte que ceux actuellement cultivés et inscrire le mois de démarrage des semis et l'année

ex. **10**

1989

d. Pour les fruitiers inscrire simplement l'année de plantation des premiers fruitiers

ex. **1985**

Pour des fruitiers se trouvant dans des champs déjà recensés ne pas les recenser à nouveau, utiliser la colonne observations pour noter fruitiers au regard du champ déjà recensé portant des fruitiers.

COLONNE 4 : DOMINANTES CULTURALES AU MOMENT DU PREMIERS SEMIS OU DE LA PREMIERE PLANTATION DE DEMARRAGE DES CULTURES

Inscrire les principales plantes semées au moment du démarrage des cultures en s'arrêtant à 3

ex. **HARICOTS**
COURGES
ARACHIDE

COLONNE 5 : DOMINANTES CULTURALES ACTUELLES

Inscrire la dominante culturale actuelle des champs. Si ces champs ne font pratiquement plus l'objet de soins culturaux mais portent encore par esemple des tubercules de manioc en terre, en tenir compte et inscrire **MANIOC**

COLONNE 6 : LOCALISATION

Inscrire pour chaque champ s'il y a lieu un répère de localisation - lieu dit - permettant de préciser sa situation géographique et de mieux l'identifier.

COLONNE 7 : N° d'ORDRE DU CHAMP

Inscrire selon l'ordre d'apparition des champs, recensés leur N° d'ordre 1.2.3.4. etc. ne pas interrompre la numérotation quand on entame le recensement des champs d'un nouvel individu au sein de l'unité de production familiale

ex.

N° d'ordre personnes Col. 2 à 6	N° d'ordre des champs
1	1
1	2
1	3
2	4
2	5
5	6
	7

Le numéro d'ordre des champs ainsi recensés servira de critère d'identification pour remplir les questionnaires suivants (C et D).

COLONNE 8 : OBSERVATIONS

Remarques : Si le questionnaire B se révèle trop court pour procéder à l'inventaire des champs, jardins et fruitiers, ouvrir un autre questionnaire du même type dont la numérotation poursuit bien entendu celle du 1er questionnaire.

QUESTIONNAIRE C

ORIGINES FONCIERES DES CHAMPS MIS EN VALEUR.

. Sont pris en considération dans ce questionnaire, tous les champs, jardins et fruitiers recensés dans le questionnaire B.

COLONNE 1

. Les variables ici enquêtées le sont en partant des numéros d'ordre des champs tels qu'ils apparaissent dans la colonne 7 du questionnaire B.

. Les "champs" enquêtés le sont selon leur ordre d'apparition dans la colonne 7 du questionnaire B. ex. **1.2.3.4.5.6** etc.

. Pour un champ donné (variable identifiante numéro d'ordre de la colonne 7 du questionnaire B et N° d'ordre de la colonne 1 du questionnaire C.

. Les renseignements recueillis dans les colonnes de 1 à 6 et éventuellement la colonne 8 du questionnaire B doivent être astucieusement utilisés par l'enquêteur pour clairement situer auprès de l'enquêté le champ pour lequel un certain nombre de nouveaux renseignements vont lui être demandés et s'assurer qu'il n'y a pas de malentendus entre eux dans la désignation du champ enquêté.

COLONNE 2 : PARENTE AVEC ATTRIBUTEUR

. Le champ enquêté, le jardin cultivé, le champ de fruitier proviennent d'un espace foncier qui a été "attribué" à son utilisateur actuel.

. Noter la parenté entre le bénéficiaire, l'enquêté et l'attributeur.

- Si l'attributeur fait partie de l'unité enquêtée, inscrire son numéro d'ordre.
- Si l'attributeur est un parent mais ne faisant par partie de l'unité enquêtée, inscrire la parenté de l'attributeur avec le bénéficiaire (père : **PR**, mère : **MR**, fils ou fille : **F**, oncle : **O**, Grandpère : **GP**) en premier et s'il y a lieu en dessous, si cette parenté se situe côté paternel (**P**) ou maternel (**M**).

Ex. 1 : **/PR/** pour père

Ex. 2 : **/O/** pour oncle maternel

/M/

- Si l'attributeur n'est pas parent du bénéficiaire, inscrire **NP**.
- Si le bénéficiaire et l'ayant droit foncier sont la même personne, inscrire "lui même" : **LM**.

COLONNE 3 : STATUT FONCIER ATTRIBUTEUR.

- Inscrire en premier le statut foncier de l'attributeur en langue locale en précisant s'il est Chef de Terre ou simple Ayant droit foncier ou Utilisateur.
- Inscrire en dessous si le droit foncier de l'attributeur vient du côté maternel ou paternel, et non renseigné (**NRS**) si l'enquêté ne peut pas répondre à la question.
- Inscrire en dessous le nom patronymique de l'attributeur.

COLONNE 4 : MODALITES D'ATTRIBUTION

- Inscrire GRATUIT si aucune somme d'argent n'a été fournie par le bénéficiaire de champ à l'attributeur.
- Inscrire sans cela la somme ex. 15.000

COLONNE 5 : DUREE JACHERE PRECEDENTE

- Inscrire la durée de la jachère qui a précédé l'actuelle mise en culture ex. 10 ans.
- La référence à prendre pour évaluer le départ de cette durée de jachère doit être la

même pour tous les enquêteurs.

- soit son départ est calculé au démarrage de la précédente culture
- soit son départ est calculé lorsque la dernière plante cultivée a été récoltée.

. Il est nécessaire d'apprécier le répère dont se souviennent le mieux les paysans et leur faire chaque fois préciser (cf. supra) quelle est la référence de départ qui est prise en compte.

. Rappelons qu'il est indispensable pour éviter de trop grosses erreurs dans l'exploitation des résultats, qu'une référence identique soit appliquée par tous les enquêteurs.

Ex. La durée déclarée d'une jachère de 10 ans n'est pas la même si le décompte commence avec les premiers semis ou commence lorsque les dernièrs tubercules de manioc ont été arrachés.

COLONNE 6 : PRECEDENT CULTIVATEUR

Ce qui est demandé à l'enquêté, c'est qui était le cultivateur qui cultivait le champ qu'il met actuellement en valeur avant le démarrage de la précédente jachère.

. Inscrire **LM** pour lui même si le champ qu'il cultive actuellement était aussi cultivé par lui avant la dernière jachère.

. Si le précédent cultivateur est un membre de l'unité enquêtée inscrire son numéro d'ordre.

. Si le précédent cultivateur est un membre de la famille, mais extérieur à l'unité enquêtée, inscrire sa parenté (cf. supra col 2) avec le bénéficiaire actuel en précisant s'il y a lieu en dessous si c'est une parenté côté paternel (**P**) ou maternel (**M**).

. Pour non-parent inscrire **NP**.

COLONNE 7 : OBSERVATION

Q : D PRESTATIONS EXTERIEURES EN TRAVAIL RECUES OPERATIONS CULTURALES TRANSPORT TRANSFORMATION .

N° ordre champ	Opérations culturales précises	Date	Formes	Nb pers.	Durée	Coût	Raisons observations
1	2	3	4	5	6	7	8

QUESTIONNAIRE D

STATIONS EXTERIEURES EN TRAVAIL RECUES. OPERATIONS CULTURALES. TRANSPORT. TRANSFORMATION.

Remarques

. Dans ce questionnaire sont recueillis les informations concernant les entrées de travail dans l'unité de production familiale. Il concerne les champs, mais aussi les opérations de transport et de transformation qui ne sont pas nécessairement imputables à un champ donné.

. Les opérations culturales prises en considération sont celles qui concernent :

a/ les champ sémés au début de la petite saison des pluies 1990 (_ février 1990)

b/ les champs semés au début de la grande saison des pluies 1989.

c/ les interventions éventuelles sur les champs de manioc plus anciens

d/ les jardins actuellement cultivés

e/ les fruitiers

. Pour les champs semés soit au début de la petite saison des pluies 1990, soit au début de la grande saison des pluies 1989, il sera nécessaire de reconstituer historiquement toutes les opérations culturales qui ont précédé ces semis ou plantations (débroussaillage, brûlis, confection de buttes etc) et de demander aux producteurs si pour ces opérations ils ont eu recours à de la main d'oeuvre extérieure. Il faudra bien entendu continuer avec les opérations de semis, d'entretien, récolte etc. et poser les mêmes questions.

. Ces mêmes retours en arrière devront être effectués pour les jardins et les fruitiers.

- Les éventuelles opérations culturales réalisées sur des champs précédemment semés et portant du manioc durant la période allant d'environ Juillet 89 à maintenant, devront aussi être prises en considération.
- En bref, tous les champs récensés dans les questionnaires B et C sont pris en considération à l'exclusion des champs semés en petite saison des pluies 89 (~ février 89) et en grande saison des pluies 88 (~ octobre 88) sauf pour les opérations afférentes à la culture du manioc qui se sont déroulées sur ces champs depuis environ juillet 89.
- Lorsque des opérations de transport et/ou de transformation sont directement affectables à des champs, utiliser le questionnaire tel quel.
- Lorsque ce n'est pas le cas et des produits de plusieurs champs ont pu être transportés ou transformés (certainement plus rare) en ayant recours à de la main d'oeuvre extérieure, dans ce cas noter en fin de recensement des champs, ces opérations sans se servir de la colonne 1 qui sert à l'identification des champs.

COLONNE 1 : N° D'ORDRE DES CHAMPS

- Les numéros d'ordre des champs (variable identifiante) utilisés sont les mêmes que ceux qui figurent dans les questionnaires B et C.
- Les champs ici enquêtés devront figurer dans le même ordre que sur les questionnaires B et C.
- Un même champ a pu bénéficier de recours à de la main d'oeuvre extérieure pour plusieurs opérations culturales. Dans ce cas utiliser autant de lignes qu'il y a d'opérations

culturales ayant donné lieu à un recours à de la main d'oeuvre extérieure en répétant pour chaque ligne le numéro d'ordre du champ concerné.

Ex. Le champ 1 à bénéficié de recours à la main d'oeuvre extérieure pour le débroussaillage, le buttage et les sarclages.

Noter les informations comme suit :

N° d'ordre du champs	opérations culturales
1	2
1	Débroussaillage
1	Buttage
1	Sarclages
2	

et tirer un trait avant de passer au champ suivant.

Inversement, un champ recensé dans les questionnaires B et C a pu ne bénéficier de main d'oeuvre extérieure pour aucune opération culturale : inscrire alors le N° du champ et **NON** dans la colonne 2.

Ex. pour le champ 2, les exploitants n'ont utilisé que de la main d'oeuvre familiale pour toutes les opérations culturales (débrousaillage, brulis, buttage, semis, sarclages, récolte).

Continuer l'exemple précédent comme suit :

N° d'ordre du champ	opérations culturales
1	2
1	Débrousaillage
1	Buttage
1	Sarclages
2	NON
3	

Tous les champs identifiés dans les questionnaires B et C doivent figurer sous leur numéro d'ordre dans le questionnaire D. S'il y a eu des opérations culturales ayant donné lieu à des recours à de la main d'oeuvre extérieure, renseigner les colonnes de 2 à 8, sinon inscrire NON dans la colonne 2 et passer au champ suivant.

COLONNE 2 : OPERATIONS CULTURALES PRECISES

- Inscrire précisément l'opération culturale pour laquelle il a été fait appel à la main d'oeuvre extérieure.
- Inscrire par ex. débroussaillage au lieu de préparation du sol.

COLONNE 3 : DATE

- Inscrire en haut le mois

En dessous l'année

ex.

N° ordre du champ	opération culturale	date
1	2	3
1	débrouss.	Août 89

COLONNE 4 : FORMES

. Inscrire le nom local de la forme de recours au travail extérieur.

Les principales formes de recours peuvent être l'entraide, le zola, le salariat. S'il advenait que pour une même opération culturale il se combinait plusieurs formes de recours, utiliser le nombre de lignes nécessaires. Ex. :

N° ordre du champ	Opération culturale	Date	Formes
1	2	3	4
1	Désherbage	Aout 89	ZOLA
1	"	" "	Manoeuvres

. Si des femmes sont associées en entraide permanente, rendre compte de la situation comme suit :

N° ordre du champ	Opération culturale	Date	Formes
1	2	3	4
1	Désherbage Buttage Sarclage Récolte	S0	Entraide

Noter les principales opérations donnant lieu à entraide en colonne 2 et inscrire sans objet SO en colonne 3.

COLONNE 5 : NOMBRE DE PERSONNES

Inscrire le nombre de personnes étant intervenues pour l'opération culturale enquêtée.

N° ordre du champ	Opération culturale	Date	Formes	Nb Personnes
1	2	3	4	5
1	Désherbage	Août 89	ZOLA	10
2	Buttage	Nov. 89	Manoeuvre	5
3	Désherbage Buttage Sarclage	SO	Entraide	3

COLONNE 6 : DUREE

Inscrire le nombre de jours qu'a duré l'opération de recours à la main d'oeuvre extérieure pour une opération culturale donnée.

COLONNE 7 : DUREE

Inscrire le coût de l'opération. Tester s'il vaut mieux, pour une forme d'opération donnée Désherbage/ZOLA, inscrire le coût unitaire ou calculer le coût global, si par exemple il y a eu 2 jours d'intervention. Le choix étant fait, tous les enquêteurs doivent inscrire soit le coût unitaire soit le coût global donc calculé.

COLONNE 8 : RAISONS - OBSERVATIONS

Noter la raison motivant le recours au travail extérieur telle qu'elle est exprimée par l'enquêté (retards pris dans les travaux des champs, maladie etc.).

QUESTIONNAIRES INDIVIDUELS :

APPRECIATION DES REVENUS MONETAIRES AGRICOLES.

Les questionnaires E, F, G, H et I doivent être individuellement passés à tous les actifs résidents permanents **RP** et résidents temporaires **RT** de l'unité de production enquêtée de plus de 15 ans.

Questionnaire individuel appréciation des revenus monétaires agricoles.

N° ordre de la personne : N° questionnaire :

Q: E principales cultures ou spéculations agricoles fournissant des revenus monétaires par ordre d'importance.

C	Production	Formes	Acheteurs	Localisations Dominante	secondaire	caract. ventes	Epargne
1	2	3	4	5	6	7	8

Q: F PRODUITS VENDUS TOUTE L'ANNEE

Produits	formes	Période de fortes ventes				Période de faibles ventes			
		période de...à	Nb m. op. ventes/ mois	Nb.unités vendues par OP.VE	prix m. unité vendue	période de...à	nb m. OP. ventes/ mois	Nb.unités vendues par OP/VE	Prix unité vendu
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

QUESTIONNAIRE E

PRINCIPALES CULTURES OU SPECULATIONS AGRICOLES FOURNISSANT DES REVENUS MONETAIRES PAR ORDRE D'IMPORTANCE.

Demander à l'énquêté de classer par ordre d'importance ses principales sources de revenus monétaires agricoles en expliquant bien que des rentrées régulières fréquentes mais modestes d'argent peuvent se révéler globalement plus significatives qu'une seule forte entrée annuelle.

Recenser ensuite fidèlement l'opinion de l'enquête sur le classement hiérarchisé par ordre d'importance des différents revenus monétaires qu'il tire de ses activités agricoles.

COLONNE I

Classement par ordre hiérarchique des principales spéculations agricoles, classement de 1 à X

A remplir en dernier.

L'enquêté doit théoriquement présenter son ordre de classement en allant du plus vers le moins mais il peut changer d'avis.

Le sujet est complexe, c'est pourquoi à la fin de ce questionnaire on vérifie avec lui que l'ordre de présentation correspond bien au classement hiérarchique demandé. Si non, au lieu d'effacer ou de recopier, la colonne I servira à rectifier le classement des spéculations en les hiérarchisant les unes par rapport aux autres et alors le questionnaire rempli pourra se présenter comme suit :

C	Production
1	2
1	Manioc
3	Tomates
2	Palmier

Cas ou l'enquêté hiérarchise tout d'abord les spéculations monétaires comme suit : Manioc, tomates, palmier etc. puis revient sur son classement et estime que le palmier rapporte plus que la tomate.

COLONNE 2 : PRODUCTION

Noter la production par exemple manioc ou palmier ou oranges, tomates.

COLONNE 3 : FORMES DE LA VENTE DU PRODUIT

Noter comment se présente le produit à la vente. Pour le manioc par exemple **CHIKWANGUE, FOUFOU, BIKIELI.** Pour le palmier : **HUILE DE PALME.** Pour la tomate : **DAME-JEANNE.** Les 3 premières colonnes du questionnaire peuvent alors se présenter comme suit :

C	Production	Formes
1	2	3
1	Manioc	Chikwangue
2	Manioc	Foufou
3	Tomates	Dame Jeanne

etc...
Cas ou l'enquête placerait en premier comme source de revenus agricoles la Chikwangue, en second le foufou et en troisième la tomate.

COLONNE 4 : ACHETEURS

Les principaux acheteurs : intermédiaires - détaillants - consommateurs.

Si la colonne ne suffit pas, développer les observations recueillies dans le questionnaire H en marquant la référence **E** Produits - formes - Colonne 4.

COLONNE 5 ET 6 : LOCALISATIONS DOMINANTES ET SECONDAIRES DES OPERATIONS DE VENTE.

Indiquer les lieux par exemple **LOUANGO et BRAZZAVILLE**

Localisations	
Dominante	Secondaire
5	6
LOUANGO	BRAZZAVILLE

Ex: Dans le cas ou l'enquête réaliserait l'essentiel de ses ventes à Louango mais en ferait aussi directement à Brazza.

COLONNE 7 : CARACTERISTIQUES DES VENTES.

Noter si les ventes ont lieu toute l'année ou presque, revêtent un caractère quasi continu (par exemple dans certains cas la Chikwangue) ou au contraire ont un caractère saisonnier (par exemple dans certains cas l'arachide).

Pour quasi continu, inscrire **CONT**

Pour saisonnier, inscrire **SAIS.**

Cette classification sera re-utilisée pour remplir les 2 questionnaires suivants :

F : PRODUITS VENDUS TOUTE L'ANNEE

G : PRINCIPALES PRODUCTIONS VENDUES SAISONNIEREMENT

Les spéculations codées **CONT** dans le questionnaire E doivent toute se retrouver dans le questionnaire F.

Les spéculations codées **SAIS** dans le questionnaire E doivent toutes se retrouver dans le questionnaire G.

COLONNE 8 : EPARGNE

Cette colonne vise à renseigner le rôle joué par les principales spéculations monétaires dans le processus de constitution d'une épargne même de faible durée.

Demander à l'enquêté pour chacune des spéculations monétaires enquêtées laquelle permet de conserver suffisamment d'argent pour faire face à une dépense importante (construction, dots, etc...). Remplir la colonne 8 en dernier que lorsque toutes les autres colonnes auront été remplies pour toutes les spéculations renseignées du questionnaire E.

- Pour les spéculations ne permettant pas de dégager une épargne sensible inscrire **NON**.
- Pour les spéculations permettant de dégager une certaine épargne, inscrire **EP** puis les classer s'il y a lieu entre elles de 1 à 3 selon leur efficacité dans la constitution d'un processus d'épargne.
- Recommandations : pour appréhender les phénomènes d'épargne, surtout ne pas demander "combien d'argent conservez vous sous forme d'épargne ?" - question indiscrète et inquiétante.

Au contraire, tâcher d'appréhender les phénomènes d'épargne à partir des dépenses importantes et qui de ce fait même rendent nécessaire de conserver de l'argent un certain temps pour pouvoir les réaliser.

Documents de travail en économie des filières

Déjà parus

1. BENZ H., MENDEZ DEL VILLAR P. Le marché international du riz. Facteurs d'instabilité et politiques des exportateurs. Avril 1993.

2. FREUD C., HANAK FREUD E. Les cafés robusta africains : peuvent-ils encore être compétitifs , Août 1993. Article à paraître.

3. GOUYON A., SUPRIONO A. De la forêt à hévéas aux usines d'Akron : une production paysanne pour un marché industriel. Avril 1993.

4. LEPLAIDEUR A. Innovations récentes dans les réseaux commerciaux et de transformation du riz à Madagascar. Résultat d'une enquête 1991 dans la filière sur Antananarivò, Antsirabé, lac Alaotra. 21 p. Septembre 1933.

5. MOUSTIER P. Etat d'avancement du programme Filmar, phase III (CIRAD-CA/Agricongo). Octobre 1993.

6. FUSILLIER J.-L. La filière maïs au Cameroun. Quelles perspectives de développement de la production de maïs ? Contribution à l'étude FAC-CAPP/USAID. Octobre 1993.

7. DAVID O., MOUSTIER P. Systèmes maraîchers approvisionnant Bissau. Résultats des enquêtes (15 décembre 1992 au 15 juillet 1993). Octobre 1993.

8. FOK A.C.M. Le développement du coton au Mali par analyse des contradictions. Les acteurs et les crises de 1895 à 1993. Novembre 1993.

9. COUSINIE P. Dynamique des systèmes de production en zone cotonnière au Togo de 1985 à 1992. Novembre 1993.

10. OBSERVATOIRE DES MARCHÉS INTERNATIONAUX. Fiches produits. Décembre 1993

Centre
de coopération
internationale
en recherche
agronomique
pour le
développement

**Unité de
recherche
économie
des filières**

2477,
avenue du Val
de Montferrand
BP 5035
34032 Montpellier
Cedex 1
France
téléphone :
67 61 58 00
télécopie :
67 61 56 32
télex :
480573 F

**DGRST
Congo**

Direction
générale
de la recherche
scientifique
et technique

BP 2499
Brazzaville
Congo